

Approche de la compétitivité française



juin 2011

Notice

Ce document est issu des travaux de la « *Délibération sur la politique industrielle et économique* » ouverte le 23 décembre 2009 dans le cadre de l'agenda social 2009 des partenaires sociaux.

« *Approche de la compétitivité française* » a été élaboré entre avril 2010 et mai 2011 par un groupe de travail paritaire composé de représentants de quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) et des organisations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA).

Il a été approuvé en mai 2011 par trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC) et les organisations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA).

Les organisations signataires du document ont été représentées par :

Pour la CFDT

Véronique Descacq, secrétaire nationale
Patrick Pierron, secrétaire national

Pour la CFE-CGC

Jean-Luc Haas, secrétaire national

Pour la CFTC

Joseph Thouvenel, secrétaire général adjoint
Serge Bru, conseiller technique

Pour la CGPME

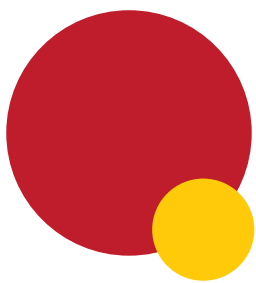
Frédéric Grivot, vice-président de la CGPME et président de l'Union Nationale des PMI

Pour le MEDEF

Véronique Morali, présidente de la commission Dialogue économique (jusqu'en septembre 2010)
Pierre Fonlupt, président de la commission « Nouveaux dialogues » (depuis septembre 2010)
Bernard Chambon, président de Rhodia Chimie

Pour l'UPA

Jean-Louis Maitre, membre de la commission des affaires économiques de l'UPA



Compétitivité : dépasser les approches idéologiques

Déclaration commune - Délibération sur la politique économique et industrielle

Malgré plusieurs décennies de difficultés économiques et sociales, la compétitivité n'a jamais réussi à s'imposer comme un sujet essentiel dans le débat public. Des approches simplistes -voire caricaturales- de la compétitivité se sont développées : pour les uns, le coût du travail est la cause unique de tous nos maux ; pour les autres, ce sont les actionnaires et leur vision à court terme. Résultat : des polémiques stériles qui empêchent de faire avancer la réflexion et l'action économiques.

C'est pourquoi les partenaires sociaux, représentants des salariés et des chefs d'entreprise qui, tous les jours, font l'économie, ont lancé début 2010 une initiative inédite : établir un diagnostic commun sur la compétitivité. Le fruit de ce travail est publié aujourd'hui sous forme d'une note d'analyse synthétique intitulée « *Approche de la compétitivité française.* »

Que disons-nous sur la compétitivité de notre économie ? D'abord qu'il faut bien poser son champ, sa définition, ses objectifs.

La compétitivité n'est pas une fin en soi, mais une condition de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale. Accroître la compétitivité et l'attractivité du territoire, c'est créer davantage de richesses, améliorer les conditions de travail des salariés, faire progresser le niveau et la qualité de vie des Français. En outre, la compétitivité doit viser un modèle de croissance équilibré reposant sur les trois piliers économique, social, et environnemental du développement durable.

Mais la compétitivité doit aussi être pensée globalement. Dans un marché unique européen et une économie globalisée, le champ de la compétition s'élargit aux territoires, aux législations et aux réglementations, aux systèmes de recherche, d'éducation et de formation. La compétitivité des entreprises est donc indissociable de leur environnement, de leur « écosystème ».

Pour que nos performances économiques progressent, il faut donc améliorer à la fois ce que les économistes appellent la compétitivité coût (coût des matières premières et de l'énergie, travail...) et la compétitivité hors coût : qualité de nos produits et services, formation, organisation du travail et management, recherche et innovation, environnement fiscal et social, tissu productif...

Plutôt que de céder au « déclinisme » ambiant, nous avons choisi d'identifier quelques priorités sur lesquelles construire un projet collectif de croissance et de progrès dans les années à venir : innover ; valoriser l'humain ; jouer pleinement la carte de l'Europe ; dynamiser le tissu entrepreneurial en France ; retrouver des marges de manœuvre financières pour les entreprises autant que pour les finances publiques. Autrement dit, valoriser et renforcer nos atouts.

La richesse humaine

La France dispose d'un double avantage : d'une part la qualité de son capital humain, les talents, les compétences et la productivité de ses salariés, d'autre part un dynamisme démographique unique en Europe, facteur d'adaptation, de créativité et de mobilité. Toutefois, pour que ces atouts ne soient pas neutralisés par un taux d'emploi beaucoup plus faible qu'ailleurs, notamment aux deux extrémités de la vie active, deux changements s'imposent : une meilleure adéquation des formations aux besoins d'une économie en mutation permanente ; une réelle évolution des modes de recrutement des entreprises et des politiques plus affirmées de gestion de carrières.

L'innovation

Depuis 30 ans, l'innovation est devenue une priorité. L'effort doit être maintenu pour tirer tout le parti des nouveaux dispositifs mis en place, comme le crédit d'impôt recherche et les pôles de compétitivité, mais aussi pour assurer une diffusion plus rapide et plus efficace des innovations. Toutefois, la seule innovation technique ne suffit plus. Il est nécessaire qu'elle repose sur une solide approche marketing

et sur une capacité à mettre l'innovation rapidement sur le marché. Il en va du développement en France d'une offre capable de s'imposer sur les nouveaux marchés porteurs, notamment à l'international.

Mais l'exigence d'innovation est aujourd'hui bien plus large : elle concerne l'ensemble des organisations, publiques ou privées. Elle implique notamment de renouveler les formes actuelles de fonctionnement et de management : motivation, rémunérations, gestion des carrières, association des salariés aux performances de l'entreprise.

On le voit, le « savoir-innover » doit devenir l'affaire de tous : entreprises, État, universités, collectivités locales, services publics, système éducatif, sphère financière...

Le dynamisme entrepreneurial

La France fait désormais preuve d'un grand dynamisme entrepreneurial, comme en atteste le nombre de créations d'entreprise. Mais les PME françaises continuent à avoir du mal à grandir. C'est pourquoi elles ont besoin de moyens pour investir davantage et accroître leurs dépenses de recherche, qui reposent très massivement sur leurs financements propres, et d'abord sur leurs marges. Or, les super profits de quelques entreprises du CAC 40 masquent la réalité : les capacités financières des petites et moyennes entreprises qui maillent le territoire demeurent insuffisantes.

Un tissu d'entreprises performant suppose en outre le renforcement des logiques de coopération et de mutualisation, notamment au sein des filières. Il passe aussi par une amélioration des relations interentreprises (entre donneurs d'ordre et sous-traitants, producteurs et distributeurs, entreprises et banques...).

La France dispose donc de nombreux atouts, mais ils doivent être renforcés pour lui permettre de se positionner sur les marchés du futur. Une stratégie économique européenne et nationale est plus que jamais nécessaire.

En Europe, elle passe par une meilleure coordination des politiques industrielles, fiscales et sociales. Le soutien à la compétitivité repose par ailleurs sur une action européenne globale en faveur des secteurs innovants et exportateurs qui génèrent activités et emplois. En France, cette stratégie doit permettre de consacrer davantage de ressources au développement du système productif, et de retrouver des capacités de financement des dépenses d'avenir (éducation, formation, recherche, infrastructures) tout en préservant durablement l'équilibre des comptes publics.

C'est dans cette perspective que se pose la question de la structure des prélèvements obligatoires, qui pèsent en France plus qu'ailleurs sur les facteurs de production, et en particulier sur le travail. Un des enjeux est de penser une fiscalité de croissance, qui favorise notamment le développement d'activités sur le territoire. Un vrai débat sur les modes de financement de la protection sociale est également à engager. Une réflexion approfondie et globale sur une nouvelle répartition entre ce qui doit être payé par la solidarité nationale (l'impôt) et ce qui doit être pris en charge par la solidarité professionnelle (les cotisations sociales), constituerait sans doute une méthode à explorer.

Parce qu'elle est l'un des fondements de la prospérité, la compétitivité est l'affaire de tous. Ses enjeux devraient être discutés plus largement qu'aujourd'hui pour dépasser les clivages idéologiques et trouver un consensus sur lequel bâtir une politique économique de long terme. En tout état de cause, la mise en œuvre des priorités que nous avons identifiées suppose que les partenaires sociaux jouent pleinement leur rôle de régulation sociale autonome et que leur responsabilité contractuelle soit respectée par les pouvoirs publics dans le domaine économique comme dans le domaine social.

Le 6 juin 2011

Pour la CFDT : Véronique Descacq, secrétaire nationale et Patrick Pierron, secrétaire national

Pour la CFE-CGC : Jean-Luc Haas, secrétaire national

Pour la CFTC : Joseph Thouvenel, secrétaire général adjoint

Pour la CGPME : Frédéric Grivot, vice-président de la CGPME et président de l'Union Nationale des PMI

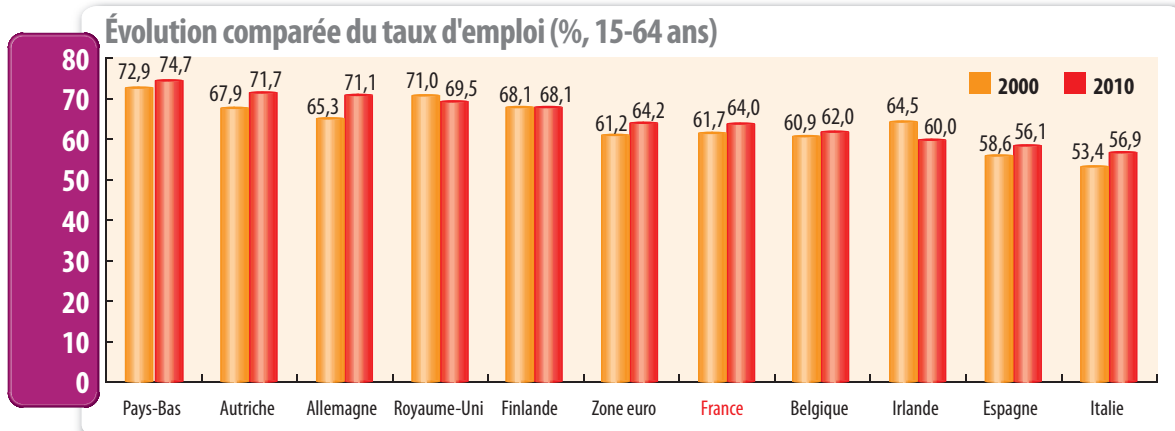
Pour le MEDEF : Pierre Fonlupt président de la commission « Nouveaux dialogues » et Bernard Chambon, président de Rhodia Chimie,

Pour l'UPA : Jean-Louis Maitre, membre de la commission des affaires économiques de l'UPA

Sommaire

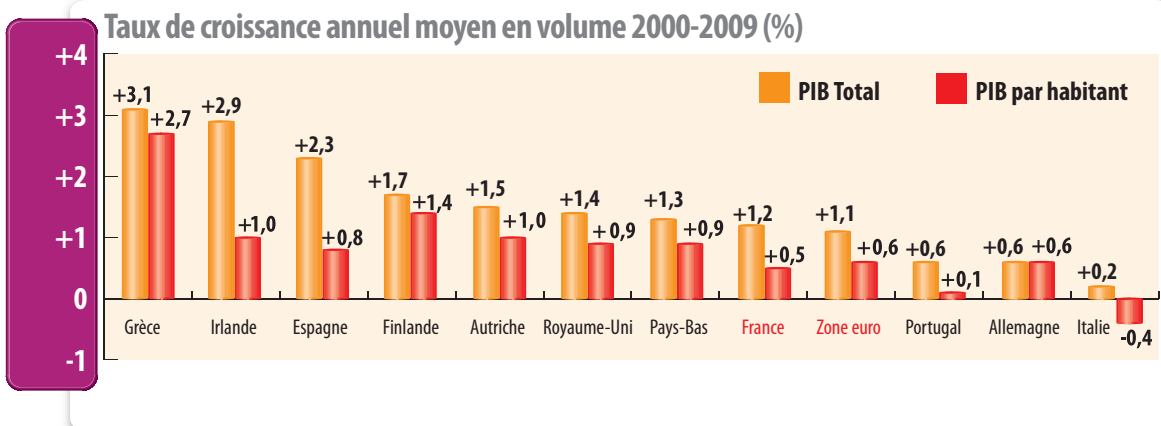
| | |
|---|-----------|
| Introduction | 9 |
| OÙ EN EST LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE FRANÇAIS ? | 11 |
| 1. Le solde des échanges extérieurs, ou la capacité de réponse de l'offre française à la demande interne et externe..... | 12 |
| Balance des échanges de biens | 12 |
| Balance des échanges de services | 13 |
| Parts de marché à l'exportation | 14 |
| Taux de pénétration du marché intérieur | 15 |
| 2. Les investissements directs étrangers en France, ou l'attractivité du site français de production | 16 |
| QUELS SONT LES DÉTERMINANTS DE LA COMPÉTITIVITÉ ? | 19 |
| 1. La compétitivité des entreprises..... | 20 |
| La compétitivité-coût / -prix | 20 |
| Coût du travail..... | 20 |
| Coût des matières premières et de l'énergie | 23 |
| Politique de prix et de marge | 21 |
| La compétitivité hors prix..... | 26 |
| Services liés au produit et innovation | 26 |
| Usage opérationnel des TIC dans la gestion et les relations commerciales des entreprises | 28 |
| Organisation du travail et management | 28 |
| Formation de la population active | 29 |
| 2. La compétitivité de « l'écosystème » français en Europe | 31 |
| Le tissu productif..... | 31 |
| Le capital humain..... | 34 |
| Les financements..... | 38 |
| Le territoire, les infrastructures et les réseaux | 40 |
| L'environnement fiscal et social | 42 |
| La recherche et l'innovation..... | 44 |
| Les relations entre acteurs économiques : nature et qualité..... | 47 |
| Relations entre les entreprises..... | 47 |
| Relations avec les administrations..... | 48 |
| Compétitivité et croissance durable | 49 |
| Conclusion..... | 53 |
| Annexe statistique | 57 |
| Liste des tableaux et graphiques..... | 84 |

Taux d'emploi comparé

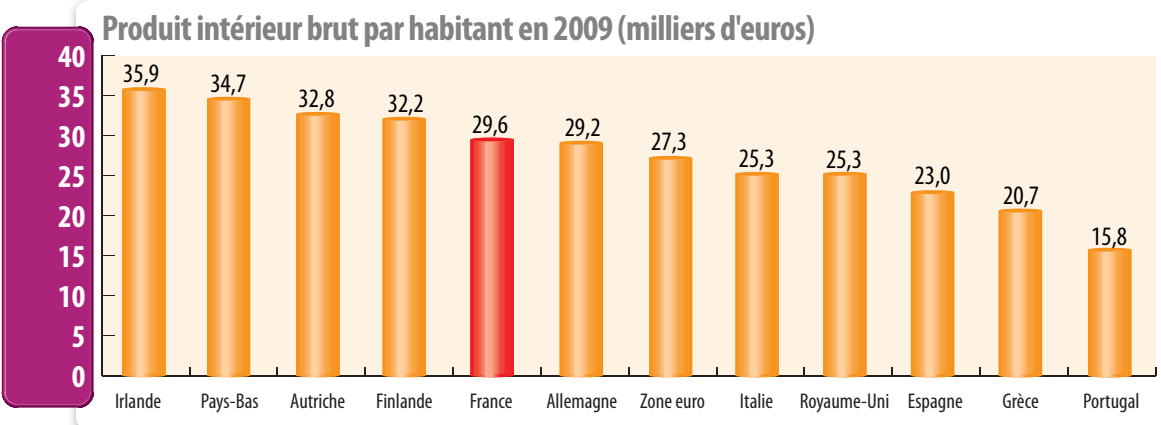


Source : Eurostat

Niveau de vie comparé



Source : Eurostat



Source : Eurostat

Introduction

La compétitivité est un moyen permettant à un pays d'« améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et de leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale » (Conseil européen de Lisbonne, 2000).

Selon l'OCDE, la compétitivité se définit comme « la mesure dans laquelle un pays peut, dans un contexte de marché libre et loyal, produire des biens et services qui répondent aux normes des marchés internationaux tout en assurant et en augmentant le revenu réel de sa population à long terme ».

La compétitivité reflète la performance relative d'une économie, d'un territoire, d'un secteur ou d'une entreprise par rapport à ses concurrents. Dans une économie ouverte, elle exige non pas de chercher à faire mieux qu'avant, mais au moins aussi bien et si possible mieux qu'ailleurs.

Pour rester concurrentielle sur le marché national, sur le marché européen ou sur le marché mondial, c'est d'abord par rapport à ses partenaires européens que la France doit penser sa compétitivité, en s'assurant de l'« euro-compatibilité » de toutes ses composantes.

Il faut par ailleurs souligner qu'au sein d'un marché unique européen et une économie globalisée, la compétitivité d'une entreprise ou d'un secteur est indissociable de son « écosystème », c'est-à-dire de l'ensemble des facteurs externes qui influencent et conditionnent sa compétitivité : environnement fiscal, social, réglementaire ; système éducatif ; services publics ; système bancaire et financier ; infrastructures et réseaux...

Les éléments de la compétitivité française présentés dans ce document donneront lieu, chaque fois que possible, à une comparaison avec les principaux partenaires de la France dans la zone euro, ce qui permet d'évacuer toute influence du change sur l'évolution de la compétitivité relativement à nos voisins. Il doit être également signalé que les informations statistiques sur les petites entreprises et micro-entreprises, souvent hors champ d'enquête, restent insuffisantes, en particulier lorsqu'il s'agit de comparer ces catégories d'entreprises en Europe.

Ce document est composé de deux parties :

- un **état des lieux de la compétitivité** française, en termes d'échanges extérieurs et d'investissements directs ;
- une analyse des **principaux déterminants de la compétitivité**, des entreprises comme du territoire.

Dans le but de fournir une analyse la plus complète possible, tant de la compétitivité-prix/-coût que de la compétitivité hors prix, l'approche proposée recourt à la fois à des indicateurs quantitatifs et à des indicateurs qualitatifs via des enquêtes auprès d'entreprises.

Pour faciliter la lecture du présent document, seuls sont insérés dans le texte les tableaux et graphiques jugés les plus significatifs par le groupe de travail, les autres étant renvoyés en annexe. Les données 2009 et 2010 ont été évidemment prises en compte chaque fois qu'elles étaient disponibles. Leur interprétation appelle une certaine prudence, tant elles portent les traces de la crise économique.



**OÙ EN EST LA
COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES
ET DU TERRITOIRE
FRANÇAIS ?**

1

1

1.

Le solde des échanges extérieurs, ou la capacité de réponse de l'offre française à la demande interne et externe

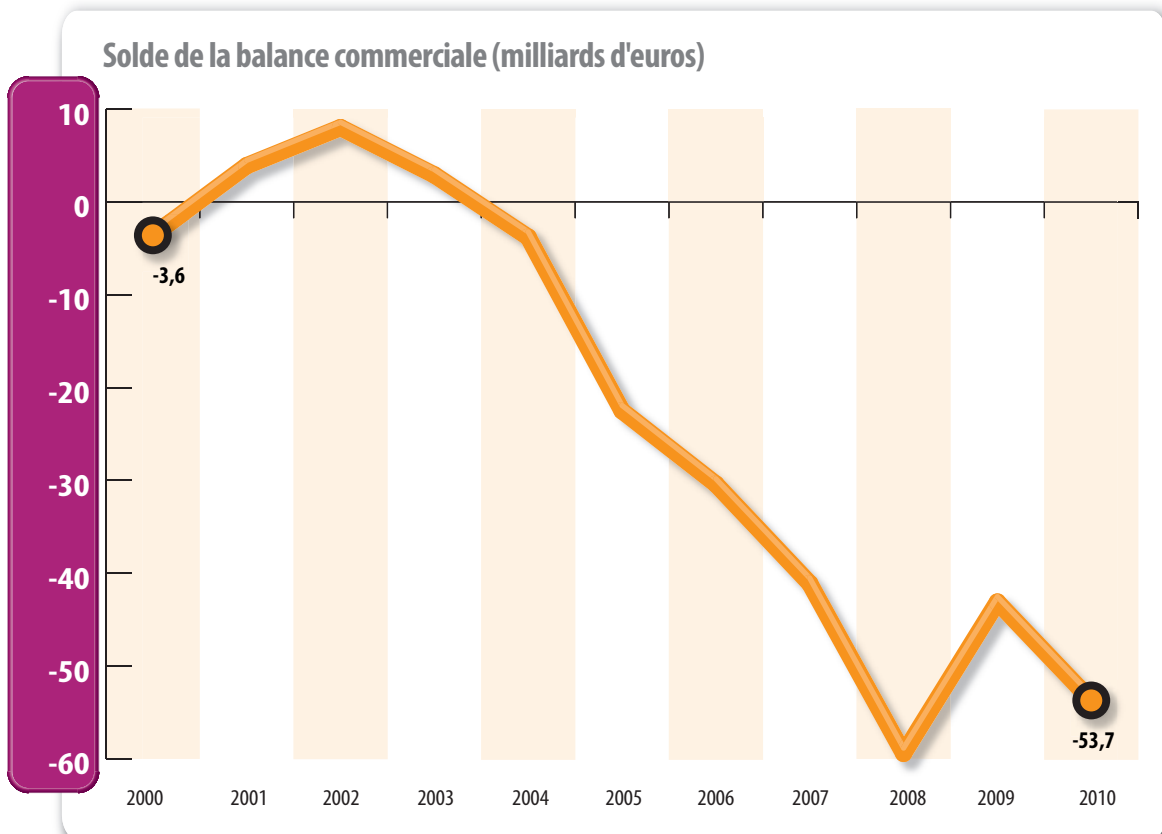
Un des indicateurs le plus immédiat pour refléter la compétitivité est l'évolution de la balance des échanges de biens et de services, qui synthétise l'évolution à la fois des exportations (marché extérieur) et des importations (marché intérieur).

Balance des échanges de biens

L'évolution de ces dernières années montre que la balance française des échanges de biens et services s'est dégradée : le taux de couverture des exportations par les importations est tombé de 103,6% en 2000 à 91,6% en 2010.

C'est le fait essentiellement du déficit de la **balance commerciale** qui est devenu quasi structurel depuis le milieu des années 2000 pour atteindre quelque 53 milliards d'euros en 2010.

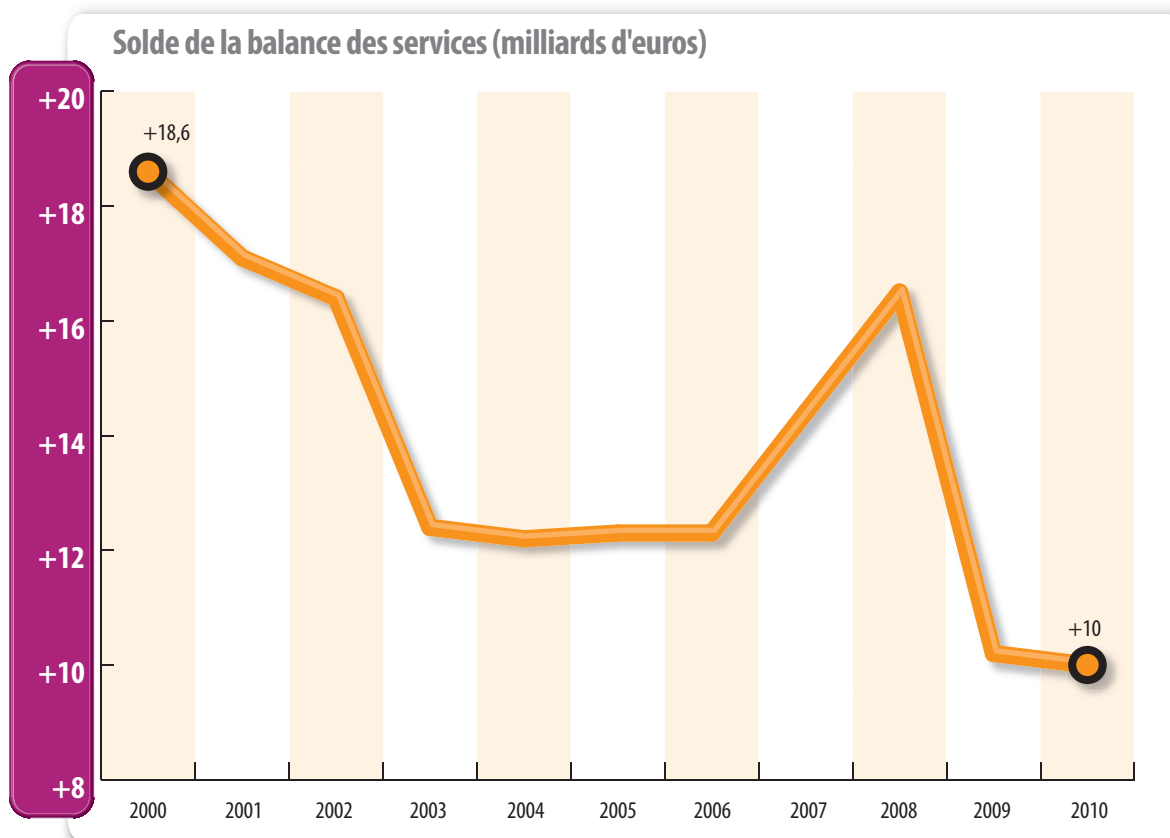
Ce chiffre contraste avec l'excédent de 153 milliards enregistré en Allemagne. Le creusement du déficit commercial français ces toutes dernières années est imputable pour une grande part à la dégradation de la balance industrielle.



Source : Balance des transactions courantes, Banque de France

Balance des échanges de services

Cependant, les échanges de marchandises n'expliquent pas tout. Une autre cause de cette évolution défavorable des échanges de biens et services, moins connue, est la **réduction de l'excédent des services de 46% depuis 2000**, notamment en raison de l'affaiblissement du solde du poste « voyages ».



Source : Balance des transactions courantes, Banque de France

1

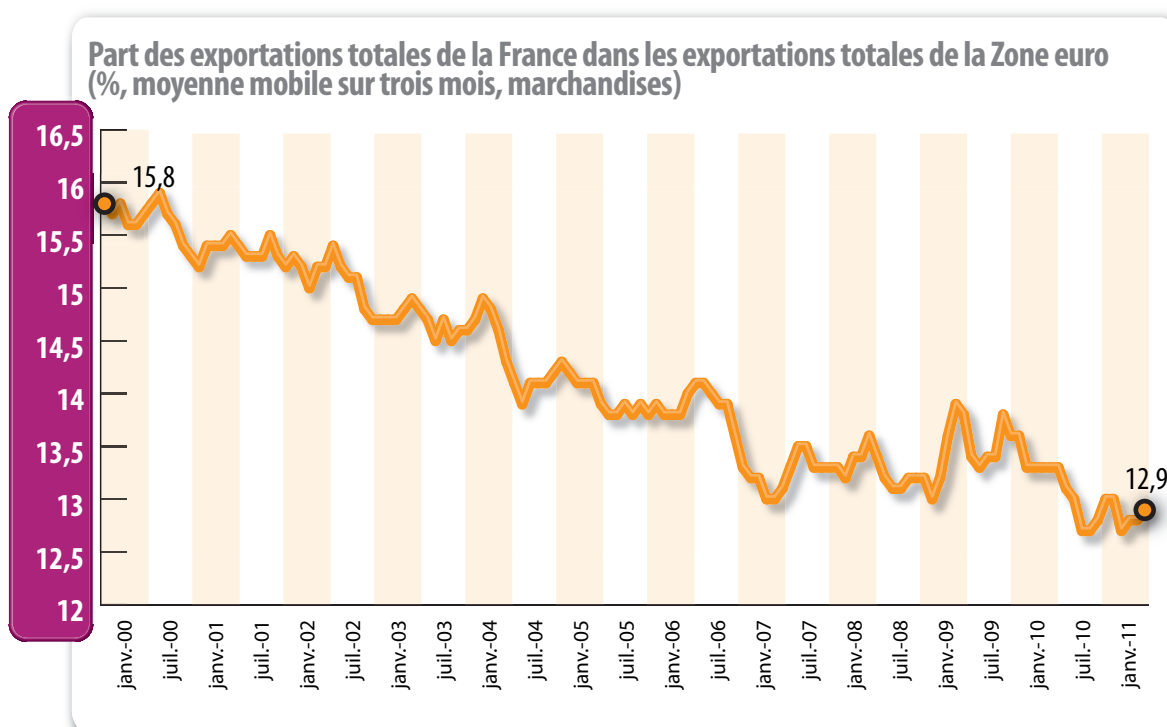
1.

Parts de marché à l'exportation

Perdre des parts de marché sur le plan mondial n'a rien d'inquiétant pour les pays développés, étant donné l'apparition de nouveaux acteurs et donc de nouveaux concurrents dans le commerce international (pays émergents, dont la Chine notamment).

En revanche, le phénomène est préoccupant pour la France, dès lors qu'elle perd des parts de marché par rapport à ses partenaires de la zone euro, comme le montre le recul de ses exportations dans le total des exportations de la zone, marchés européens et extra-européens confondus.

Cette référence est la plus significative puisqu'elle exclut par définition toute influence des fluctuations du change, et d'autres facteurs exogènes comme les barrières non tarifaires, les normes, le protectionnisme...



Sources : Douanes, Eurostat

Ce recul de la part de la France dans les exportations de la zone euro, notable d'abord par rapport à l'Allemagne, mais aussi par rapport aux autres pays de la zone, reflète une offre française qui augmente moins vite que la demande étrangère.

De fait, la demande mondiale adressée à la France (ensemble des marchés à l'exportation de biens et services) a crû beaucoup plus vite que ses exportations sur la période 2000-2010.

Dans le même temps, alors que la demande mondiale adressée à l'Allemagne a suivi les mêmes tendances que celle adressée à la France, les exportations allemandes ont augmenté beaucoup plus rapidement, signe de gains importants de parts de marché.

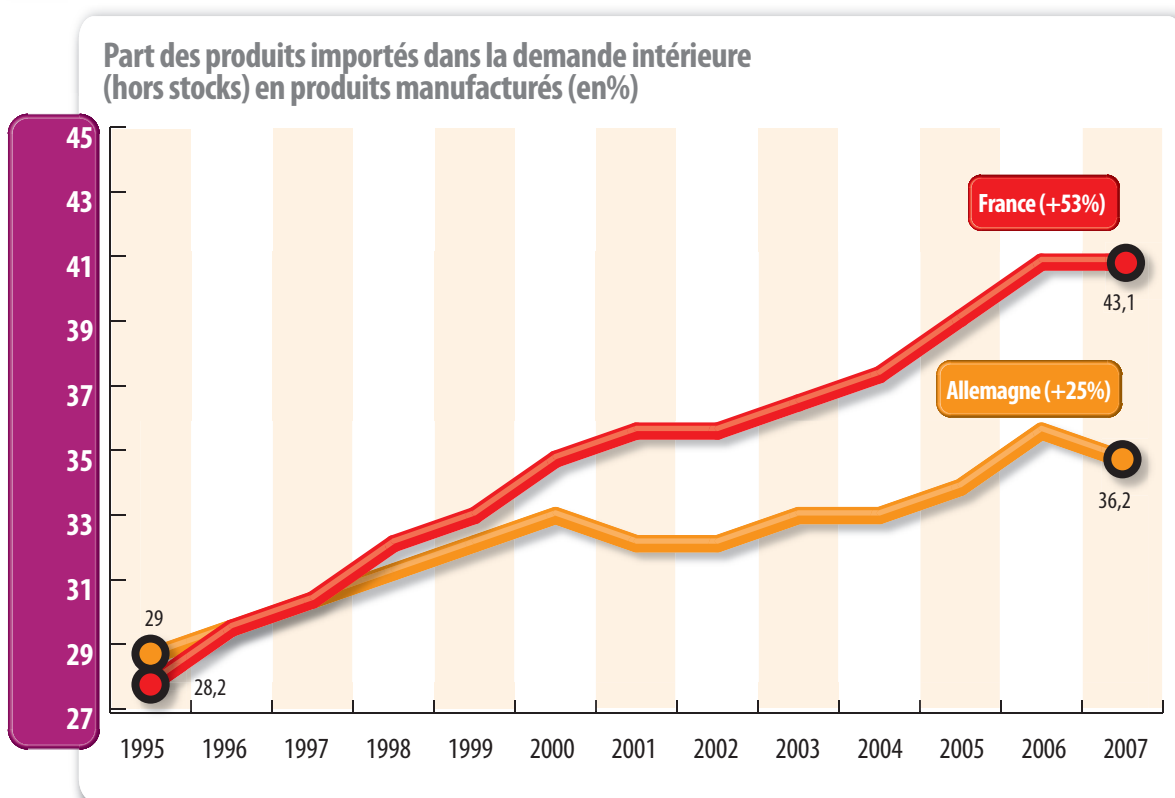
Taux de pénétration du marché intérieur

Le taux de pénétration du marché intérieur mesure la part de la demande intérieure satisfaite par des produits ou des services importés. En économie ouverte et avec l'intensification des échanges, il est naturel que ce taux augmente.

Toutefois, l'augmentation en France est beaucoup plus rapide que dans la plupart des autres pays de la zone euro, pays opérant avec une même monnaie et exposés aux mêmes forces de mondialisation.

Le constat est particulièrement vrai pour les biens industriels : **la part des produits importés dans la demande intérieure de produits manufacturés s'est en effet accrue de plus de 50% entre 1995 et 2007** (dernière année connue), c'est-à-dire deux fois plus rapidement qu'en Allemagne. Le rythme et l'écart sont encore plus marqués pour les seuls produits manufacturés de consommation.

Par ailleurs, la part importée dans les investissements en biens d'équipement (machines, TV, radio, appareils de communication, instruments médicaux et de précision, véhicules à moteur, matériel de transport, meubles) est nettement plus élevée qu'en Allemagne et a augmenté beaucoup plus vite au cours des dernières années.



Source : Eurostat (tableaux des entrées et des sorties)

Au total, la baisse des parts de marché à l'exportation et la montée de la pénétration étrangère sur le marché intérieur reflètent une **adaptation insuffisante de l'offre en France** à l'évolution quantitative et qualitative de la demande interne et externe.

1

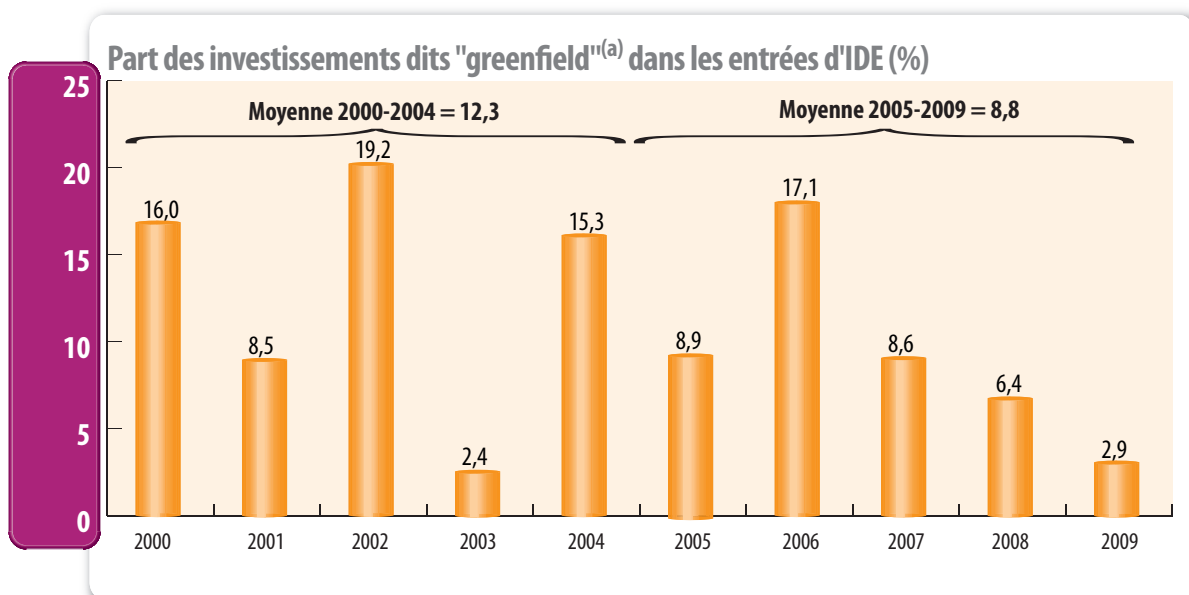
Les investissements directs étrangers en France, ou l'attractivité du site français de production

2.

- Du point de vue de l'entreprise, les investissements directs mesurent un double phénomène symétrique :
 - les investissements français à l'étranger, qui sont le signe d'un développement ou d'un redéploiement à l'international des entreprises françaises, pour des raisons diverses : élargissement du marché, partenariats nouveaux, proximité de sources d'approvisionnement... ;
 - les investissements étrangers en France, qui témoignent des mêmes logiques d'internationalisation de la part des entreprises étrangères.
- L'appareil statistique ne permet pas une appréhension rigoureuse de ces phénomènes. Les investissements directs correspondent, dans la balance des paiements, à des flux de capitaux recouvrant plusieurs réalités : **investissements immobiliers, transferts de bénéfices, fusions & acquisitions...**

Du point de vue de la compétitivité du territoire, seuls **les investissements productifs seraient à retenir**. Malheureusement, ils n'existent pas comme tels dans la nomenclature de la balance des paiements qu'établit la Banque de France. La notion qui se rapproche le plus des investissements dits « greenfield » (création ex nihilo d'unité de production, de recherche, de commercialisation...) sont les **investissements en « capital social » hors fusions & acquisitions**.

Toutefois, cette dernière donnée n'existant pas pour les autres pays, des comparaisons internationales sont impossibles.



Source : Banque de France, balance des paiements

(a) : hors F&A et immobiliers = création de filiale ou extension de capacités de filiales existantes, notion approximative de l'investissement "greenfield"

Il reste que ces investissements étrangers, créateurs de valeur ajoutée et d'emploi, ne représentent qu'**une faible part du total des investissements directs en France**. En outre, cette part a nettement baissé depuis le milieu des années 2000 (moyenne de 12,3% du total en 2000-2004, et de 8,8% en 2005-2009).

L'enjeu pour la France est de valoriser et de conforter son potentiel de création de valeur ajoutée et d'emplois sur son territoire, c'est-à-dire son potentiel de localisation d'activités nouvelles, par des entreprises étrangères comme des entreprises françaises.



**QUELS SONT LES
DÉTERMINANTS
DE LA COMPÉTITIVITÉ ?**

2

2

Les entreprises ont la responsabilité de leur compétitivité : celle-ci dépend de leur capacité d'adapter leur offre de produits ou de services à l'évolution des marchés, des technologies, des concurrences, du marché du travail.

Mais dans une économie ouverte, la compétitivité des entreprises est de plus en plus influencée, directement ou indirectement, par la compétitivité des territoires.

Alors que la concurrence européenne et mondiale s'exacerbe, l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire, ainsi que des politiques publiques (finances publiques, systèmes d'éducation et de recherche, aménagement des territoires...), est de plus en plus décisive pour l'évolution de la compétitivité des entreprises.

1.

La compétitivité des entreprises

La compétitivité est la résultante complexe d'un certain nombre de facteurs qualitatifs et quantitatifs :

- la compétitivité-coût/-prix, corollaire du coût du travail, mais aussi d'autres coûts (matières premières, énergie, consommations intermédiaires, biens d'investissement, ...), dont l'analyse repose largement sur des indicateurs quantitatifs ;
- la compétitivité hors prix, qui comprend notamment les services liés au produit, l'innovation, la réputation de qualité du produit, son adaptation au besoin du client, le bon usage des TIC, la formation des actifs..., dont l'analyse repose sur des indicateurs quantitatifs mais aussi sur des enquêtes qualitatives auprès des entreprises.

La compétitivité-coût / -prix

La compétitivité -coût/-prix résulte de plusieurs composantes, dont l'influence respective ne joue pas dans les mêmes proportions. Le coût du travail est considéré comme particulièrement important par les entreprises dans leur stratégie de développement et de localisation, qu'elles soient françaises ou étrangères. Mais il n'est pas exclusif d'autres éléments de coûts (énergies et matières premières notamment), les uns et les autres pouvant jouer un rôle décisif sur la politique de prix des entreprises.

Coût du travail

Le coût du travail recouvre les salaires nets, les cotisations salariales et les cotisations employeurs, d'origine légale ou conventionnelle, (dont les allègements de cotisations sociales pour la France), auxquelles il faut ajouter les impôts et taxes sur les salaires et la main d'œuvre (versements transport, formation, logement, apprentissage...), dont l'existence et l'organisation varient sensiblement d'un pays à l'autre. Il convient donc d'utiliser les comparaisons internationales en précisant leur contenu.

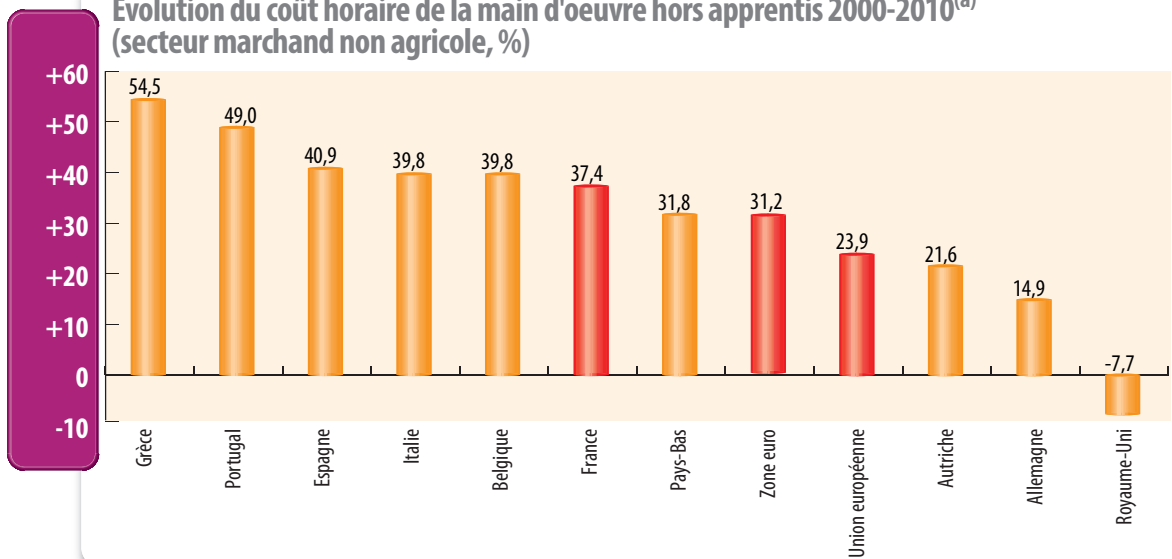
- Parmi les différentes sources statistiques existantes pour suivre l'évolution du coût de la main d'œuvre dans une perspective de comparaison internationale, le coût horaire de la main d'œuvre⁽¹⁾, issu des enquêtes d'Eurostat, fait souvent référence.

(1) Selon la définition d'Eurostat, le coût horaire de la main d'œuvre «comprend la rémunération des employés, avec les salaires et traitements bruts en espèces et en nature, les cotisations patronales de sécurité sociale, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses, telles que les coûts de recrutement et les vêtements de travail, et les taxes sur l'emploi considérées comme coûts de main d'œuvre déduction faite des subventions reçues »

Il en ressort une dégradation de la compétitivité du coût salarial en France par rapport à la moyenne de la zone euro entre 2000 et 2010. Relativement à l'Allemagne, cette dégradation a été de 20%, que l'on considère l'ensemble du secteur marchand non agricole ou la seule industrie manufacturière (13% pour les services et commerce, 25% pour la construction).

- L'évolution du seul coût horaire ne suffit pas pour juger celle de la compétitivité-coût, qui dépend également des gains de productivité. Il faut donc regarder l'évolution du coût salarial unitaire, c'est-à-dire le coût du travail par unité produite.

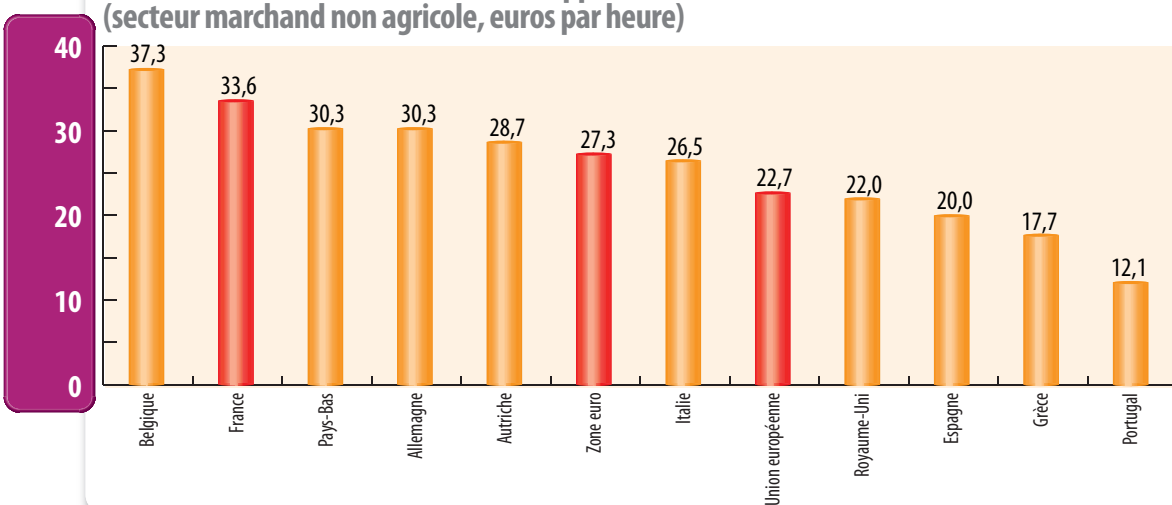
Évolution du coût horaire de la main d'oeuvre hors apprentis 2000-2010^(a)
(secteur marchand non agricole, %)



Source : Eurostat (thème «marché du travail»)

(a) Estimation 2010 sur la base du coût horaire de la main d'oeuvre de l'enquête 2008 extrapolé à partir de l'indice trimestriel base 100 en 2008 publié par Eurostat

Coût horaire de la main d'oeuvre hors apprentis en 2010^(a)
(secteur marchand non agricole, euros par heure)



Source : Eurostat (thème «marché du travail»)

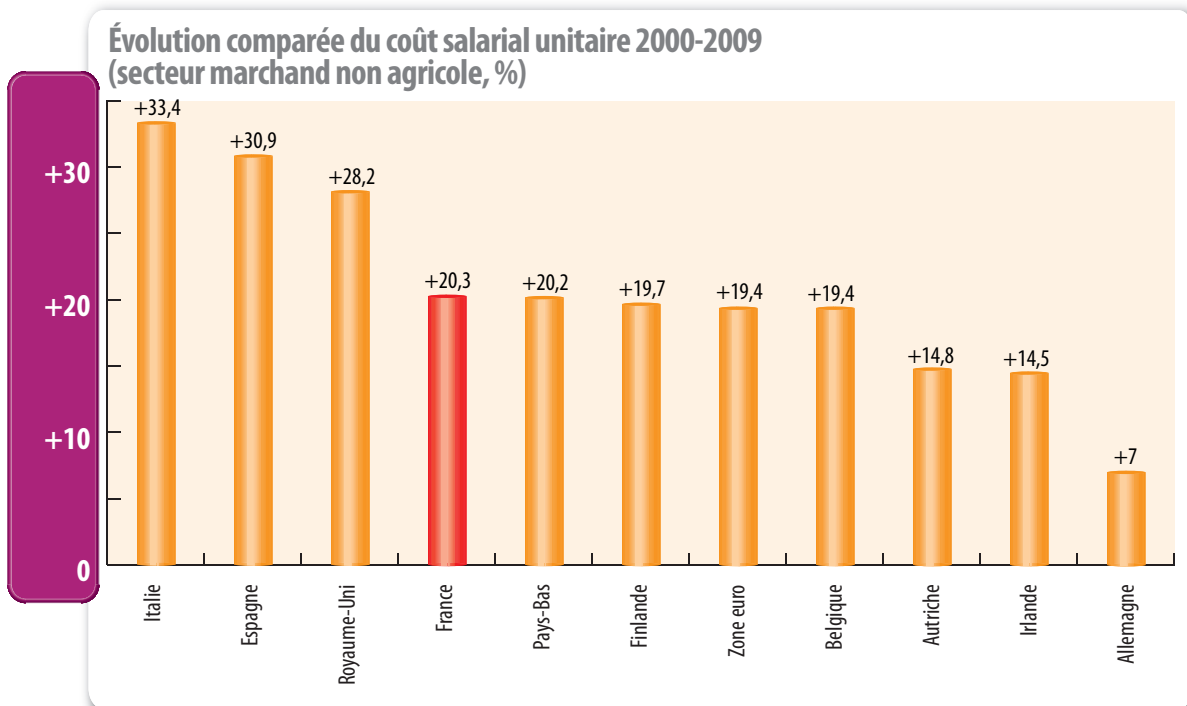
(a) Estimation 2010 sur la base du coût horaire de la main d'oeuvre de l'enquête 2008 extrapolé à partir de l'indice trimestriel base 100 en 2008 publié par Eurostat

2

1.

On remarque que le coût salarial unitaire français s'est accru davantage que la moyenne de la zone euro entre 2000 et 2009, cette dernière étant tirée vers le bas par l'Allemagne (+7,0%).

Néanmoins, une comparaison des niveaux de coût salarial unitaire et non de leur seule progression serait nécessaire pour voir quels sont les effets, de convergence ou de divergence entre États européens. Ces données ne sont malheureusement pas disponibles dans la statistique européenne.

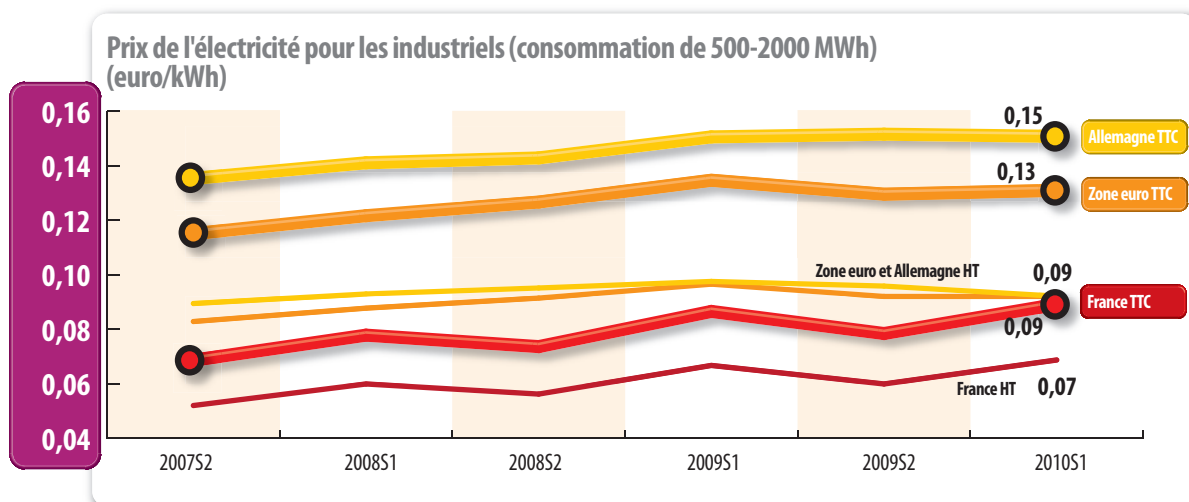


Source : OCDE

- Pour de nombreuses entreprises en France, le SMIC est un facteur de la compétitivité-coût plus important que dans d'autres pays européens dotés d'un salaire minimum, compte tenu à la fois de son niveau relatif, du nombre de salariés concernés, et de son mode de fixation. Il faut souligner que compte tenu des exonérations de charges, le taux des cotisations patronales sur le SMIC est de 18,5% au lieu de 46,6%.

Coût des matières premières et de l'énergie

- Pour les entreprises françaises, comme celles d'Europe et des pays consommateurs, le coût des matières premières n'a pas d'impact direct sur leur compétitivité, dès lors qu'elles sont toutes soumises aux mêmes fluctuations des cours sur les marchés mondiaux, toutes choses égales par ailleurs, sous réserve des mouvements des changes : les fluctuations des cours mondiaux, qui sont libellés en dollars, impactent plus ou moins les coûts de nos entreprises selon la parité de l'euro. Une appréciation (dépréciation) de ce dernier amortit (amplifie) le choc d'une flambée des marchés.
- Ceci est également vrai du coût de l'énergie importée, et du pétrole en tout premier lieu, voire du gaz. Mais les différences de fiscalité peuvent conduire à des différences de prix final en Europe : actuellement, la part des impôts dans le prix TTC des carburants en France dépasse légèrement celle de la zone euro (48,2% contre 46,4% pour le gasoil), ce qui pénalise les entreprises de certains secteurs (transport notamment), surtout celles installées dans une région frontalière.
- Par ailleurs, la France dispose d'un avantage comparatif en Europe grâce à son parc nucléaire. Son indépendance énergétique lui permet d'offrir une électricité abondante, à des prix d'autant plus compétitifs que la fiscalité sur l'électricité (22,9% du prix TTC au 1^{er} semestre 2010) est moins lourde que la moyenne de la zone euro (29,7%), et notamment qu'en Allemagne (38,9%).



Source : Eurostat (thème « énergie »)

Il conviendra donc d'analyser avec la plus grande attention les effets sur le coût de l'électricité :

- de la fin en France des tarifs régulés, le coût plus élevé de l'électricité d'origine thermique classique importée de pays voisins se répercutant désormais sur le prix du kWh ;
- de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), qui a pour objet de mettre à disposition des concurrents d'EDF 25% de la production d'électricité issue de son parc nucléaire et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2011 ;
- du coût des éventuelles mises à niveau des centrales françaises suites à l'accident nucléaire survenu au Japon ;
- du surcoût du développement des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

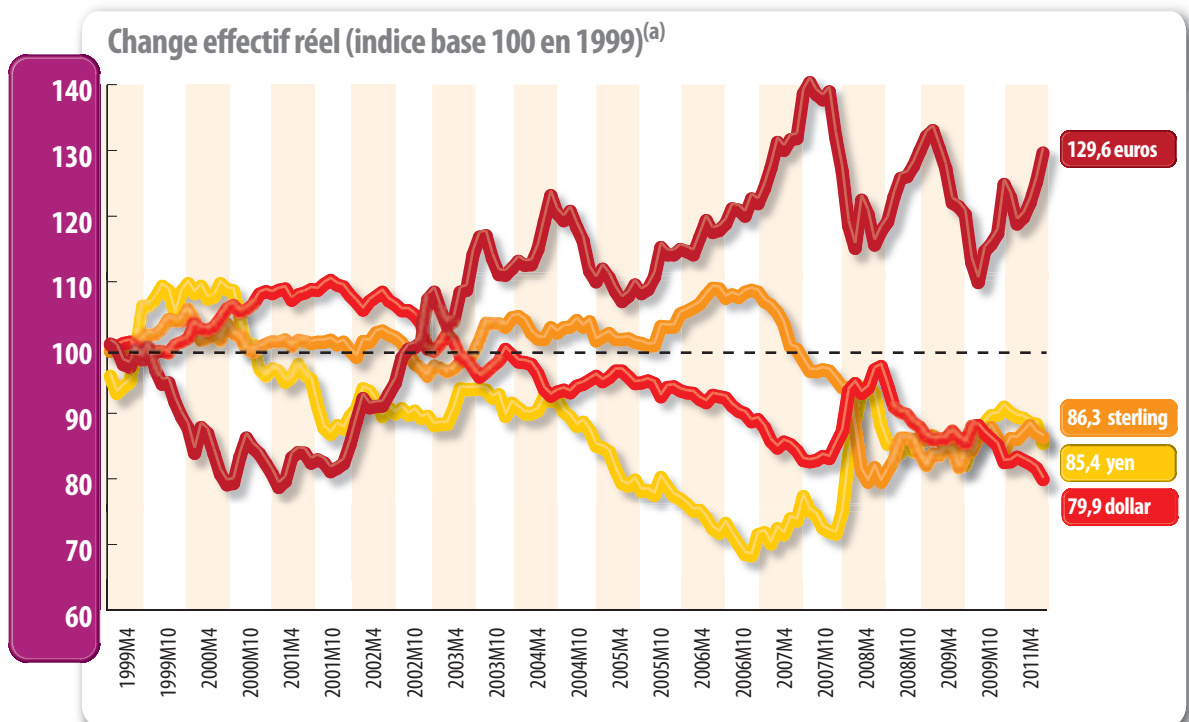
2

1.

Politique de prix et de marge

- La politique de prix d'une entreprise dépend entre autres de sa capacité à dégager des marges et à les préserver, compte tenu notamment de l'évolution du change face à la concurrence de biens et de services vendus sur le marché européen en euros mais produits dans une autre monnaie en dehors de la zone euro.

Mesuré par rapport à l'ensemble des monnaies, le taux de change effectif réel de l'euro s'est apprécié de 30% depuis 1999, année de sa création, alors que celui des autres grandes devises (dollar, sterling, yen) a baissé.



Source : Coe-Rexecode

(a) : taux de change effectif réel de l'euro = taux de change de l'euro par rapport à un panier d'autres monnaies ajusté de la variation des prix relatifs

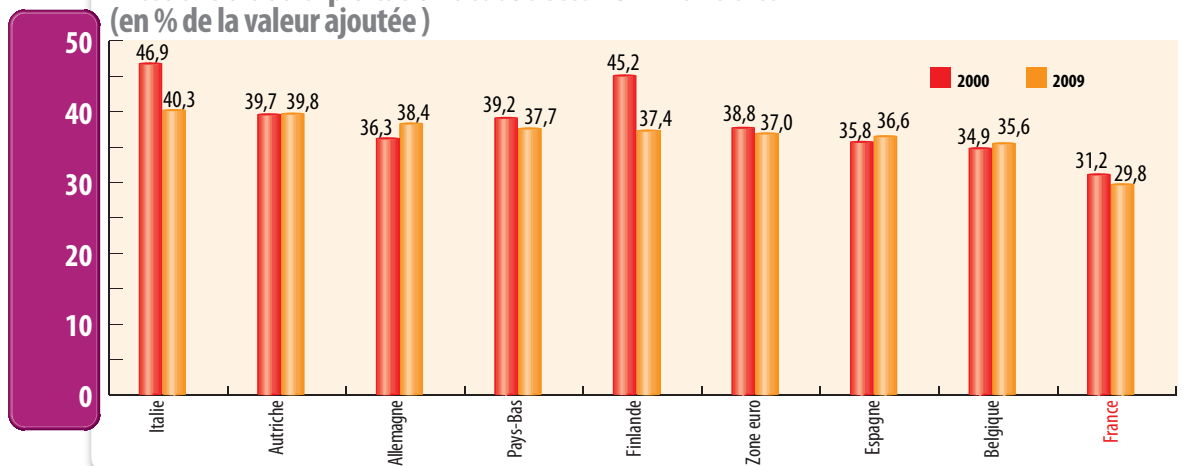
Ce renchérissement de l'euro induit une détérioration de la compétitivité prix qui pénalise les entreprises à l'exportation, mais aussi sur leurs marchés intérieurs, du fait de la concurrence des biens et services produits dans d'autres monnaies que l'euro.

Il peut, dans certains cas, plus que compenser l'effet positif de la baisse des tarifs douaniers sur les prix à l'exportation. En revanche il est favorable à la balance commerciale en ce qui concerne l'ensemble des produits de base importés, notamment les importations d'hydrocarbures (la facture énergétique pétrole et gaz de la France s'est élevée à environ 40 milliards d'euros en 2010).

- Très sensibles à la compétitivité-prix, les entreprises françaises peuvent être contraintes à des efforts de marge à l'exportation plus importants que d'autres pour préserver leurs parts de marché, voire pour en limiter la perte.

Cette contrainte explique sans doute en partie la quasi-stagnation des taux de marge des sociétés non financières au cours de ces dernières années, entre 2000 et 2009, qui contraste avec la remontée enregistrée dans plusieurs autres pays européens.

Excédent brut d'exploitation des sociétés non financières (en % de la valeur ajoutée)



Source : Eurostat, calculs à partir des comptes nationaux

L'enjeu est important pour la compétitivité future puisque des marges dépend en partie la capacité d'investissement des entreprises : investissements matériels mais aussi investissements immatériels (recherche et innovation, prospection commerciale, design), qui deviennent de plus en plus déterminants et exigent de plus en plus de ressources propres.

2

La compétitivité hors prix

1.

Afin de s'adapter en permanence à l'évolution de la demande, à l'émergence de nouvelles concurrences et de nouvelles exigences du consommateur, chaque entreprise doit faire preuve de toujours plus de réactivité pour préserver ses positions sur ses marchés, les développer et en conquérir de nouveaux.

C'est dire l'importance de la compétitivité hors prix dans toutes ses composantes : services liés au produit, innovation, bon usage des TIC, formation des actifs, organisation du travail...

Preuve en est le positionnement de l'Allemagne : d'une manière générale, on observe que les secteurs où les entreprises allemandes sont les plus concurrentielles sont les entreprises de haute technicité ou de produits haut de gamme, quel que soit le niveau de salaire.

En outre, l'industrie allemande a bénéficié d'une spécialisation (biens intermédiaires, biens d'équipement) qui l'a particulièrement bien placée pour bénéficier de la vigueur de la demande dans les pays émergents.

Services liés au produit et innovation

- Les facteurs les plus communément cités, quand on parle de compétitivité hors prix, sont les services liés au produit et l'innovation.

La compétitivité d'une entreprise repose en effet sur sa capacité à offrir des services complémentaires : service après-vente, accompagnement du client, abonnements, maintenance...

Elle dépend tout autant de sa capacité à mettre sur le marché de nouveaux produits ou de nouveaux services, à utiliser de nouvelles technologies, mais aussi à mettre en œuvre de nouvelles organisations.

- Dans ces domaines, les dernières enquêtes auprès des importateurs européens⁽²⁾ montrent un recul du rapport qualité-prix des produits français (biens de consommation, biens intermédiaires, biens d'équipement).

Ils se situent désormais à la 5^{ème} position du classement parmi dix origines de produits : Allemagne, Japon, États-Unis, France, Royaume-Uni, Italie, Espagne, PECO, Asie, Chine.

Des progrès restent encore à faire (conditions d'accès aux brevets, capacité de développement des PME innovantes...) pour que la France soit en mesure de saisir toutes les opportunités d'activité offertes par les nouveaux marchés porteurs qui vont structurer la demande mondiale, ainsi que la production en Europe et dans le monde.

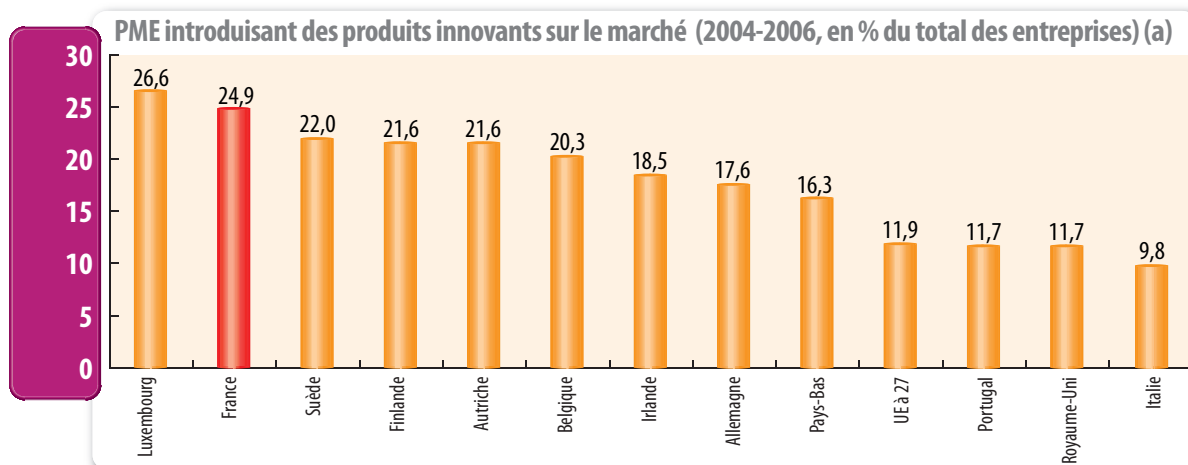
Un enjeu essentiel est l'accroissement de la R&D industrielle, tant de la part des grandes entreprises que des PME, dans les secteurs technologiques d'avenir (numérique, ENR et énergies décarbonées, biotechnologies, neurosciences, agronomie, mobilités durables...).

(2) Enquête annuelle Coe-Rexecode sur l'appréciation par les importateurs européens (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Belgique, Espagne) de l'image prix et hors-prix des produits importés. L'enquête porte un an sur deux soit sur les biens de consommation (années paires) soit sur les biens d'équipement et les biens intermédiaires (années impaires).

Brevets européens délivrés par l'Office Européen des Brevets selon le pays de résidence du titulaire du brevet

| | 2000 | 2009 | Évolution 2000-2009 |
|---------------|--------------|--------------|---------------------|
| Autriche | 213 | 580 | +172,3% |
| Allemagne | 5 392 | 11 384 | +111,1% |
| Espagne | 125 | 348 | +178,4% |
| Finlande | 263 | 662 | +151,7% |
| France | 2 103 | 4 031 | +91,7% |
| Royaume-Uni | 1 372 | 1 646 | +20,0% |
| Pays-Bas | 933 | 1 595 | +71,0% |
| Japon | 5 499 | 9 439 | +71,6% |
| États-Unis | 7 436 | 11 352 | +52,7% |

Source : Organisation Européenne des Brevets



Source : OECD / Science, Technology and Industry scoreboard 2009

(a) : pour la France, il ne s'agit que de l'industrie

2

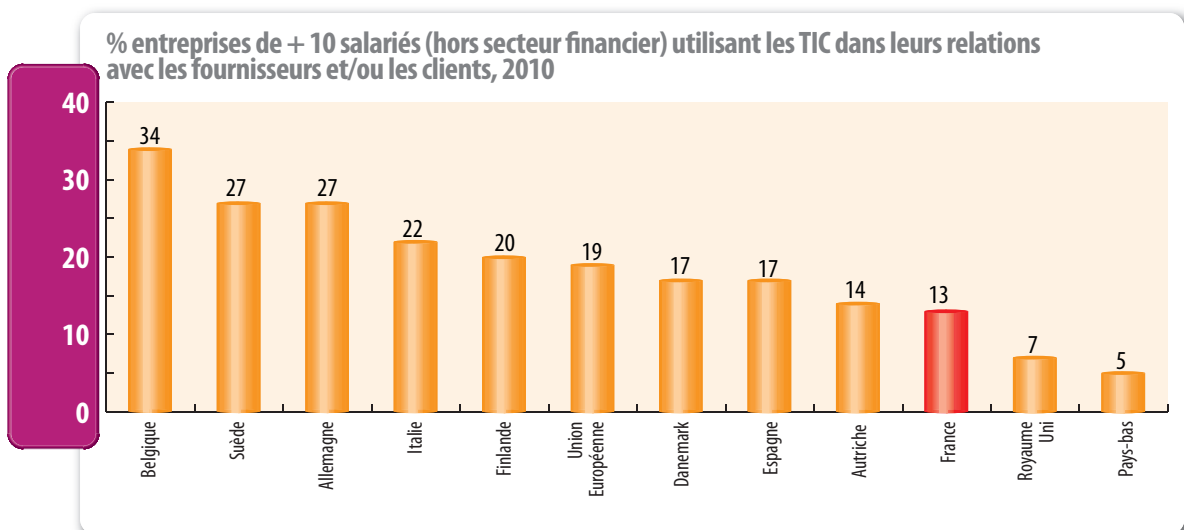
Usage opérationnel des TIC dans la gestion et les relations commerciales des entreprises

1.

La contribution des technologies de l'information et de la communication (TIC) à la compétitivité des entreprises dépend plus de la nature de l'usage qui en est fait que de leur adoption.

A cet égard, la France accuse un retard important : en 2010, seulement 58% des entreprises françaises avaient un site Internet, contre 84% en Allemagne et plus de 80% dans les pays scandinaves.

De même, seulement 13% des entreprises françaises utilisaient les TIC dans leurs relations avec leurs fournisseurs et leurs clients.



Source : Eurostat, Enquête TIC 2010

Or, une meilleure utilisation des TIC dans la gestion des entreprises et leurs relations commerciales serait facteur de gains plus importants de productivité (facture électronique, plateformes communes, dématérialisation des commandes ...).

L'influence du numérique sur la compétitivité des entreprises dépend de leur capacité à repenser et adapter leur organisation interne, ainsi que leur mode de relation avec leurs partenaires commerciaux.

Organisation du travail et management

La compétitivité des entreprises est aussi fondée sur la qualité de l'organisation et du management, vecteurs de mobilisation des salariés, donc de productivité. La performance d'une entreprise repose à la fois sur des relations collectives constructives et sur une réelle attention portée aux salariés en tant que personnes.

Garantir l'engagement des salariés implique des relations de travail efficaces, positives et de confiance ; d'abord à l'intérieur de l'entreprise, entre salariés de l'entreprise, avec la hiérarchie, avec les instances représentatives du personnel ; mais aussi, à l'extérieur de l'entreprise, avec les clients, les prestataires externes, les sous-traitants...

Le développement d'un nouveau rapport à l'emploi, plus individualisé et axé sur la performance, peut engendrer chez certains salariés, surtout s'il n'est pas accompagné d'un dialogue social suffisant, le sentiment de n'être pas reconnu pour l'effort qu'ils consentent en faveur de l'intérêt collectif, avec pour conséquences potentielles le mal-être personnel, mais aussi le relâchement de la cohésion de l'entreprise.

Il convient d'insister sur le fait que le mal-être ou le stress ne constituent pas seulement un problème de santé au travail : il s'agit aussi d'un problème économique, dû à l'absentéisme ou à la réduction de la productivité.

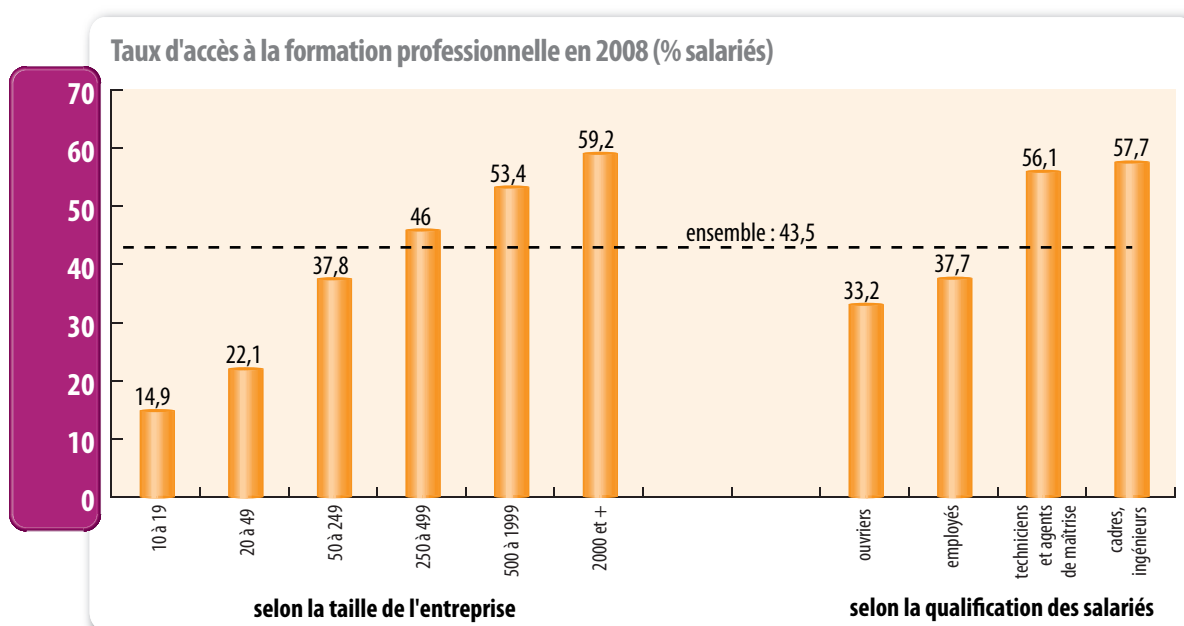
Si un certain nombre de travaux ont déjà été menés dans ce domaine et montrent un lien inversement proportionnel entre stress et performance, il importe de disposer d'outils permettant une évaluation rigoureuse des coûts économiques induits par le stress. A cet égard, il est souhaitable que les travaux engagés sur ce thème par le CNIS aboutissent rapidement à des propositions concrètes.

Dans ce contexte, la compétitivité des entreprises dépend de leur capacité à investir dans l'intelligence individuelle et collective pour penser des organisations du travail efficaces. Elle dépend aussi de leur aptitude à conjuguer performances individuelles et collectives dans le cadre du dialogue social.

Formation de la population active

Éléments essentiels de la compétitivité, la compétence et la qualification des salariés doivent demeurer une priorité pour les entreprises, compte tenu des mutations technologiques et de l'évolution des concurrences et des marchés.

De cet effort permanent de qualification ou de requalification des actifs dépendra l'ampleur du développement de l'activité et de l'emploi en France.



Source : Projet de Loi de finances 2011 (Annexe Formation professionnelle)



2

Depuis 2002, le taux d'accès à la formation progresse significativement. Tout doit être fait pour que les difficultés économiques actuelles n'empêchent pas les entreprises de poursuivre et de renforcer cet effort.

Les partenaires sociaux ont souhaité que chaque salarié puisse progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle, quel que soit son niveau de qualification. Il faut en effet veiller à ce que les salariés qualifiés ne se déqualifient pas progressivement, le temps passant, faute d'accès à la formation continue.

Parallèlement, un effort particulier doit être porté en direction des petites entreprises et en faveur de ceux qui ont le moins accédé à la formation jusqu'à présent (jeunes, femmes, salariés moins qualifiés).

Enfin, il convient d'utiliser les moyens spécifiques mis en place pour assurer la qualification ou la requalification des demandeurs d'emploi, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et dont le déficit de formation fragilise l'entrée ou le retour dans l'emploi.

Ceci suppose, entre autres, de mieux valoriser les actions de formation réalisées par les entreprises et de développer l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

2. La compétitivité de « l'écosystème » français en Europe

La compétitivité de l'entreprise est influencée plus ou moins directement par son « écosystème » : son environnement qu'il soit fiscal, financier, social ou réglementaire ; le maillage économique ; la qualité de son économie « présenteielle » ; les services publics ; l'éducation et la formation ; les infrastructures...

Le tissu productif

- La dynamique économique et l'attractivité d'un territoire dépend de la nature et de la solidité de son tissu productif, qui doit être composé d'entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs (artisanat, commerce de proximité, production industrielle, prestataires de services), ainsi que des relations qui se lient entre ces entreprises.

C'est une condition primordiale pour l'implantation, le développement et la fidélisation d'activités et de compétences dans les régions et les bassins d'emploi.

- La France fait preuve de dynamisme entrepreneurial, comme en atteste le nombre de créations d'entreprise. Il a augmenté de plus de 50% entre 2000 et 2008.

Cette progression globale recouvre de grandes disparités sectorielles : hausse de 16% dans l'industrie (hors IAA), contre 43% dans le commerce, de 50% ou plus dans la construction et les services.

Répartition des entreprises par taille (2006, entreprises non financières, en % du total)

| | Micro-entreprises (1-9 salariés) | Petites entreprises (10-49 salariés) | Moyennes entreprises (50-249 salariés) | Grandes entreprises (250 salariés ou +) |
|-----------------------|-------------------------------------|---|--|---|
| Allemagne | 83,1 | 14,1 | 2,3 | 0,5 |
| Autriche | 87,5 | 10,5 | 1,6 | 0,3 |
| Espagne | 92,2 | 6,8 | 0,8 | 0,1 |
| Finlande | 92,8 | 5,8 | 1,1 | 0,3 |
| France | 92,3 | 6,5 | 1,0 | 0,2 |
| Italie | 94,6 | 4,8 | 0,5 | 0,1 |
| Pays-Bas (2005) | 89,5 | 8,7 | 1,5 | 0,3 |
| Portugal | 94,6 | 4,7 | 0,7 | 0,1 |
| Royaume-Uni | 87,5 | 10,5 | 1,7 | 0,4 |
| UE à 27 (2005) | 91,8 | 6,9 | 1,1 | 0,2 |

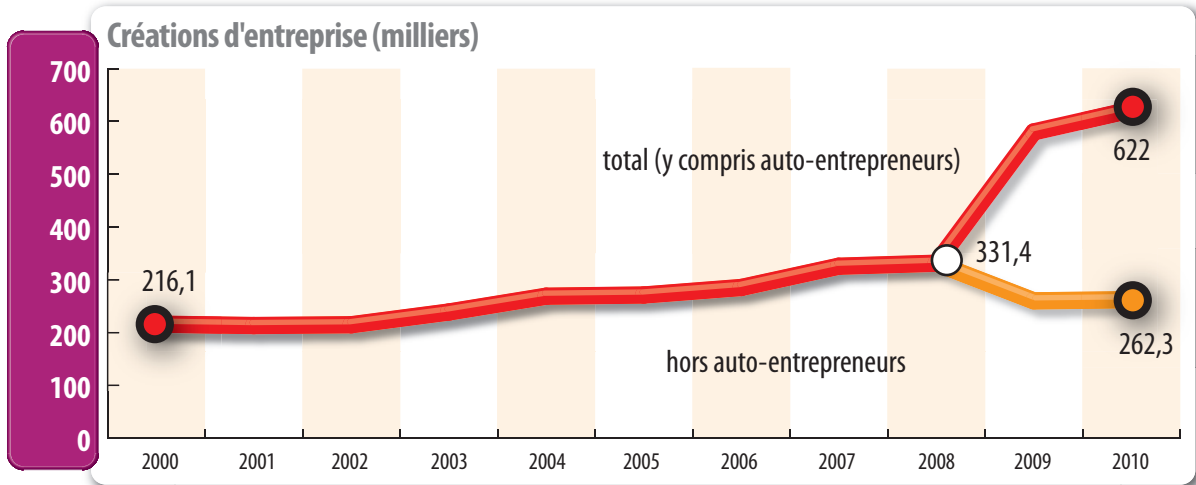
Source : Eurostat (thème «statistiques structurelles des entreprises»)

2

La forte progression de la création d'entreprise observée depuis le 1^{er} janvier 2009, correspond à l'entrée en vigueur du régime de « l'auto-entrepreneur »⁽³⁾.

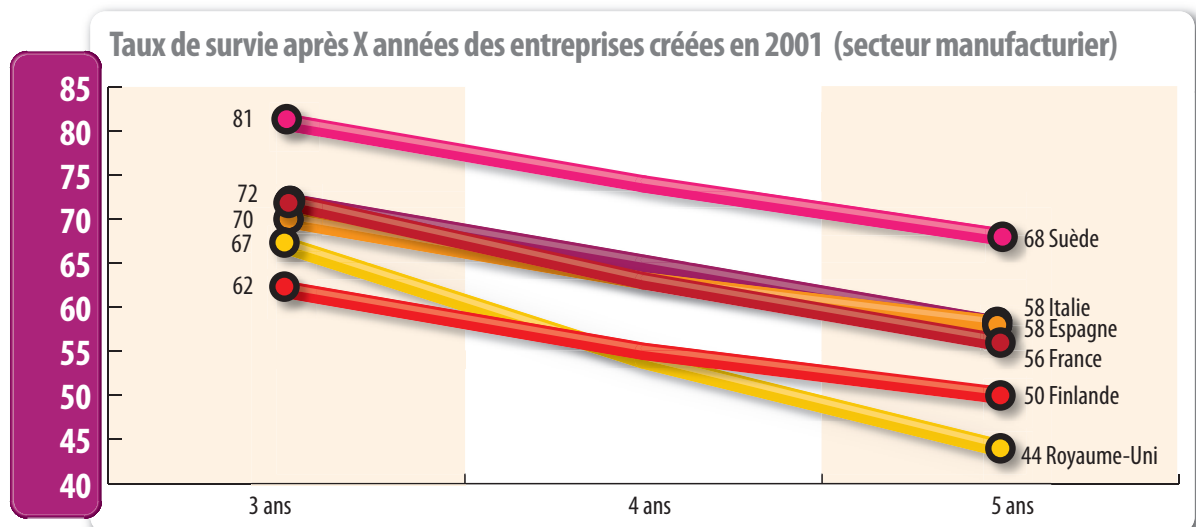
2.

Conséquence de la crise, le nombre des créations hors auto-entrepreneurs s'est tassé en 2009 et 2010, année où elles dépassent de 22% leur niveau moyen de 2000-2002. Il faut toutefois noter qu'en 2010, seule la moitié environ des auto-entrepreneurs a déclaré avoir généré un chiffre d'affaires.



Source : INSEE

- Parallèlement, le nombre de défaillances d'entreprise du secteur non agricole s'est accru de 39% entre 2000 et 2009, chiffre qui cache lui aussi des disparités sectorielles : hausse de 97% dans la construction, baisse de 1,8% dans l'industrie manufacturière.
- Un point positif mérite d'être souligné : dans l'industrie manufacturière, près de 3 entreprises créées sur 4 survivent après trois ans, taux de survie parmi les plus élevés en Europe ; et près de 6 sur 10 survivent après cinq ans, taux qui situe la France dans la moyenne européenne.



(3) Le régime de l'« auto-entrepreneur » est dérogatoire au statut de l'entreprise individuelle de droit commun.

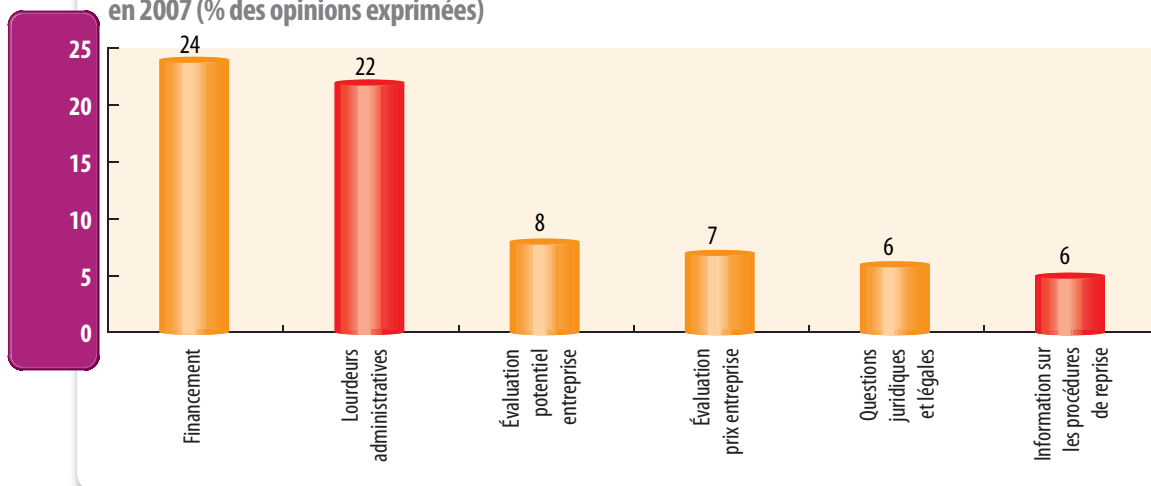
Source : Eurostat (thème « statistiques structurelles des entreprises »)

• En revanche, les PME françaises peuvent avoir du mal à grandir, ce qui explique, par exemple, une proportion d'ETI inférieure à celle de l'Allemagne.

* Dans la vie de l'entreprise, les opérations de transmission-reprise demeurent un moment critique, les conditions de réussite n'étant pas toujours réunies (contraintes administratives, situation fiscale et sociale de l'entreprise au moment d'une cession, solidité financière du candidat à la reprise...).

Encourager l'esprit d'entreprise nécessite donc non seulement de développer la création d'entreprise, mais aussi d'encourager la transmission/reprise de l'entreprise.

Principales difficultés ou craintes dans la transmission d'entreprise identifiées par les repreneurs en 2007 (% des opinions exprimées)



Source : Sondage IFOP 2007

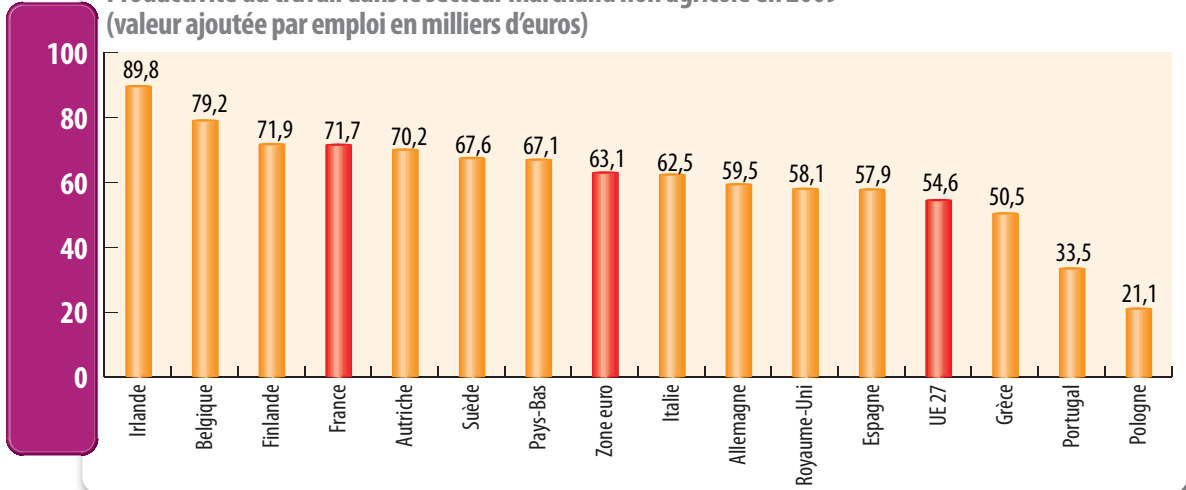
2

Le capital humain

2.

- La France dispose d'atouts connus et reconnus par les entreprises qui y travaillent : la qualité de son système de santé (niveau sanitaire), la qualité professionnelle des salariés et leur productivité. En effet, la productivité française se situe largement au-dessus de la moyenne de la zone euro.

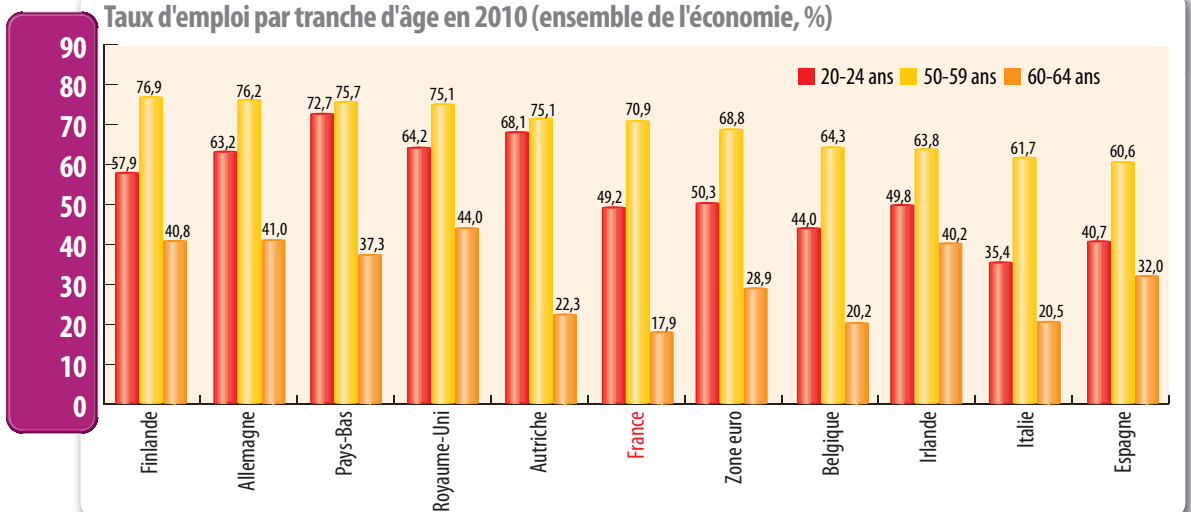
Productivité du travail dans le secteur marchand non agricole en 2009
(valeur ajoutée par emploi en milliers d'euros)



Source : Eurostat, calculs à partir des comptes nationaux

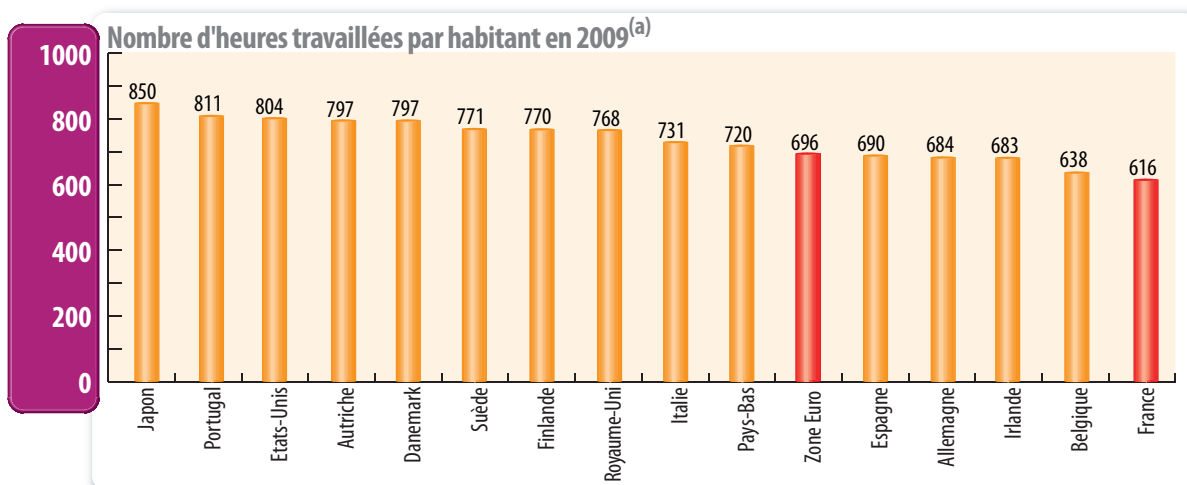
- Au-delà, la France dispose d'un point fort par rapport aux pays de la zone euro : sa démographie. Une population jeune est en effet synonyme de mobilité, de capacité d'appropriation des nouvelles technologies et de créativité. Le dynamisme démographique d'un pays est un atout à court terme (consommation, besoins d'investissement) et à moyen-long terme (population active, finances publiques et sociales).
- Toutefois, cet avantage démographique est en partie neutralisé par un taux d'emploi beaucoup plus faible que dans les autres pays de la zone euro.

Taux d'emploi par tranche d'âge en 2010 (ensemble de l'économie, %)



Source : Eurostat (thème «marché du travail»)

Cette situation explique en partie que le volume d'heures travaillées par habitant en France soit nettement inférieur à la moyenne européenne, en raison d'une conjonction de facteurs : entrée des jeunes plus tardive qu'ailleurs dans l'emploi, sortie plus précoce en fin de parcours professionnel, taux de chômage élevé, temps partiel choisi ou subi... Il faut noter toutefois la difficulté de quantifier de façon rigoureuse le temps de travail des salariés au forfait.

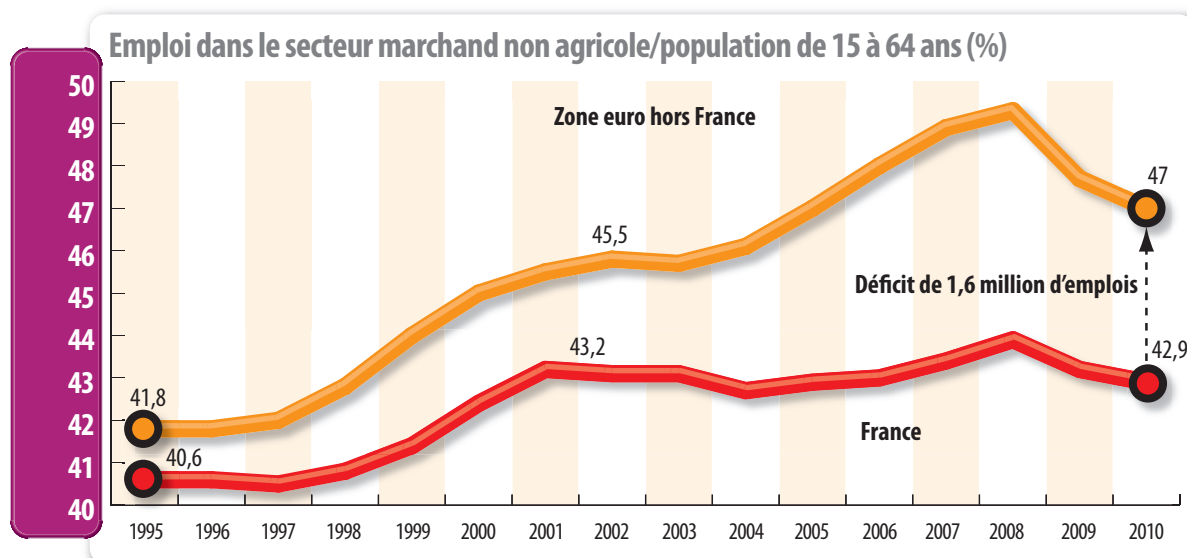


Source : OCDE

(a) : Total d'heures travaillées dans un pays tous secteurs/activités confondus (activité marchande, fonction publique, salariés, indépendants...) rapportées à sa population totale. Cet indicateur indique le volume de travail disponible pour nourrir, soigner, éduquer... chaque habitant. Le volume de travail total est la résultante à la fois du taux d'emploi et du nombre d'heures effectivement travaillées dans une année et dans une vie active.

Or, la croissance d'une économie n'est rien d'autre que l'évolution de la quantité effective de travail et de la productivité.

L'insuffisance du volume de travail en France résulte pour une bonne part du trop faible niveau de l'emploi marchand, relativement à la moyenne de la zone euro, l'écart représentant un déficit de quelque 1,6 million d'emplois.



Source : Eurostat (thème «marché du travail»)

2

2.

- Rester compétitif et être capable de s'imposer sur les nouveaux marchés porteurs suppose des compétences, c'est-à-dire des personnes de plus en plus qualifiées que les entreprises ne trouvent pas toujours.

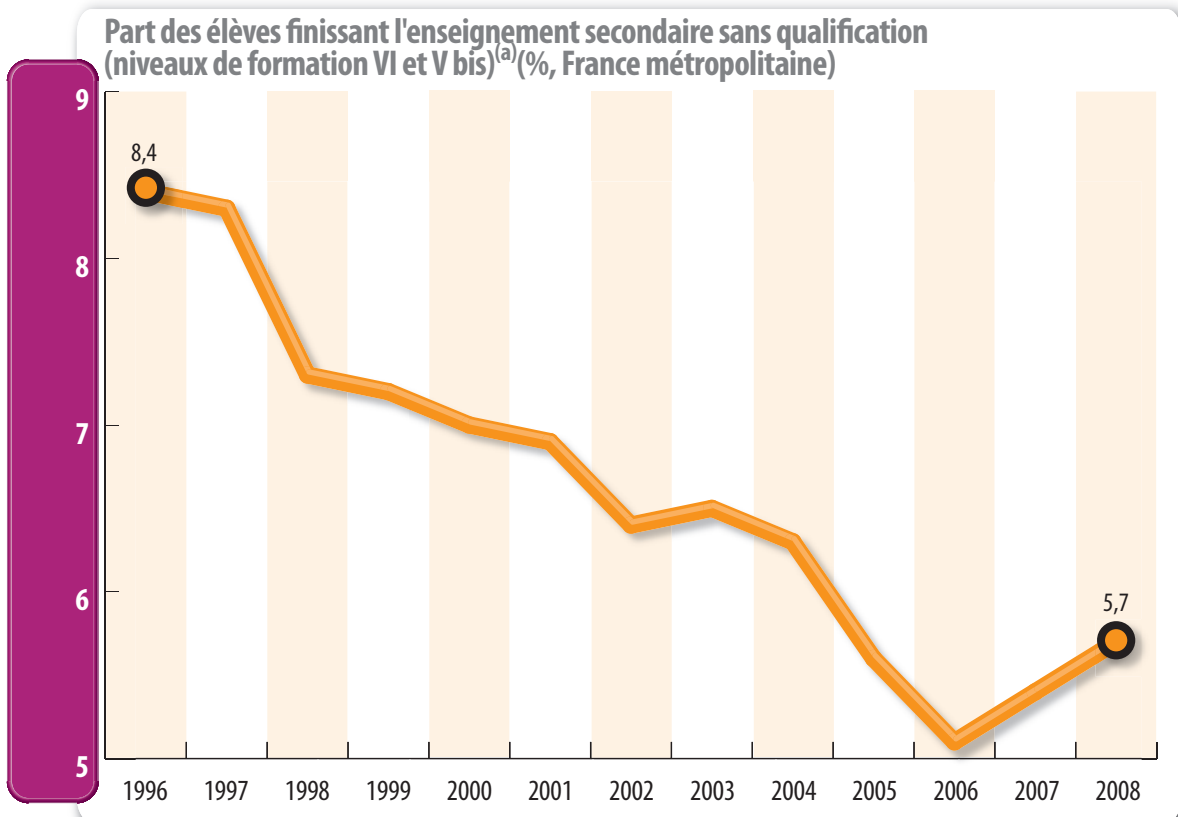
Dans cette perspective, le défi pour la France est donc de pouvoir tirer parti de son potentiel humain et d'abord de sa population active jeune :

- en poursuivant l'adaptation de son système d'éducation et de formation, depuis la formation initiale jusqu'à la formation professionnelle continue, et en développant les formations en alternance ;
- en réduisant le nombre d'élèves sortant de l'enseignement secondaire sans qualification.

La priorité est bien d'augmenter le nombre d'actifs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, qui est en France parmi les plus bas des pays de l'OCDE.

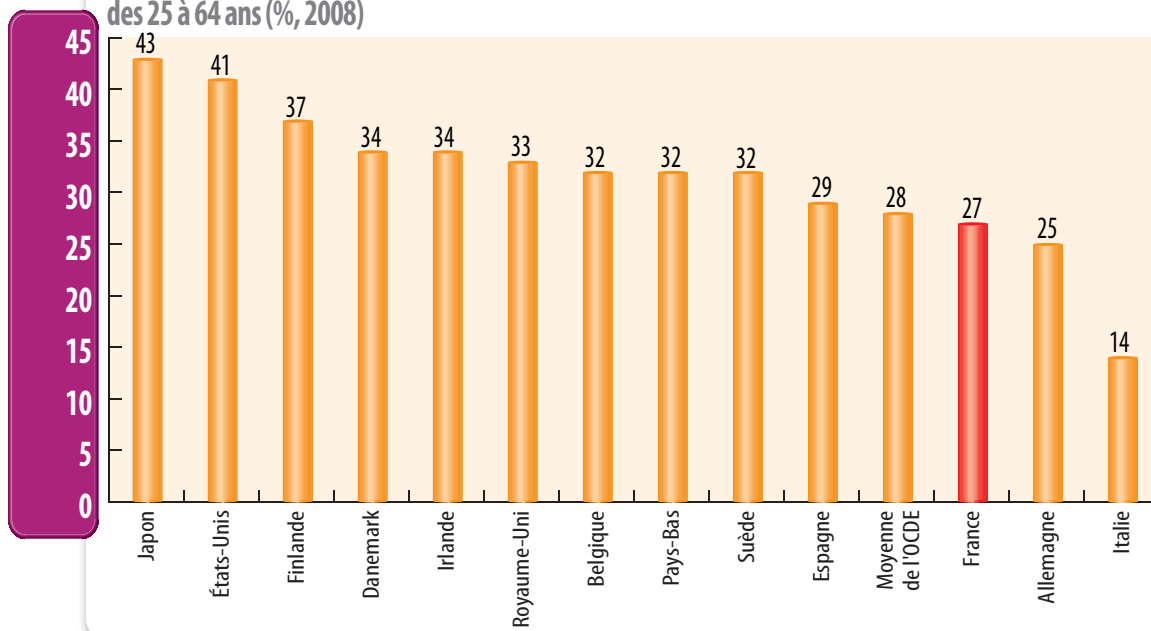
A cet égard, il est primordial d'accentuer encore l'effort de développement de l'apprentissage en revalorisant les filières et en favorisant les passerelles.

Il s'agit également de rééquilibrer les arbitrages entre le soutien au travail peu qualifié et celui au travail qualifié, à plus forte valeur ajoutée.



Source : INSEE/ministère de l'Education National/Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
(a) Niveau VI et V bis : premier cycle, première année de CAP ou de BEP.

Proportion de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la population des 25 à 64 ans (% , 2008)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2010

- Outre une meilleure employabilité de chaque salarié, le relèvement du taux d'emploi en France sera également favorisé par une plus grande mobilité.

Trop souvent, en effet, les difficultés induites par les changements de lieu de résidence (logement, scolarité des enfants, activité professionnelle du conjoint, ...) peuvent contraindre de nombreux salariés à faire l'impasse sur un nouvel emploi.

Plus précisément, le **logement** peut être un frein à la mobilité, notamment en raison des droits de mutation, des frais engagés pour une prestation de « relocation » (aide à la réinstallation dans le nouveau lieu de résidence), de la rigidité des réglementations de l'urbanisme et de la construction, ainsi que la non-transférabilité des prêts immobiliers.

2

2.

Les financements

La décision d'investissement d'une entreprise (équipements, construction, R&D, logiciel, marketing, implantation commerciale...) est fortement liée à sa capacité financière et aux perspectives de rentabilité.

- S'agissant des financements propres, la question du partage de la valeur ajoutée et de la possibilité pour les entreprises de renforcer durablement leur taux de marge (EBE/VA) est essentielle.

Partage comparé de la valeur ajoutée des sociétés non financières (% de la VA brute au prix de base)⁽⁴⁾

| | Rémunération des salariés (a) | | Excédent brut d'exploitation | | Profit net avant distribution | | Revenus distribués (b) | | Autofinancement (épargne brute) | |
|---------------|-------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|------------------------|------------|---------------------------------|-------------|
| | Moyenne 2006-2008 | 2009 | Moyenne 2006-2008 | 2009 | Moyenne 2006-2008 | 2009 | Moyenne 2006-2008 | 2009 | Moyenne 2006-2008 | 2009 |
| Allemagne | 57,4 | 61,2 | 41,5 | 38,4 | 39,8 | 36,6 | 21,2 | 20,8 | 18,5 | 15,8 |
| Autriche | 55,5 | 58,3 | 42,7 | 39,8 | 34,7 | 32,7 | 11,1 | 6,3 | 23,5 | 26,4 |
| Belgique | 62,4 | 65,9 | 38,5 | 35,6 | 33,4 | 34,1 | 10,1 | 14,2 | 23,3 | 19,9 |
| Espagne | 64,5 | 63,0 | 35,2 | 36,6 | 18,5 | 24,2 | 5,1 | 4,8 | 13,3 | 19,4 |
| Finlande | 56,5 | 63,3 | 43,9 | 37,4 | 33,4 | 32,5 | 7,9 | 8,7 | 25,4 | 23,8 |
| France | 64,9 | 66,4 | 31,5 | 29,8 | 21,9 | 21,0 | 7,6 | 8,2 | 14,3 | 12,8 |
| Grèce | 43,0 | 43,8 | 57,3 | 56,5 | 43,4 | 43,7 | 16,2 | 12,6 | 27,2 | 31,0 |
| Irlande | 45,4 | 46,6 | 53,2 | 51,5 | 37,7 | 36,3 | 16,6 | 20,3 | 21,1 | 16,0 |
| Italie | 53,8 | 56,9 | 42,8 | 40,3 | 32,6 | 32,2 | 19,5 | 18,4 | 13,1 | 13,8 |
| Pays-Bas | 58,8 | 63,0 | 41,0 | 37,7 | 32,3 | 30,8 | 3,4 | 5,2 | 28,9 | 25,5 |
| Portugal | 64,3 | 66,7 | 36,0 | 33,6 | 22,4 | 23,4 | 11,6 | 13,0 | 10,8 | 10,4 |
| Royaume-Uni | 62,6 | 65,1 | 35,2 | 32,4 | 30,5 | 26,5 | 9,1 | 7,7 | 21,3 | 18,9 |
| Suède | 61,6 | 66,5 | 34,7 | 28,6 | 27,1 | 18,1 | 3,7 | 1,7 | 23,4 | 16,4 |

(4) L'excédent brut d'exploitation (EBE) est ce qui reste à l'entreprise après versement des rémunérations des salariés (incluant les cotisations sociales employeurs). Le profit net avant distribution est ce qui reste à l'entreprise après avoir déduit de l'EBE les impôts directs, les charges financières et les charges d'exploitation (exemple : assurances). Il correspond aux ressources financières dont dispose l'entreprise pour rémunérer les apporteurs de capitaux (parts d'associés, dividendes...) ou autofinancer ses investissements (épargne brute).

Source : Eurostat, calculs à partir des comptes nationaux

(a) Salaires et traitements bruts, cotisations sociales à la charge des employeurs / (b) Dividendes et autres revenus distribués

Simultanément, elles ont besoin de renforcer leurs fonds propres, ce qui renvoie à une meilleure orientation de l'épargne vers le financement des entreprises, notamment en faveur des PME et des nouvelles entreprises innovantes.

- S'agissant des financements externes, la première préoccupation des entreprises concerne les crédits bancaires. L'enquête européenne auprès des établissements de crédit, réalisée par la Banque de France pour la France, permet de suivre l'évolution et les critères des conditions d'octroi de crédit bancaire.

Trois principaux enseignements peuvent être tirés de la dernière enquête (1^{er} trimestre 2011) :

- après une forte tension en raison de la crise financière, les conditions d'octroi de crédit se sont détendues en 2009 et en 2010 ;

- si la situation globale s'améliore, les conditions d'octroi de crédit ont été un peu plus accommodantes pour les grandes entreprises que pour les PME ;
- les conditions d'octroi de crédit en France ne se démarquent pas de celles de la moyenne de la zone euro.

Selon le baromètre de l'IFOP pour KPMG-CGPME de mars 2011, plus deux tiers des PME déclarent rencontrer un durcissement des conditions de financement.

Certains secteurs industriels, considérés comme plus risqués par les banques, peuvent se heurter à des restrictions particulières.

* S'agissant du coût du financement bancaire, les taux d'intérêt ont sensiblement baissé et sont moins élevés en France qu'au sein de la zone euro.

2

Le territoire, les infrastructures et les réseaux

2.

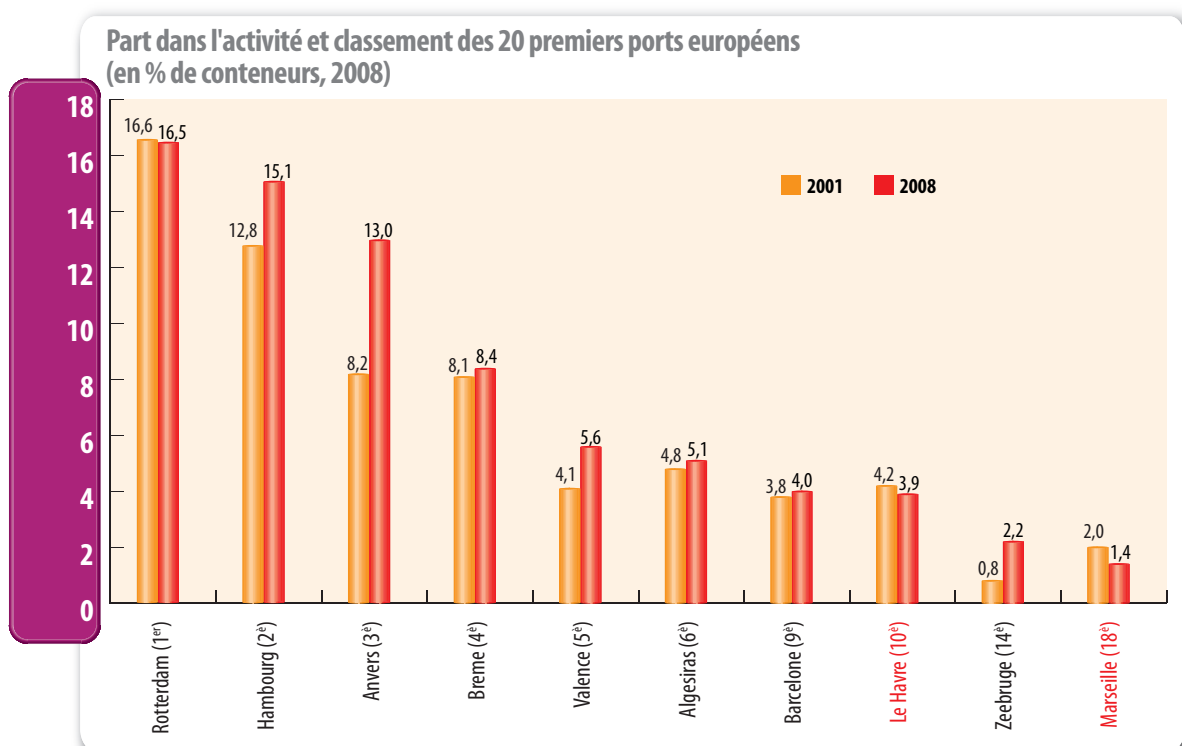
Globalement, la qualité des infrastructures et des réseaux (transport, énergie, numérique) est l'un des points forts de la France parmi les plus souvent cités par les entreprises étrangères.

Il importe donc de veiller au maintien de leur qualité et, le cas échéant, à leur développement.

- L'un des grands avantages de la France est son **potentiel maritime** et portuaire. Mais des améliorations restent à mettre en œuvre pour en tirer un meilleur parti qu'aujourd'hui.

Aucun port français ne figure parmi les premiers ports européens, en termes de trafic de conteneurs ; et deux conteneurs sur trois destinés à la France ne débarquent pas dans un port français.

Il en va non seulement des activités directement concernées, mais aussi de celles pouvant être générées dans les « arrière-pays » des zones portuaires.



Source : Direction Générale de la Mer et des Transports

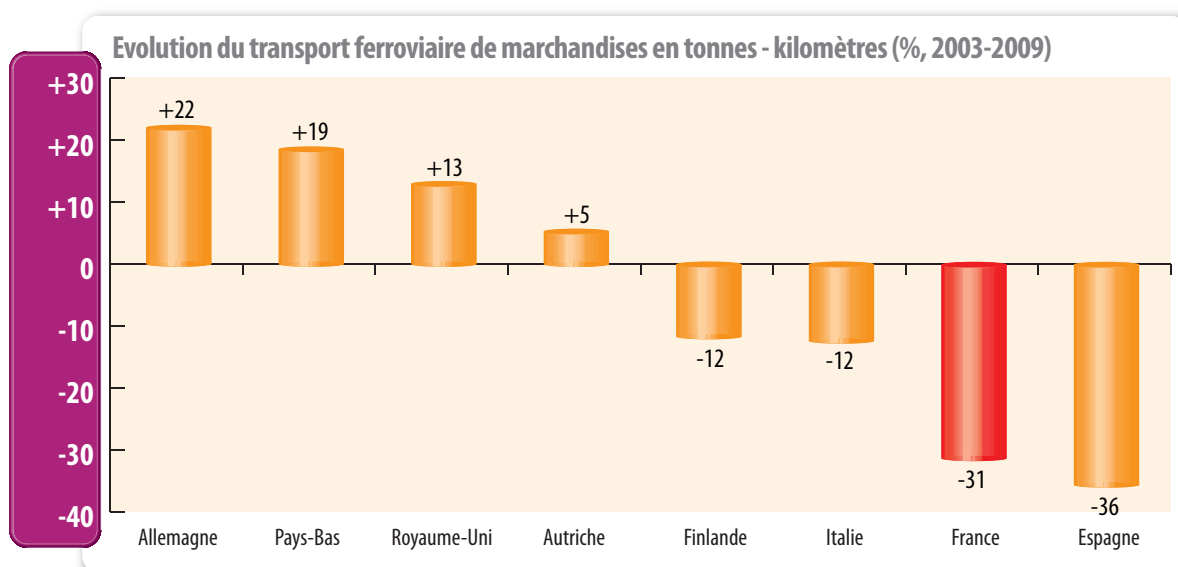
Plus largement, **le potentiel de développement des activités de logistique en France devrait être mieux exploité.**

Il s'agit d'activités non délocalisables, que savent valoriser nos voisins (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne), en captant les flux croissants d'échanges en Europe et à travers le monde pour compenser les délocalisations industrielles.

- La France dispose également d'un potentiel dans le transport ferroviaire de marchandises : il ne représente en effet que 16% du transport de fret français.

Néanmoins, le transport de fret par rail, en termes de tonnes-kilomètres, s'est réduit en France, entre 2003 et 2009, contrairement à celui en Allemagne ou au Royaume-Uni, malgré l'ouverture du marché à la concurrence en 2006. Par ailleurs, la France ne représentait, en 2006, que 6% du transport de fret par rail de l'Union Européenne à 27 (en tonnes de marchandises), contre 19,9% en Allemagne (2007).

Lors du Grenelle de l'environnement, le transport ferroviaire a été revalorisé, étant le mode de transport le plus respectueux de l'environnement (ferroulage, service auto/train...).



Source : Eurostat (thème «transport»)

- En termes de compétitivité des **infrastructures numériques**, la France se situe dans la moyenne européenne. Si elle dispose d'un bon réseau haut débit, le développement de son réseau très haut débit demeure encore insuffisant et représente donc une opportunité.

- Enfin, en termes de compétitivité des **infrastructures touristiques**, beaucoup reste à faire pour que les performances de la France soient à la hauteur de son potentiel, unique en Europe, notamment par rapport à ses deux concurrentes les plus immédiates : l'Italie et l'Espagne. Première destination touristique mondiale en nombre de visiteurs étrangers, la France n'est qu'au 22^{ème} rang en termes de dépense moyenne par touriste.

L'enjeu de la remise à niveau de son potentiel touristique est tout autant la création de centaines de milliers d'emplois d'ici 15 ou 20 ans, que le redressement du poste « voyages » dans la balance des échanges de services.

2

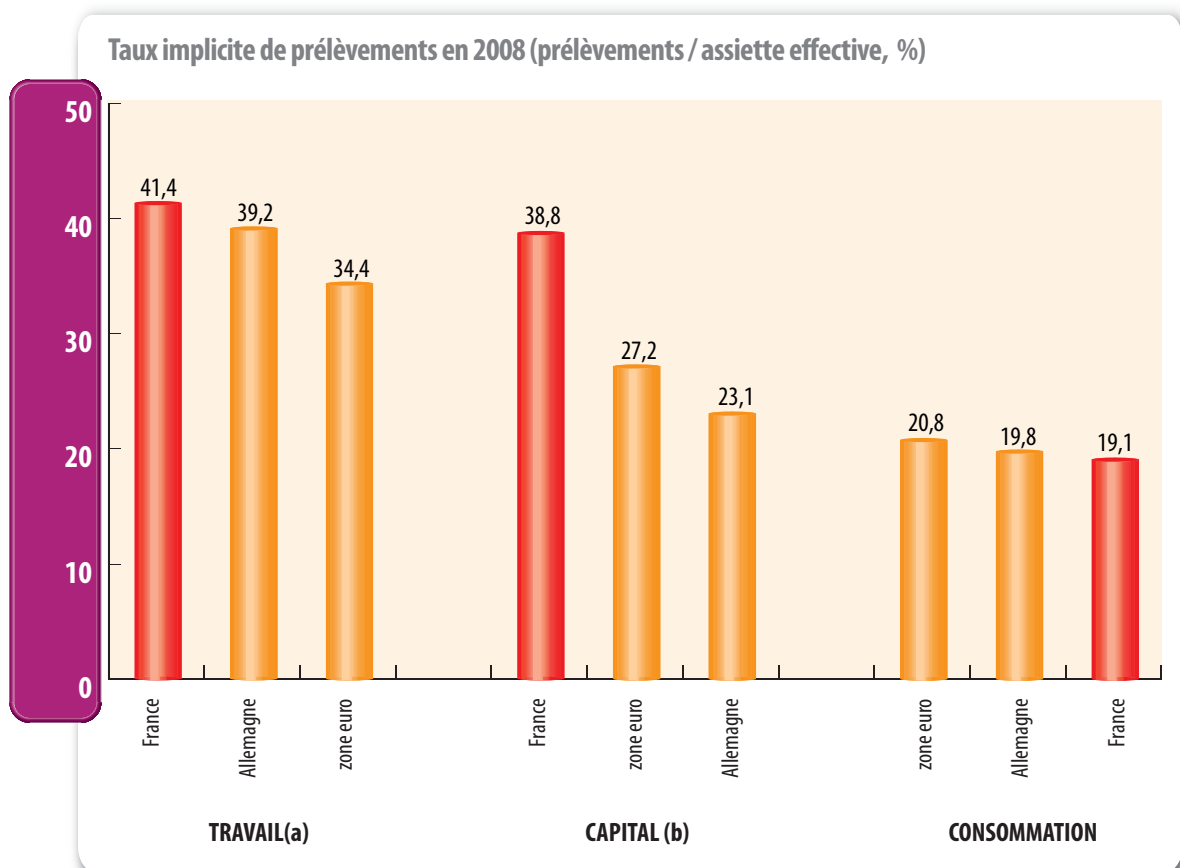
L'environnement fiscal et social

2.

La question de l'environnement fiscal et social ne peut être abordée uniquement à partir des comparaisons de taux globaux de prélèvements obligatoires, compte tenu des spécificités économiques et sociales de chaque pays et des différences de définition des prélèvements obligatoires qui peuvent exister d'un pays à l'autre.

- Le **taux de prélèvements obligatoires** en France figure parmi les plus élevés en Europe.

Si ces prélèvements sont la contrepartie d'une forte protection sociale et de bonnes infrastructures, ils pèsent plus qu'ailleurs en Europe -et notamment qu'en Allemagne- sur le travail et le capital, selon l'étude « *Taxation trends in the European Union* ».

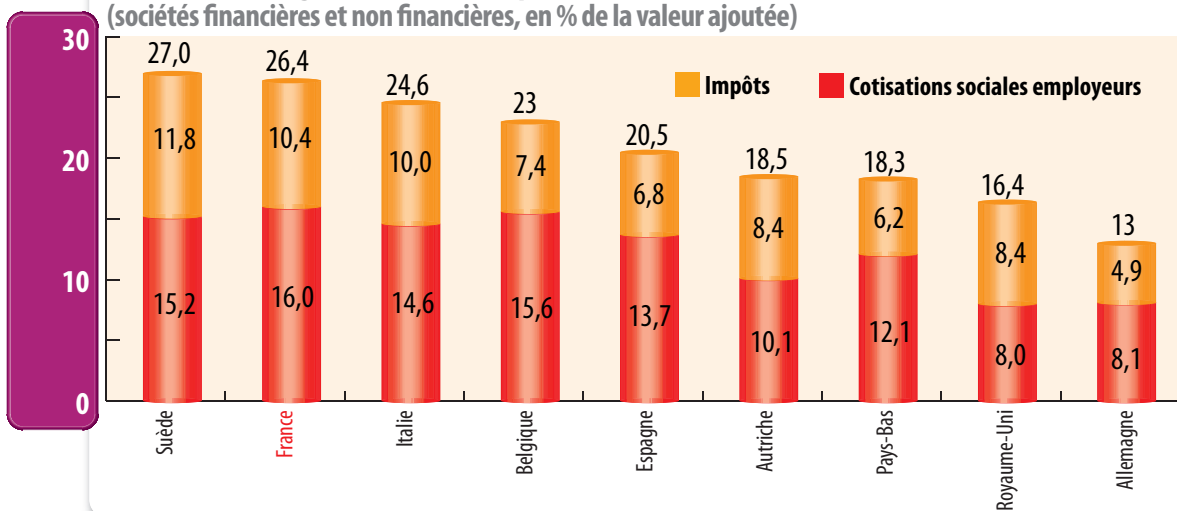


Source : Taxation Trends in the European Union (éd. 2010, Eurostat)
(a) Cotisations et taxes sur les salaires / (b) Capital et revenus du capital

- S'agissant des prélèvements sur les entreprises, le taux de prélèvements est également parmi les plus importants d'Europe, tout juste inférieur à celui de Suède.

Ce constat tient à la fois à des cotisations sociales plus élevées qu'ailleurs et à des impôts et taxes sur les entreprises également plus élevés.

Prélèvements obligatoires sur les entreprises en 2008
(sociétés financières et non financières, en % de la valeur ajoutée)



Source : Eurostat, calculs à partir des comptes nationaux

- Ainsi, globalement, le système français de prélèvements pèse plus fortement qu'ailleurs sur les facteurs de production, qui sont par essence mobiles dans un marché européen unifié et une économie mondialisée.

L'enjeu pour la France est la localisation sur son territoire à la fois des compétences et des unités de production ou de recherche, françaises et étrangères.

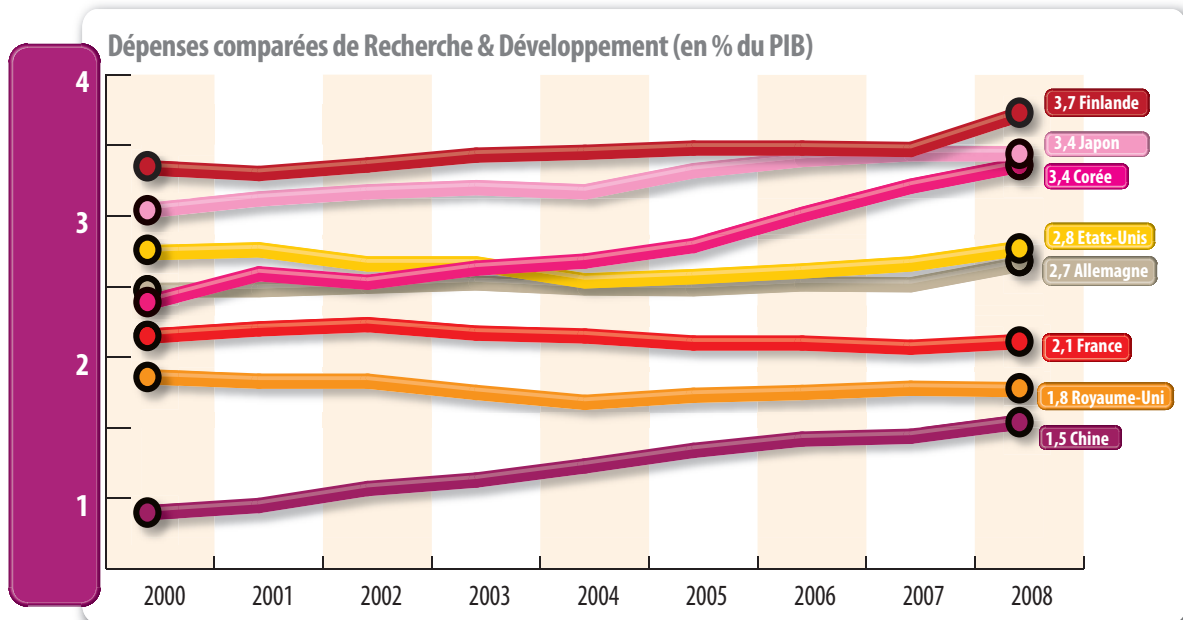
2

La recherche et l'innovation

2.

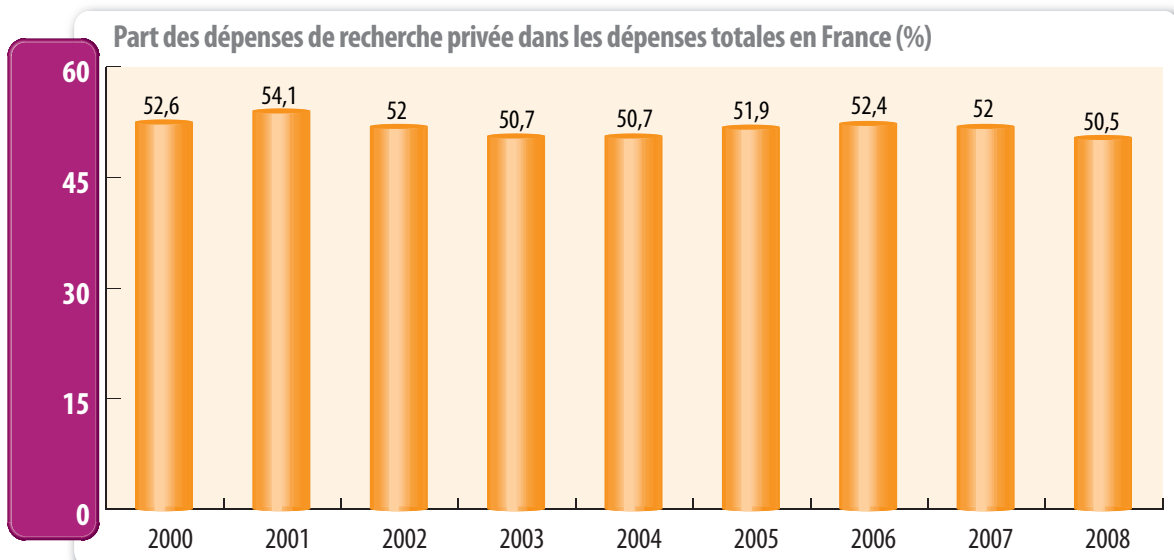
Dans un contexte de mutations technologiques accélérées, la recherche-développement et l'innovation sont devenues un atout primordial de compétitivité.

Globalement, l'effort national de R&D a accusé un tassement dans le milieu des années 2000.



Source : OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie (2010/1)

Même si les entreprises privées continuent à représenter un peu plus de la moitié de l'effort global de R&D, elles n'ont pas encore comblé leur retard au regard des objectifs de l'agenda de Lisbonne. Quantifié à Barcelone, cet effort doit être porté à 3% du PIB dont 1% au titre de la recherche publique et 2% pour la recherche privée.



Source : Eurostat (thème «science, technologie et innovation», calcul)

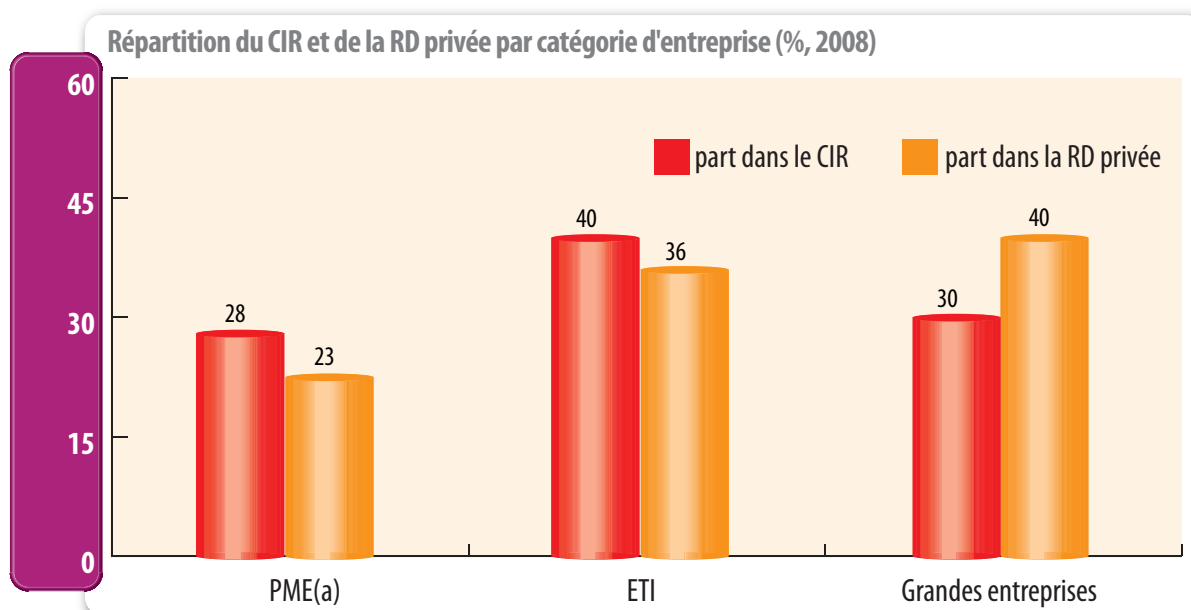
La mise en place ces dernières années de dispositifs comme les pôles de compétitivité et le crédit d'impôt recherche rénové ont pour objectifs de corriger les faiblesses du Système Français de Recherche et Innovation (SFRI) :

- en encourageant d'une part un plus grand nombre d'entreprises à s'impliquer dans un effort continu de recherche et développement
- en stimulant d'autre part les coopérations entre la recherche privée et la recherche publique.

Pôles de compétitivité et crédit impôt recherche ouvrent en effet des perspectives de redressement progressif de l'effort de R&D, que confirment les enquêtes publiques et les rapports parlementaires d'évaluation.

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) a été rénové en 2008 (prise en compte du volume de recherche et non plus seulement de son accroissement, suppression du plafonnement). Les effets structurels de cette réforme très récente sont difficiles à évaluer, mais les premiers éléments montrent qu'elle a permis :

- à davantage de PME et d'ETI de s'engager dans un processus de recherche et d'innovation : d'après le rapport du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Parlement (mars 2010), le CIR réformé de 2008 a permis d'augmenter de 62 % le nombre de nouveaux bénéficiaires. Il est à noter que sur les 3 300 nouveaux bénéficiaires du CIR, près de 90 % des nouveaux déclarants sont des PME indépendantes au sens fiscal⁽⁵⁾.
- d'inciter plusieurs grandes entreprises internationales à localiser en France leurs centres de recherche européens.



Source : Mission d'évaluation sur le crédit d'impôt recherche, Inspection générale des finances (juillet 2010)
 (a) : la source statistique ne permet pas d'identifier le critère d'indépendance des PME
 NB : Le total n'est pas égal à 100 compte tenu de la part des entreprises dont l'effectif n'est pas renseigné.

(5) (Rapport du Sénateur Christian Gaudin « Bilan de la réforme et de l'évaluation de la politique du crédit d'impôt recherche » -25 mai 2010 page 24).

Au regard de l'importance de la dépense fiscale qui est passée d'1 milliard d'euros en 2007 à environ 4, 5 milliards d'euros en 2010, le CIR fait l'objet d'une mission régulière et attentive d'évaluation du parlement. L'analyse du rapport coût fiscal-efficacité économique doit être poursuivie et approfondie. Programmée pour 2013, cette évaluation de l'impact économique du CIR sera d'autant plus solide qu'elle portera sur une période suffisamment longue de 5 ans.

- Par ailleurs, les pôles de compétitivité devraient permettre aux entreprises de se positionner à l'international, de diffuser l'innovation, de conquérir de nouveaux marchés à l'exportation. Avec 7 pôles mondiaux et 10 « à vocation mondiale », la France pourrait disposer d'un atout important, pour autant que leur organisation permette aux PME/ETI d'en retirer tous les bénéfices possibles.

Représentant près des trois quarts des entreprises impliquées dans les pôles, les PME rencontrent encore des difficultés à participer aux projets collaboratifs. Néanmoins, les pôles sont encore de création trop récente par rapport aux « clusters » américains ou aux « districts » italiens pour que l'on puisse déjà en établir un bilan rigoureux. Il faut 5 à 10 ans pour qu'un pôle de compétitivité arrive à maturité.

Les pôles de compétitivité seront d'autant plus efficaces que les projets seront financés par du capital-risque et qu'une meilleure coopération entre les universités et les entreprises permettra de développer les formations aux métiers d'avenir.

De manière complémentaire, les Systèmes Productifs Locaux (SPL) regroupent des entreprises, souvent de petite taille, qui mutualisent leurs moyens, leurs outils et leur savoir-faire, autour d'un même métier.

En outre, pour accompagner la dynamique d'innovation dans l'artisanat et les petites entreprises, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) ont créé en 1991 le label « Pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises ». En 2009, 22 centres de ressources se positionnant comme interface entre les différents organismes scientifiques et techniques, et les petites entreprises se sont vus décerner ce label.

- Enfin, la France doit saisir les opportunités offertes par les nouveaux marchés porteurs, comme cela avait été le cas notamment pour l'espace, le TGV, le nucléaire, les vaccins. La nouvelle donne mondiale constitue une chance de faire émerger une offre française compétitive capable de répondre aux demandes nouvelles qui soutiendront l'activité des vingt prochaines années.

Au total, construire une nouvelle offre française compétitive impose de mettre en œuvre les complémentarités entre tous les acteurs : entre la recherche publique et la recherche privée, entre les résultats de la recherche et la commercialisation, entre l'innovation et la production, entre l'industrie et les services, entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants...

- Le renforcement de l'offre française passe notamment par une diffusion plus rapide et plus large des innovations sur les marchés, une gestion adaptée des brevets (dépôt, commercialisation...), une collaboration plus étroite entre recherches publique et privée et une meilleure valorisation des résultats de la recherche publique dans les disciplines qui touchent aux nouveaux marchés porteurs : biologie appliquée, écologie, physique, chimie, sciences de l'ingénieur...

Les relations entre acteurs économiques : nature et qualité

Le système économique actuel se caractérise par un grand nombre d'interactions, d'une part, entre entreprises et, d'autre part, entre les entreprises et les administrations.

Relations entre les entreprises

Chaque entreprise, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, a ses contraintes propres de financement, de rentabilité, de compétitivité, de développement, de localisation, d'adaptation technologique...

Ces contraintes pèsent naturellement sur ses relations avec ses partenaires économiques et peuvent occasionner des rapports de force, qu'il s'agisse des relations fournisseurs / clients, donneurs d'ordre / sous-traitants, entreprises / banques...

Il semble toutefois souhaitable et possible de dépasser ces oppositions et de développer des logiques de coopération et de mutualisation, qui peuvent revêtir différentes formes :

- développement de partenariat entre grandes entreprises, sous-traitants, fournisseurs... et rassemblement des entreprises qui travaillent dans les mêmes métiers, sur les mêmes produits, les mêmes technologies ;
- développement de groupes de TPE ou PME qui devrait permettre de développer des synergies et de gagner en efficacité et en compétitivité : économies d'échelle, partage du risque... On peut d'ailleurs constater que le nombre de PME appartenant à un groupe, ou constituant un groupe entre elles, est en augmentation constante ;
- développement de la structure coopérative, qui est l'un des outils permettant aux petites entreprises, notamment artisanales, de s'adapter aux mutations de l'environnement économique, de faciliter leur accès aux marchés et aux innovations technologiques et d'apporter au consommateur un service de proximité et de qualité ;
- développement de relations interentreprises saines et viables, fondées sur le respect scrupuleux des règles de la concurrence par chacun des acteurs, quel que soit son secteur, sa taille, et sa place dans la filière ;
- amélioration des conditions de paiement, qui sont un aspect majeur des relations interentreprises. Si les délais de paiement se sont significativement réduits depuis la LME (Loi de Modernisation de l'Économie, 2008), ils ne constituent qu'un des aspects des conditions de paiement.

Analyser les relations interentreprises, quelle qu'en soit la nature (producteur-distributeur, donneur d'ordre-sous-traitant(s), ...), dans des pays voisins, comme l'Allemagne ou l'Italie, serait intéressant mais suppose une étude lourde qui dépasse la mission et les moyens du groupe de travail. La Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) pourrait se saisir de cette question.

2

Relations avec les administrations

- Les pratiques administratives françaises (procédures, formalités, réglementations, délais, ...) font preuve d'une complexité et d'une instabilité certaines.

Selon le Baromètre Attractivité du site France 2008 d'Ernst & Young, les investisseurs internationaux plaident à hauteur de 51% pour un assouplissement de l'environnement administratif et juridique des entreprises.

Ce constat traduit, entre autres, la difficulté du système administratif français à s'adapter au numérique et à recourir à « l'e-administration », ce qui implique de repenser certaines tâches et certaines fonctions, si l'on veut tirer tout le parti des technologies de l'information et de la communication, en termes de simplification, de réduction des délais et des coûts.

Encore faut-il **inverser la tendance à la multiplication** et la **superposition des réglementations** dans tous les domaines, qu'elles soient d'origine française ou européenne.

- Le rôle des administrations est aussi de faciliter le travail des entreprises dans leur **développement à l'international**. Des améliorations dans le domaine du soutien à l'exportation ont vu le jour grâce à une collaboration efficace avec les acteurs concernés (Direction générale du Trésor, Direction générale des Douanes, Ubifrance, missions économiques des ambassades, collectivités territoriales...).

Ainsi, les conditions d'accès aux financements export et de la couverture des risques se sont améliorées, en particulier pour les PME/PMI. Les conditions d'embauche de VIE, dispositif unique en Europe, sont également devenues plus attractives.

Néanmoins, ce système reste perfectible.

Le redressement des parts de marché de la France passe par le renforcement de son dispositif de soutien à l'export : optimisation des outils de soutien, soutien aux grands contrats à l'exportation pour faire gagner les filières de sous-traitance, maintien de la compétitivité des outils financiers français.

Ce dispositif doit viser les entreprises de toute taille, y compris les entreprises artisanales, qui disposent d'un potentiel d'exportation à valoriser. Les entreprises de leur côté doivent apprendre à avoir une stratégie collaborative (« chasser en meute ») dans la conquête des marchés à l'export.

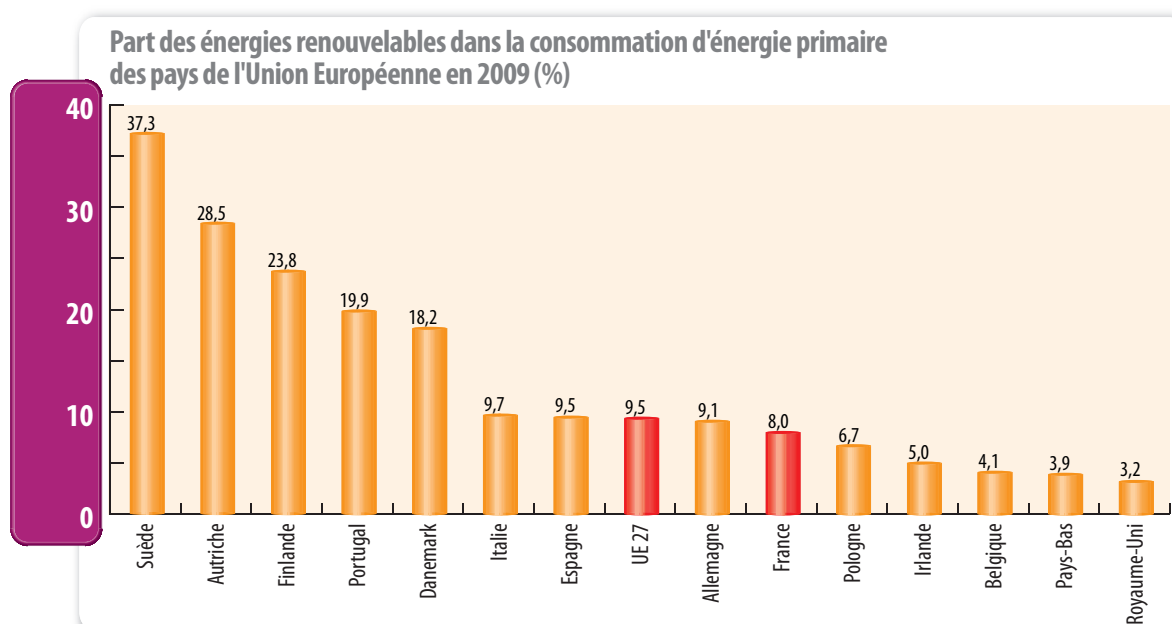
Il passe également par la poursuite de la modernisation de l'administration, avec notamment la simplification et la dématérialisation des procédures douanières, et par une meilleure organisation des ouvertures des bureaux de douanes.

Il implique aussi par une harmonisation européenne réglementaire, fiscale et sociale ainsi que par la mise en place d'un brevet de l'Union attractif.

Compétitivité et croissance durable

Le changement climatique impose de développer rapidement une économie plus sobre en carbone. De ce point de vue, la France est bien placée, disposant de plusieurs cartes dans son jeu, pour s'adapter et exporter son savoir-faire en ce domaine.

- De toutes les grandes puissances économiques mondiales, la France fait partie de celles qui émettent le moins de gaz à effet de serre. Cette avance tient largement à son choix stratégique d'une production d'électricité à partir du nucléaire. La faiblesse relative des émissions de gaz à effet de serre en France tient aussi au recours croissant à des énergies renouvelables.



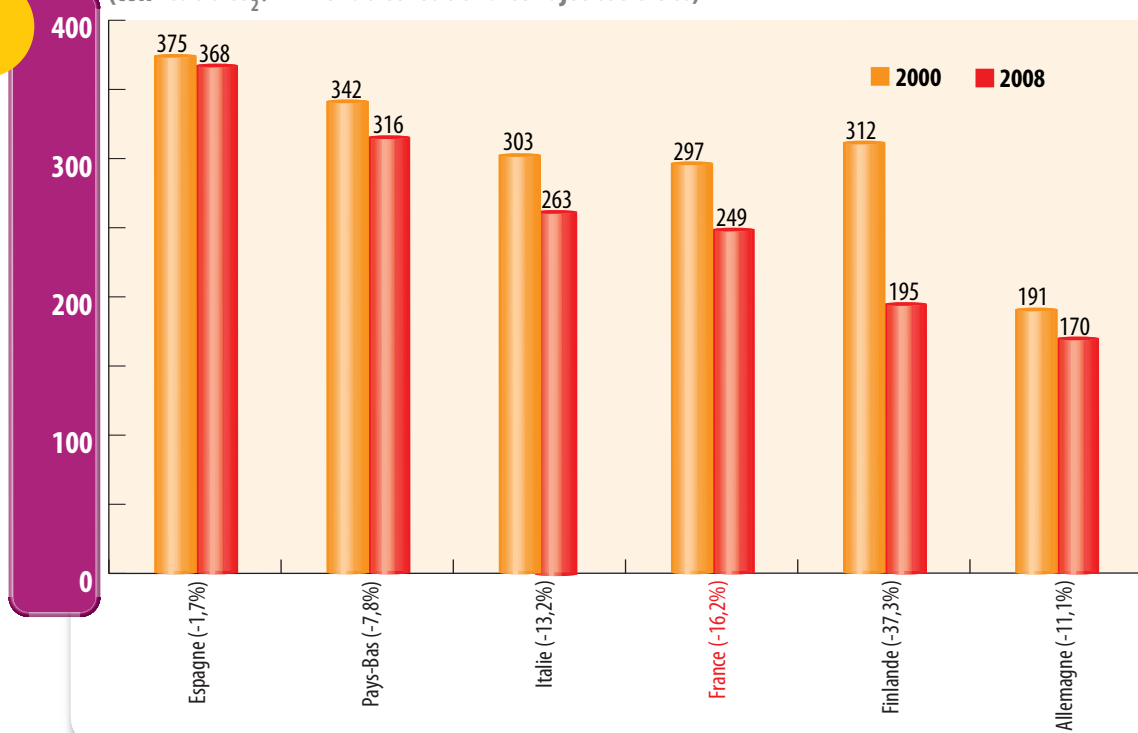
Source : EurObserv'ER 2010

- La préoccupation environnementale des entreprises s'est traduite, notamment dans l'industrie, par le développement de techniques « propres » de production, entraînant une baisse de ses émissions de CO₂ depuis 1990.

Néanmoins, ce constat doit être nuancé dès lors que cette baisse peut être imputée à une réduction de la production industrielle du pays.

Pour écarter ce biais, il faut donc rapporter les émissions de CO₂ à une unité constante. De plus, si l'on veut procéder à une comparaison avec d'autres pays, la seule référence possible est la valeur ajoutée. L'évolution du ratio (émissions de CO₂ / valeur ajoutée brute) confirme cette baisse des émissions de CO₂ de l'industrie en France.

La poursuite de cet effort ne doit pas être issue de contraintes supplémentaires qui pénaliseraient la compétitivité française, par rapport à ses concurrentes européennes en tout premier lieu. Afin de ne pas pénaliser les entreprises françaises vis-à-vis de leurs concurrentes, la poursuite de cet effort doit résulter d'un engagement européen collectif.



Source : Agence Européenne de l'Environnement

* Les éco-industries françaises sont particulièrement bien placées dans les domaines de l'eau, des déchets et des énergies renouvelables, grâce au savoir-faire et aux innovations de grandes entreprises leaders et à une réglementation incitative. Hors de nos frontières, la mise à niveau environnementale des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne et les besoins gigantesques des pays émergents représentent un marché potentiel pour l'offre française de biens et services dans les domaines concernés.

S'agissant de l'impact du développement en France d' « activités vertes », il faut souligner qu'une partie de ces nouvelles activités viendra se substituer à d'autres en termes de production et d'emploi. En effet, le changement de modèle de croissance, s'il ouvre de nouvelles potentialités de développement, induit simultanément des coûts supplémentaires et le déclassement de certaines productions et de certains métiers. Gérer cette transition économique et tirer tout le parti des opportunités nouvelles suppose donc que plusieurs conditions soient remplies, notamment :

- la mise en œuvre d'une politique globale au plan français mais également au plan européen dont les modalités doivent rester compatibles avec la compétitivité des entreprises et de nos territoires, c'est-à-dire sans générer des asymétries de contraintes ou de coûts par rapport à nos concurrents ;
- le développement d'une politique active de formation et de reconversion pour réussir la mutation nécessaire des emplois, des métiers et des compétences.

D'une façon générale ces questions devraient être incluses dans les feuilles de route des Comités stratégiques de filières de la Conférence nationale de l'industrie.

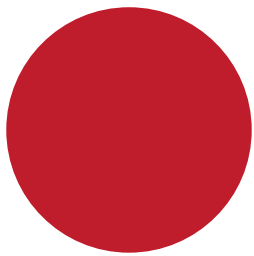
Conclusion

Cette note de problématique sur la compétitivité fait apparaître **quatre convergences** :

- **l'importance de la compétitivité**, non pas comme une fin en soi, mais comme condition de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale. En effet, dans un monde globalisé, il n'est pas d'augmentation du pouvoir d'achat et de l'emploi, donc de croissance durablement soutenue, sans compétitivité des entreprises et attractivité des territoires.
- **la nécessité d'une compétitivité durable**, qui vise un mode de développement équilibré sur trois piliers, économique, social, et environnemental. De nouveaux produits et de nouvelles façons de produire vont émerger et offrir de nouvelles opportunités que notre pays devrait saisir pour conquérir des marchés à l'international, les pays émergents ayant besoin d'adapter leur modèle de croissance aux nouvelles contraintes environnementales, notamment.. En outre, cette compétitivité durable doit reposer sur un dialogue social renforcé et des relations respectueuses et efficaces entre les entreprises et ses parties prenantes.
- **la définition de la compétitivité comme compétitivité globale**, c'est-à-dire compétitivité des entreprises, mais aussi de leur « écosystème » : dans un marché unique européen et une économie globalisée, le champ de la compétition s'élargit aux territoires, aux législations, aux systèmes de recherche, d'éducation et de formation...
- **l'affirmation d'une triple ambition** : accroître à la fois la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire ; améliorer les conditions de travail des salariés ; faire progresser le niveau et la qualité de vie des Français, dans un souci permanent de cohésion sociale.

Dans cette perspective, nos réflexions mettent en évidence **six priorités** :

- **savoir innover** ;
- **valoriser notre capital humain** ;
- **tirer le meilleur parti de notre situation dans une Europe ouverte** ;
- **dégager tous les moyens nécessaires au financement de la croissance** ;
- **dynamiser et densifier le tissu d'entreprises en France** ;
- **repenser l'assiette du financement de la protection sociale**.



Savoir innover

Parmi ses atouts, la France compte sa capacité de recherche fondamentale, que viennent renforcer de nouveaux dispositifs de soutien à l'innovation :

- le Crédit Impôt-Recherche, dans sa nouvelle modalité. Il vise à permettre à un plus grand nombre de PME d'entrer dans le processus de recherche, à favoriser le développement en France de centres de recherche et d'une façon générale à améliorer l'effort intérieur de recherche et développement. Une évaluation rigoureuse de ses effets sur les investissements de R&D, notamment dans les PME, devra être mise en œuvre ;
- les pôles de compétitivité, qui ont pour but de favoriser les synergies entre grandes entreprises, PME, universités et centres de recherche ;
- les « pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises » qui accompagnent la dynamique d'innovation dans ces catégories d'entreprises.

En outre, la France pourrait mieux tirer parti de son potentiel en valorisant mieux les résultats de la recherche publique, notamment dans les disciplines où elle peut conduire à la mise sur le marché de produits ou services nouveaux.

Toutefois, l'innovation doit être comprise dans son acception la plus large et pas seulement en termes de haute technologie. L'innovation doit concerner l'ensemble des organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Elle implique notamment de renouveler les formes actuelles de management, dans toutes ses dimensions (motivation, rémunérations, gestion des carrières, association des salariés aux performances de l'entreprise), mais aussi les relations entre acteurs économiques.

Cette innovation sociale est la condition de l'efficacité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux mutations en cours dans le monde qu'exige la compétitivité.

Ce « savoir-innover » suppose donc une implication de tous (salariés, Etat, employeurs, universités, collectivités locales, services publics, système d'éducation et de formation, système financier...), c'est-à-dire de l'ensemble de la société.

Valoriser notre capital humain

La qualité et le savoir-faire de la main d'œuvre française sont reconnus comme étant un facteur de compétitivité.

La France bénéficie d'un dynamisme démographique qui la singularise parmi les autres pays européens. C'est un atout : une population jeune est facteur d'adaptation, de créativité et de mobilité. Toutefois, il faut veiller à ce que cet avantage démographique ne soit pas contrebalancé par un taux d'emploi plus faible qu'ailleurs, notamment aux deux extrémités de la vie active .

Il est donc nécessaire de rechercher une meilleure adéquation des formations aux besoins de l'économie, depuis l'école jusqu'à la formation continue, en passant par la formation universitaire et l'apprentissage. Il est tout aussi nécessaire que les entreprises fassent évoluer leurs modes de recrutement et s'impliquent davantage dans leur politique de gestion de carrières, en prenant en compte l'ensemble du cycle de la vie professionnelle ainsi que les aspirations des salariés.

Concernant les universités, on peut se féliciter que la loi de 2007 « Libertés et responsabilités des universités » leur confie une mission explicite d'insertion professionnelle. Dans cette logique, il importe d'améliorer l'orientation des étudiants dès leur entrée à l'université et de favoriser leur entrée dans la vie professionnelle.

Par ailleurs, il faut étendre la formation continue aux salariés qui, jusqu'à présent, y accédaient le moins, afin de satisfaire une double exigence : répondre aux besoins croissants de compétences des entreprises et favoriser l'employabilité des salariés, tout en répondant à leurs attentes en termes de parcours professionnel.

Tirer meilleur parti de notre situation dans une Europe ouverte

La situation géographique de la France est un atout : c'est une porte maritime sur le continent européen et le carrefour des pays européens. Néanmoins, un certain nombre de blocages empêchent notre pays de retirer tout le bénéfice de cette situation privilégiée. On constate notamment un manque à gagner important en termes de croissance et d'emplois dans les activités portuaires, directes ou indirectes, au bénéfice de grands ports européens concurrents.

D'une façon générale, la France pourrait mieux exploiter son potentiel qu'elle ne le fait, pour autant qu'elle mette en cohérence son « écosystème » avec les exigences de compétitivité dans un marché unique européen. Celui-ci est en effet devenu un espace de mobilité totale des unités de production, des centres de recherche, des compétences et des capitaux.

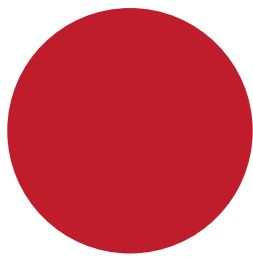
Cette « euro-compatibilité » doit s'imposer dans le domaine fiscal, social, réglementaire et institutionnel.

En outre, l'attractivité reste tributaire de la qualité et de la continuité des services publics dans une Europe ouverte.

Se doter des moyens de financement de la croissance à la hauteur des ambitions

Il s'agit, d'une part, de dégager davantage de ressources pour renforcer et développer le système productif en France et de faciliter l'accès des entreprises à ces ressources. Ceci signifie dégager des marges de manœuvre budgétaire (Etat et collectivités territoriales) en faveur des dépenses d'avenir (éducation, formation, recherche, infrastructures, ...) tout en préservant l'équilibre des finances publiques.

Il s'agit, d'autre part, de procurer aux entreprises les moyens nécessaires pour autofinancer leurs investissements et développer leurs dépenses de recherche, qui reposent très massivement sur des ressources propres.



Dynamiser et densifier le tissu d'entreprises en France

Avoir plus de croissance et plus d'emplois en France suppose des entreprises plus importantes en nombre et en taille, capables de se développer dans les mêmes conditions de fonctionnement, de financement, de recherche... que leurs concurrentes, et d'abord leur concurrentes européennes.

Un tissu d'entreprises renforcé en France implique quatre conditions principales :

- encourager l'entrepreneuriat, depuis la création jusqu'à la transmission-reprise, tout en facilitant les conditions d'accès à cette dernière ;
- améliorer les relations interentreprises (grandes entreprises / PME, inter-TPE, producteurs / distributeurs, donneurs d'ordre / sous-traitants, ...) ;
- développer les coopérations au sein des pôles de compétitivité, notamment entre les PME et les grandes entreprises, et entre les TPE/PME et les organismes de recherche, publics ou privés ;
- poursuivre, notamment dans le cadre de la Conférence nationale de l'Industrie, le travail de restructuration des filières industrielles en vue de créer un réseau d'entreprises de taille intermédiaire autonomes fortes, dotées de capacités propres de financement et de R&D, compétitives à l'international et créatrices d'emplois, avec notamment l'aide des outils mis en place par les pouvoirs publics à cet effet (FSI, OSEO, médiation des relations interentreprises et de la sous-traitance...), et l'implication des organisations professionnelles ainsi que des entreprises et des activités de services concernées.

Repenser l'assiette du financement de la protection sociale

Le taux des prélèvements sur le travail peut rester un frein au développement de l'emploi et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, malgré les dispositifs d'allègement mis en œuvre depuis près de 20 ans. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause la protection sociale, mais de réfléchir aux moyens de substituer d'autres sources de financement à une partie des prélèvements reposant actuellement sur les salaires.



La réalisation de ces ambitions et la concrétisation de ces six priorités supposent un dialogue des partenaires sociaux, nourri et continu, à tous les échelons : interprofessionnel, branches et entreprises.

Ce dialogue a toute son importance dans le domaine social (emploi, formation, sécurité professionnelle...) mais aussi de plus en plus dans le domaine économique. Une attention particulière devrait être portée au dialogue sur le développement économique territorial, dans le cadre, naturel, des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, pour autant qu'ils soient organisés en conséquence et à même d'insuffler une dynamique.

CFE CGC - CFDT - CFTC - CGPME - MEDEF - UPA

Annexe statistique

Cette annexe rassemble un certain nombre de tableaux et de graphiques qui n'ont pas été insérés dans le rapport lui-même, afin de ne pas en alourdir la lecture. N'ont en effet été retenus dans le corps du texte lui-même que ceux illustrant les points les plus importants de chaque rubrique.

Ces tableaux et graphiques sont présentés suivant le plan du rapport.

Introduction

Focus sur le niveau de vie

Taux de croissance annuel moyen 2000-2009 (%)

| | PIB volume | Démographie | PIB par habitant |
|---------------|-------------|-------------|------------------|
| Grèce | +3,1 | +0,4 | +2,7 |
| Irlande | +2,9 | +1,8 | +1,0 |
| Espagne | +2,3 | +1,5 | +0,8 |
| Finlande | 1,7 | +0,3 | +1,4 |
| Autriche | +1,5 | +0,5 | +1,0 |
| Royaume-Uni | +1,4 | +0,5 | +0,9 |
| Pays-Bas | +1,3 | +0,4 | +0,9 |
| France | +1,2 | +0,7 | +0,5 |
| Zone euro | +1,1 | +0,5 | +0,6 |
| Portugal | +0,6 | +0,5 | +0,1 |
| Allemagne | +0,6 | +0,0 | +0,6 |
| Italie | +0,2 | +0,6 | -0,4 |

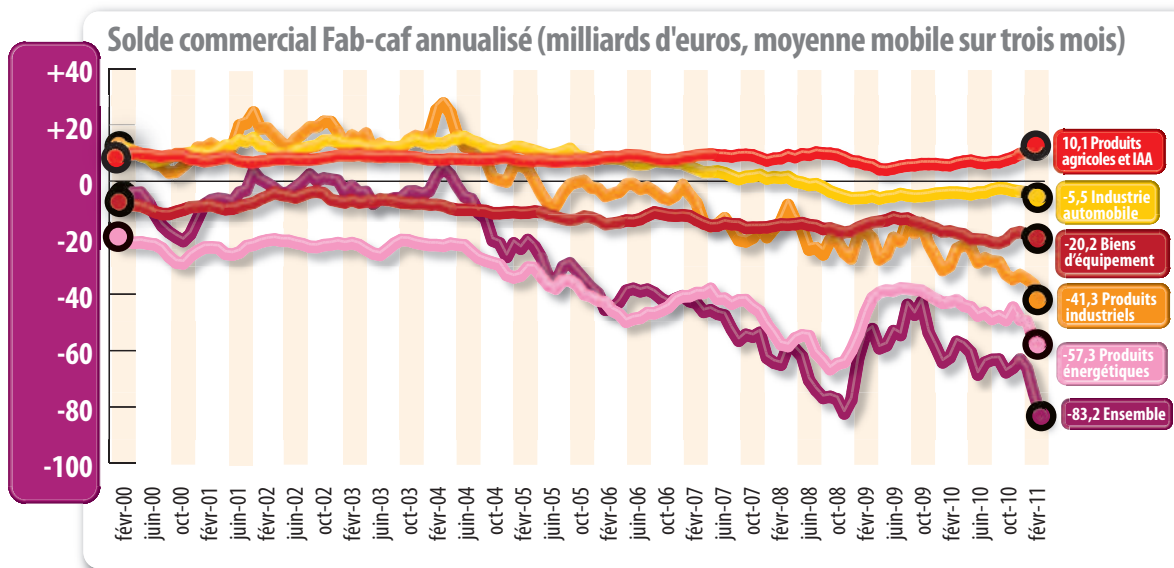
Source : Eurostat, comptabilité nationale

Où en est la compétitivité des entreprises et du territoire français ?

Le solde de nos échanges extérieurs ou la capacité de réponse de l'offre française à la demande interne et externe

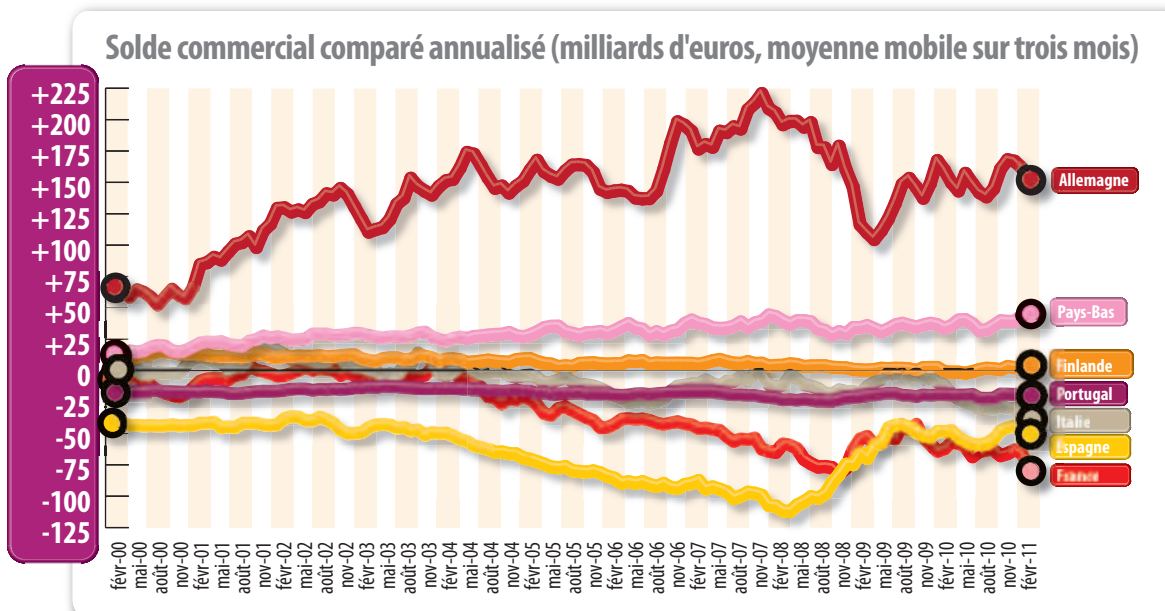
Balance des biens et des services

Solde commercial par secteur



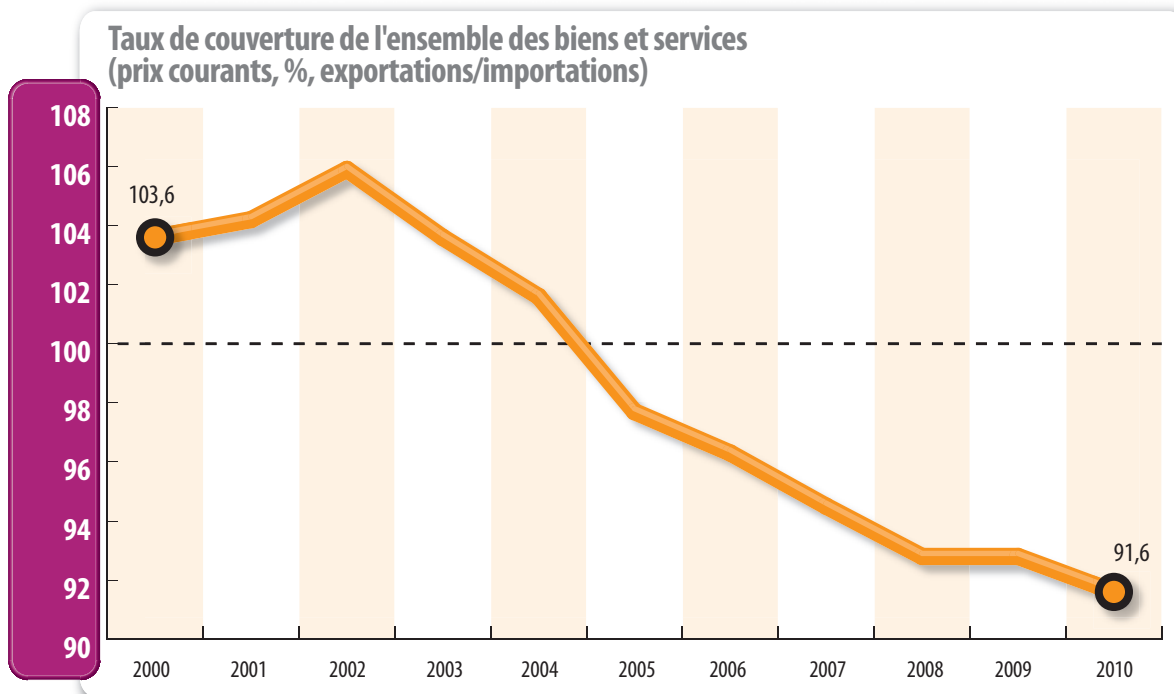
Source : Douanes

Solde commercial comparé



Source : Douanes nationales

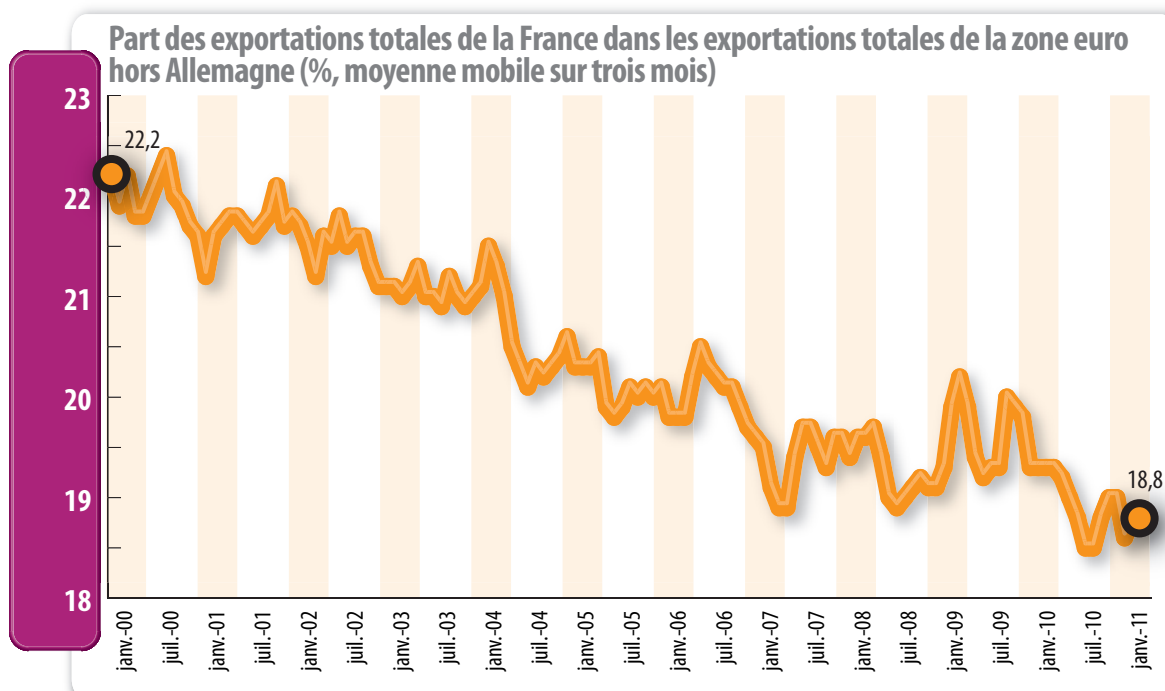
Taux de couverture des biens et des services



Source : INSEE, comptes nationaux

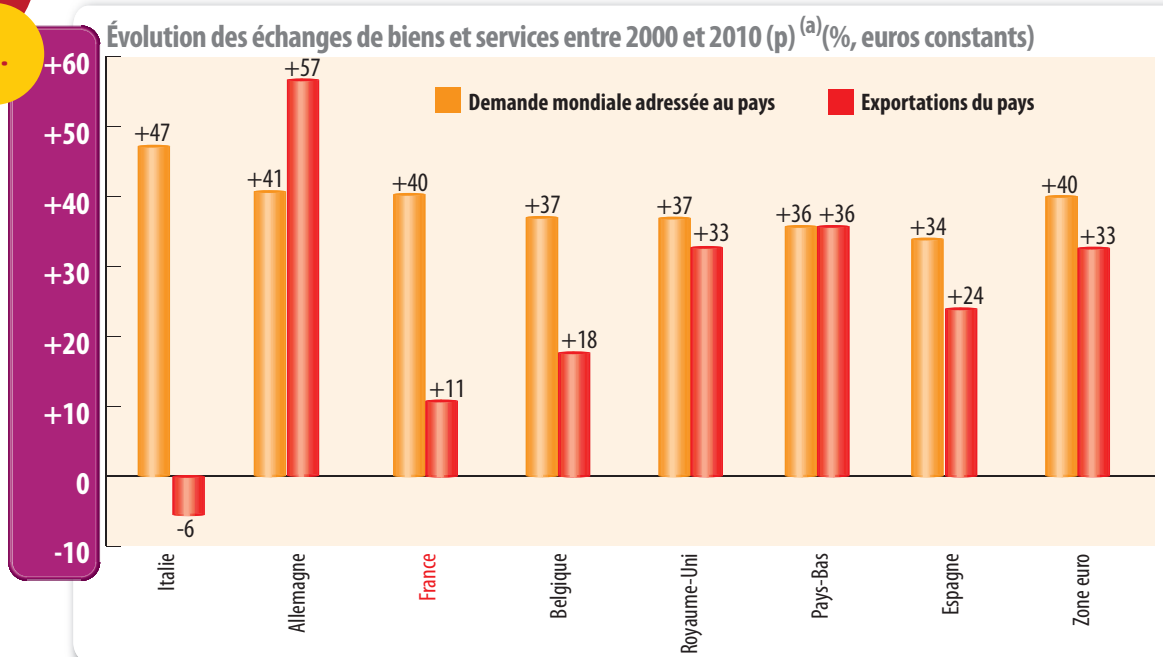
Parts de marché à l'exportation

Parts de marché à l'exportation



Source : Douanes, Eurostat

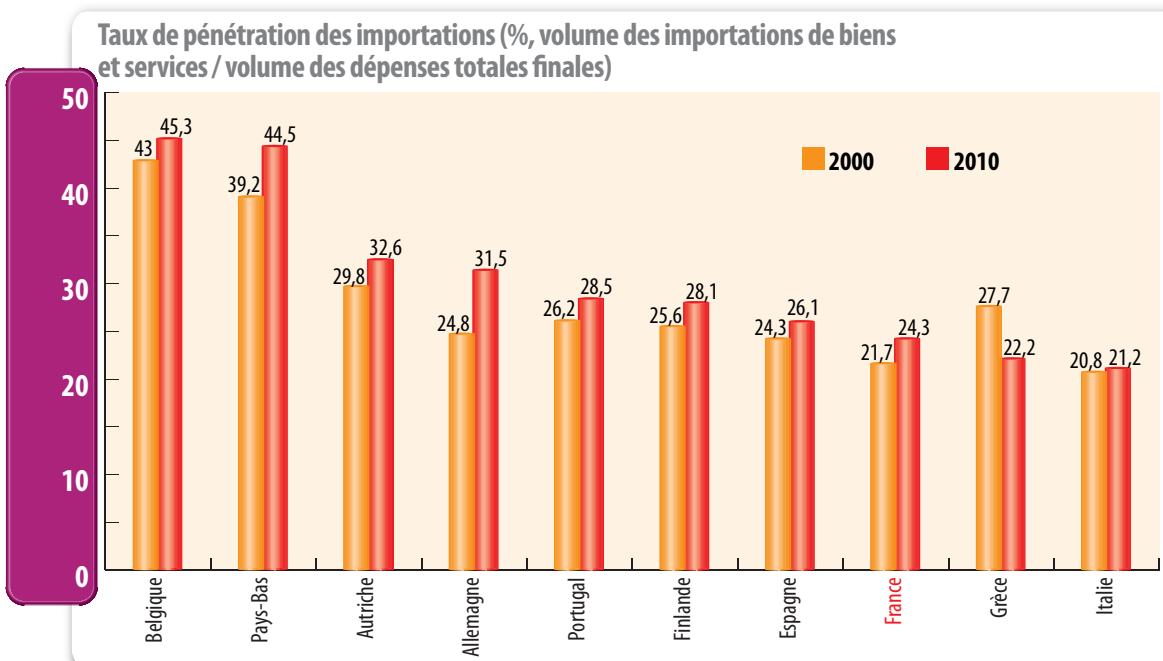
Exportations et demande mondiale adressée au pays



Source : Coe-Rexecode

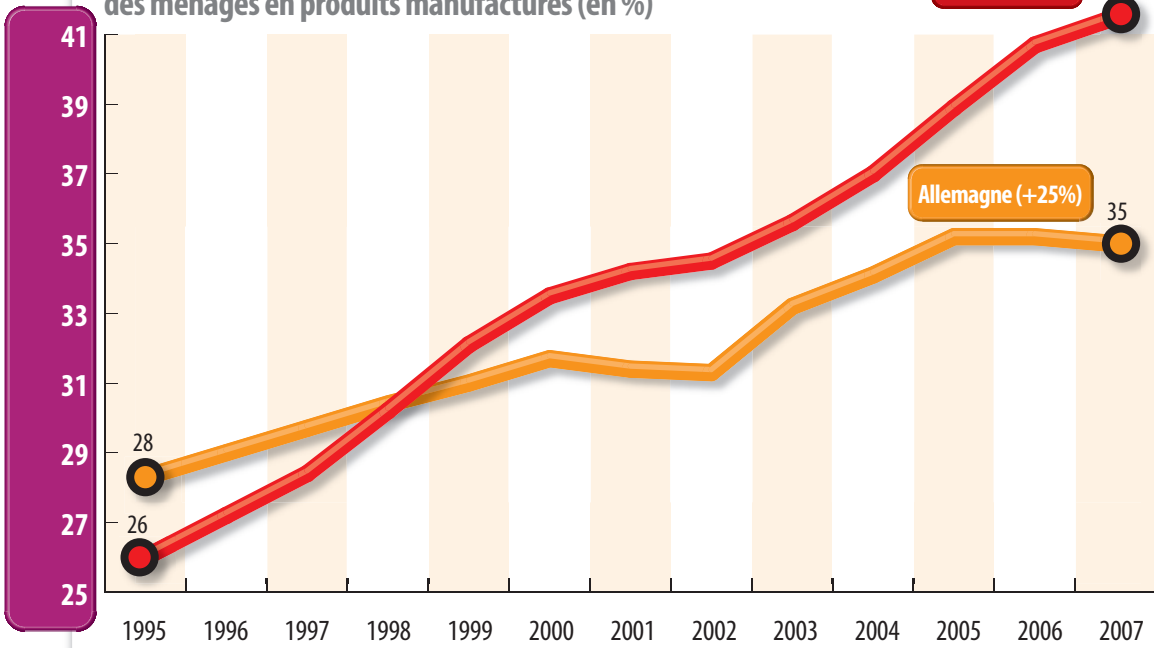
(a) la demande mondiale adressée à un pays se définit comme celle des marchés où il exporte

Taux de pénétration des importations sur le marché intérieur



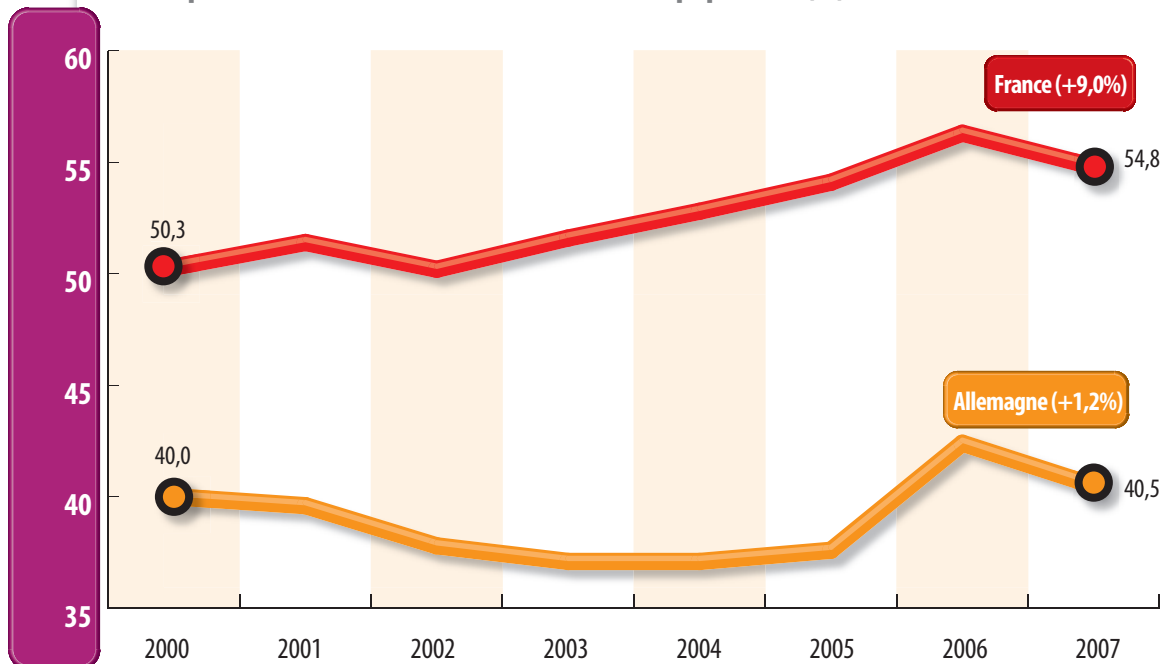
Source : Les perspectives économiques de l'OCDE, n°88, novembre 2010

Part des produits importés dans la consommation des ménages en produits manufacturés (en %)



Source : Eurostat, tableaux des entrées et des sorties

Part importée dans la FBCF totale ^(a) en biens d'équipement (%)



Source : Eurostat, tableaux des entrées et des sorties
(a) Entreprises, administrations publiques, ménages

Les investissements directs étrangers (IDE) en France ou l'attractivité du site français de production

Investissements directs sortants : comparaison européenne

| (en % du PIB) | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Allemagne | -3,0 | -2,1 | -0,9 | -0,2 | -0,7 | -2,7 | -4,4 | -5,4 | -4,3 | -1,9 |
| Autriche | -3,0 | -1,6 | -2,8 | -2,8 | -2,9 | -3,8 | -4,2 | -10,5 | -7,1 | -1,2 |
| Espagne | -10,0 | -5,4 | -4,8 | -3,2 | -5,8 | -3,7 | -8,4 | -9,6 | -5,0 | -1,1 |
| Finlande | -19,7 | -6,7 | -5,5 | 1,4 | 0,6 | -2,2 | -2,3 | -2,9 | -1,2 | -1,2 |
| France | -13,2 | -6,9 | -3,5 | -3,0 | -2,8 | -5,4 | -4,9 | -6,5 | -7,0 | -6,2 |
| Irlande | -4,8 | -3,9 | -6,9 | -3,5 | -9,7 | -7,1 | -6,9 | -8,2 | -5,1 | -9,4 |
| Italie | -1,1 | -1,9 | -1,4 | -0,6 | -1,1 | -2,4 | -2,3 | -4,3 | -1,9 | -2,1 |
| Pays-Bas | -19,6 | -12,6 | -7,3 | -8,2 | -4,8 | -20,6 | -9,6 | -3,6 | -2,3 | -2,2 |
| Royaume-Uni | -15,8 | -4,0 | -3,1 | -3,3 | -4,1 | -3,5 | -3,5 | -11,3 | -5,9 | -0,8 |

Source : Eurostat (thème «Balance des paiements»)

Investissements directs entrants : comparaison européenne

| (en % du PIB) | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Allemagne | 10,4 | 1,4 | 2,7 | 1,3 | -0,4 | 1,7 | 2,0 | 1,7 | 0,6 | 1,1 |
| Autriche | 4,6 | 3,1 | 0,2 | 2,8 | 1,3 | 3,7 | 2,5 | 8,4 | 3,3 | 1,9 |
| Espagne | 6,8 | 4,7 | 5,7 | 2,9 | 2,4 | 2,2 | 2,5 | 4,8 | 4,4 | 1,0 |
| Finlande | 7,3 | 3,0 | 6,0 | 2,0 | 1,5 | 2,4 | 3,7 | 5,0 | -2,7 | 1,1 |
| France | 3,2 | 4,1 | 3,4 | 2,4 | 1,6 | 4,0 | 3,2 | 4,0 | 3,4 | 2,3 |
| Irlande | 27,3 | 9,2 | 23,6 | 14,4 | -5,7 | -15,7 | -2,5 | 9,5 | -7,6 | 11,3 |
| Italie | 1,2 | 1,3 | 1,2 | 1,1 | 1,0 | 1,1 | 2,1 | 1,9 | 0,7 | 1,4 |
| Pays-Bas | 16,6 | 13,0 | 5,7 | 3,9 | 0,8 | 7,5 | 1,2 | 14,7 | -0,9 | 3,4 |
| Royaume-Uni | 8,0 | 3,6 | 1,5 | 0,9 | 2,5 | 7,7 | 6,4 | 6,6 | 3,4 | 2,1 |

Source : Eurostat (thème «Balance des paiements»)

Investissements directs par type : France

| (milliards d'euros) | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|----------------------|
| Sorties d'IDE dont : | -192,6 | -97,0 | -53,6 | -47,1 | -45,7 | -92,5 | -88,2 | -120,1 | -110,0 | -105,9 IDE |
| IDE en capital social dont : | -151,1 | -60,9 | -41,4 | -11,8 | -25,7 | -27,6 | -58,3 | -56,6 | -58,7 | -38,2 |
| Investissements immobiliers | -0,7 | -1,6 | -1,3 | -1,0 | -1,3 | -2,2 | -2,9 | -3,3 | -1,3 | -2,1 |
| Fusions-acquisitions | -116,0 | -41,2 | -14,8 | -5,3 | -6,4 | -24,9 | -45,4 | -51,7 | -35,8 | -22,8 |
| Hors F&A et immobilier (1) (a) | -34,4 | -18,1 | -25,3 | -5,5 | -18,0 | -0,5 | -10,0 | -1,6 | -21,6 | -13,2 |
| Bénéfices réinvestis (2) | -7,8 | -0,4 | 9,6 | -1,7 | -10,5 | -21,7 | -25,1 | -25,4 | -5,4 | -2,1 |
| Autres IDE (3) | -33,7 | -35,6 | -21,7 | -33,6 | -9,5 | -43,2 | -4,8 | -38,1 | -45,9 | -65,7 |
| Entrées d'IDE dont : | 46,9 | 56,4 | 52,1 | 37,7 | 26,2 | 68,3 | 57,3 | 70,3 | 42,5 | 42,9 |
| IDE en capital social dont : | 29,9 | 23,1 | 36,0 | 15,1 | 4,2 | 18,4 | 21,8 | 22,0 | 15,1 | 12,0 |
| Investissements immobiliers | 3,6 | 5,0 | 6,9 | 9,1 | 5,9 | 6,6 | 8,9 | 11,0 | 4,3 | 4,3 |
| Fusions-acquisitions | 18,8 | 13,3 | 19,1 | 5,1 | -5,7 | 5,7 | 3,1 | 5,0 | 8,1 | 6,5 |
| Hors F&A et immobiliers (1) (b) | 7,5 | 4,8 | 10,0 | 0,9 | 4,0 | 6,1 | 9,8 | 6,0 | 2,7 | 1,2 |
| Bénéfices réinvestis (2) | 2,6 | -2,8 | -4,8 | -1,9 | 4,8 | 14,2 | 9,5 | 10,7 | -1,0 | 2,1 |
| Autres IDE (3) | 14,5 | 36,2 | 20,9 | 24,5 | 17,2 | 35,7 | 26,0 | 37,6 | 28,3 | 28,8 |
| Part des "greenfield" dans les entrées d'IDE (%) | 16,0 | 8,5 | 19,2 | 2,4 | 15,3 | 8,9 | 17,1 | 8,6 | 6,4 | 2,9 |
| Part des "greenfield" dans les sorties d'IDE (%) | 17,9 | 18,7 | 47,2 | 11,7 | 39,4 | 0,5 | 11,4 | 1,4 | 19,6 | 12,5 |
| Solde des "greenfield" (mds d'euros) (écart a-b) | -26,9 | -13,3 | -15,3 | -4,6 | -14,0 | 5,6 | -0,2 | 4,4 | -18,8 | -12,0 |

Source : Banque de France, Balance des paiements

(1) Hors F&A et immobiliers = création de filiale ou extension de capacités de filiales existantes, notion approximative de l'investissement dit "greenfield"

(2) Bénéfices réinvestis : partie non distribuée du profit réalisé en France par une filiale étrangère et réinvestie en France (entrée) ou partie non distribuée du profit réalisé à l'étranger par une filiale française et réinvesti à l'étranger (sortie)

(3) Engagements des filiales vis-à-vis de la tête de groupe étranger.

Annexe 2

Quels sont les déterminants de la compétitivité ?

1. La compétitivité des entreprises

La compétitivité-coût / -prix

Coût du travail

Coût horaire de la main d'œuvre (1)

Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis
(secteur marchand non agricole, euros courants)

| | 2000 ^(a) | | 2004 ^(a) | | 2008 ^(a) | | 2010 ^(b) | |
|------------------|---------------------|------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|---------------------|--------------|
| | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 |
| Union européenne | 18,35 | 100 | 20,58 | 112,15 | 21,79 | 118,75 | 22,74 | 123,9 |
| Zone euro | 20,78 | 100 | 24,44 | 117,61 | 26,13 | 125,75 | 27,26 | 131,2 |
| Belgique | 26,68 | 100 | 30,33 | 113,68 | 35,70 | 133,81 | 37,29 | 139,8 |
| Allemagne | 26,34 | 100 | 27,76 | 105,39 | 29,34 | 111,39 | 30,27 | 114,9 |
| Grèce | 11,48 | 100 | 15,39 | 134,06 | 16,51 | 143,82 | 17,73 | 154,5 |
| Espagne | 14,22 | 100 | 16,25 | 114,28 | 18,94 | 133,19 | 20,04 | 140,9 |
| France | 24,42 | 100 | 28,67 | 117,40 | 32,19 | 131,82 | 33,55 | 137,4 |
| Italie | 18,99 | 100 | 22,81 | 120,12 | 24,86 | 130,91 | 26,54 | 139,8 |
| Pays-Bas | 22,99 | 100 | 27,23 | 118,44 | 29,23 | 127,14 | 30,30 | 131,8 |
| Autriche | 23,60 | 100 | 25,96 | 110,00 | 27,22 | 115,34 | 28,70 | 121,6 |
| Portugal | 8,13 | 100 | 10,26 | 126,20 | 11,56 | 142,19 | 12,11 | 149,0 |
| Royaume-Uni | 23,85 | 100 | 21,62 | 90,65 | 21,22 | 88,97 | 22,02 | 92,3 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail") (a) enquêtes quadriennales

(b) Estimation 2010 sur la base du coût horaire de la main d'œuvre de l'enquête 2008 extrapolé à partir de l'indice trimestriel base 100 en 2008 publié par Eurostat

Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis
(industrie manufacturière, euros courants)

| | 2000 ^(a) | | 2004 ^(a) | | 2008 ^(a) | | 2010 ^(b) | |
|------------------|---------------------|------------|---------------------|--------------|---------------------|---------------|---------------------|--------------|
| | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 |
| Union européenne | 18,48 | 100 | 20,14 | 109,0 | 22,00 | 119,05 | 23,0 | 124,6 |
| Zone euro | 21,93 | 100 | 25,60 | 116,7 | 27,69 | 126,27 | 28,9 | 131,8 |
| Belgique | 28,48 | 100 | 32,32 | 113,5 | 36,70 | 128,86 | 39,0 | 137,1 |
| Allemagne | 28,48 | 100 | 30,80 | 108,1 | 33,37 | 117,17 | 34,3 | 120,4 |
| Grèce | 10,57 | 100 | 13,93 | 131,8 | 15,77 | 149,20 | 16,6 | 157,4 |
| Espagne | 15,12 | 100 | 17,42 | 115,2 | 20,28 | 134,13 | 21,6 | 142,7 |
| France | 24,01 | 100 | 29,26 | 121,9 | 33,16 | 138,11 | 34,6 | 144,0 |
| Italie | 18,28 | 100 | 22,23 | 121,6 | 24,02 | 131,40 | 25,8 | 141,3 |
| Pays-Bas | 24,11 | 100 | 28,08 | 116,5 | 30,26 | 125,51 | 31,3 | 130,0 |
| Autriche | 24,32 | 100 | 27,46 | 112,9 | 29,99 | 123,31 | 31,1 | 127,8 |
| Portugal | 6,94 | 100 | 8,55 | 123,2 | 9,89 | 142,51 | 10,4 | 150,4 |
| Royaume-Uni | 23,50 | 100 | 22,13 | 94,2 | 21,48 | 91,40 | 22,4 | 95,1 |

(1) Selon la définition d'Eurostat, le coût horaire de la main d'œuvre «comprend la rémunération des employés, avec les salaires et traitements bruts en espèces et en nature, les cotisations patronales de sécurité sociale, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses, telles que les coûts de recrutement et les vêtements de travail, et les taxes sur l'emploi considérées comme coûts de main d'œuvre déduction faite des subventions reçues »

Source : Eurostat (thème "marché du travail") (a) enquêtes quadriennales

(b) Estimation 2010 sur la base du coût horaire de la main d'œuvre de l'enquête 2008 extrapolé à partir de l'indice trimestriel base 100 en 2008 publié par Eurostat

Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis (construction, euros courants)

| | 2000 ^(a) | | 2004 ^(a) | | 2008 ^(a) | | 2010 ^(b) | |
|------------------|---------------------|------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 |
| Union européenne | 15,78 | 100 | 18,00 | 114,1 | 19,36 | 122,7 | 20,2 | 128,1 |
| Zone euro | 17,50 | 100 | 20,44 | 116,8 | 22,42 | 128,1 | 23,6 | 135,0 |
| Belgique | 24,14 | 100 | 29,01 | 120,2 | 28,72 | 119,0 | 30,4 | 126,1 |
| Allemagne | 21,19 | 100 | 22,14 | 104,5 | 23,87 | 112,6 | 24,8 | 116,9 |
| Grèce | 8,48 | 100 | 13,14 | 155,0 | 15,58 | 183,7 | 16,4 | 193,4 |
| Espagne | 12,06 | 100 | 14,23 | 118,0 | 17,91 | 148,5 | 19,0 | 157,8 |
| France | 20,52 | 100 | 25,21 | 122,9 | 28,61 | 139,4 | 29,9 | 145,9 |
| Italie | 16,26 | 100 | 20,90 | 128,5 | 22,37 | 137,6 | 24,3 | 149,5 |
| Pays-Bas | 23,18 | 100 | 27,50 | 118,6 | 30,34 | 130,9 | 32,1 | 138,5 |
| Autriche | 22,71 | 100 | 25,61 | 112,8 | 27,95 | 123,1 | 29,4 | 129,5 |
| Portugal | 6,94 | 100 | 8,26 | 119,0 | 9,71 | 139,9 | 10,5 | 150,9 |
| Royaume-Uni | 23,05 | 100 | 22,63 | 98,2 | 23,86 | 103,5 | 23,9 | 103,8 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail") (a) enquêtes quadriennales

(b) Estimation 2010 sur la base du coût horaire de la main d'œuvre de l'enquête 2008 extrapolé à partir de l'indice trimestriel base 100 en 2008 publié par Eurostat

Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis (commerce et services, euros courants)

| | 2000 ^(a) | | 2004 ^(a) | | 2008 ^(a) | | 2010 ^(b) | |
|------------------|---------------------|------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 | euros | 100 = 2000 |
| Union européenne | 18,67 | 100 | 21,29 | 114,0 | 21,95 | 117,6 | 22,9 | 122,5 |
| Zone euro | 20,03 | 100 | 24,02 | 119,9 | 25,62 | 127,9 | 26,7 | 133,2 |
| Belgique | 25,56 | 100 | 29,10 | 113,8 | 35,74 | 139,8 | 37,2 | 145,4 |
| Allemagne | 23,89 | 100 | 25,73 | 107,7 | 26,81 | 112,2 | 27,7 | 116,0 |
| Grèce | 11,70 | 100 | 15,38 | 131,5 | 16,18 | 138,3 | 17,5 | 149,9 |
| Espagne | 13,97 | 100 | 15,97 | 114,3 | 18,45 | 132,1 | 19,4 | 139,2 |
| France | 25,49 | 100 | 28,55 | 112,0 | 32,08 | 125,9 | 33,4 | 131,2 |
| Italie | 19,77 | 100 | 23,32 | 118,0 | 25,53 | 129,1 | 27,0 | 136,7 |
| Pays-Bas | 22,28 | 100 | 26,64 | 119,6 | 28,63 | 128,5 | 29,5 | 132,5 |
| Autriche | 22,76 | 100 | 24,65 | 108,3 | 25,43 | 111,7 | 27,1 | 118,9 |
| Portugal | 9,34 | 100 | 12,07 | 129,2 | 12,80 | 137,0 | 13,3 | 141,9 |
| Royaume-Uni | 23,87 | 100 | 21,24 | 89,0 | 20,78 | 87,1 | 21,6 | 90,7 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail") (a) enquêtes quadriennales

(b) Estimation 2010 sur la base du coût horaire de la main d'œuvre de l'enquête 2008 extrapolé à partir de l'indice trimestriel base 100 en 2008 publié par Eurostat

Annexe 2

1.

Coût unitaire du travail (1)

Évolution comparée du coût salarial unitaire (secteur marchand non agricole, indice base 100 en 2000)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 (a) |
|---------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Autriche | 100 | 100,7 | 101,4 | 102,8 | 102,3 | 103,4 | 103,9 | 105,0 | 108,1 | 114,8 |
| Belgique | 100 | 103,7 | 105,1 | 104,9 | 104,4 | 105,1 | 107,2 | 109,6 | 114,0 | 119,4 |
| Finlande | 100 | 102,8 | 102,9 | 102,9 | 101,5 | 103,2 | 103,1 | 102,2 | 108,5 | 119,7 |
| France | 100 | 102,3 | 105,0 | 106,1 | 107,7 | 109,3 | 111,7 | 113,1 | 116,8 | 120,3 |
| Allemagne | 100 | 100,4 | 100,8 | 101,2 | 99,7 | 98,6 | 96,5 | 95,9 | 99,0 | 107,0 |
| Irlande | 100 | 102,7 | 100,8 | 102,9 | 105,6 | 113,5 | 117,6 | 121,2 | 122,9 | 114,5 |
| Italie | 100 | 102,3 | 106,0 | 110,7 | 112,4 | 116,1 | 117,5 | 121,1 | 126,2 | 133,4 |
| Pays-Bas | 100 | 104,3 | 108,3 | 109,9 | 109,5 | 108,4 | 109,3 | 110,8 | 113,6 | 120,2 |
| Espagne | 100 | 103,6 | 106,7 | 109,9 | 112,5 | 116,2 | 120,8 | 125,6 | 131,6 | 130,9 |
| Royaume-Uni | 100 | 103,6 | 105,9 | 108,3 | 109,0 | 110,7 | 112,7 | 116,7 | 118,7 | 128,2 |
| Zone euro | 100 | 101,8 | 104,0 | 105,6 | 106,2 | 107,2 | 108,2 | 109,9 | 113,7 | 119,4 |

Source : OCDE

Évolution comparée du coût salarial unitaire (industrie totale, indice base 100 en 2000)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 ^(a) |
|---------------|------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Autriche | 100 | 99,6 | 100,5 | 101,3 | 98,8 | 98,9 | 96,7 | 96,1 | 97,4 | 108,4 |
| Belgique | 100 | 103,8 | 105,3 | 105,3 | 103,5 | 103,4 | 104,9 | 105,6 | 108,9 | 113,2 |
| Finlande | 100 | 101,7 | 98,0 | 95,1 | 93,1 | 93,1 | 88,2 | 83,3 | 86,8 | 96,2 |
| France | 100 | 100,2 | 101,0 | 99,4 | 99,6 | 98,8 | 100,2 | 101,5 | 105,2 | 113,8 |
| Allemagne | 100 | 100,9 | 101,6 | 100,6 | 96,6 | 94,4 | 91,8 | 90,0 | 96,4 | 110,2 |
| Irlande | 100 | 99,9 | 89,9 | 91,7 | 90,3 | 94,2 | 94,1 | 90,2 | 90,3 | 81,4 |
| Italie | 100 | 103,1 | 106,3 | 112,5 | 113,7 | 115,8 | 116,8 | 119,8 | 126,9 | 141,0 |
| Pays-Bas | 100 | 102,6 | 104,3 | 106,6 | 103,5 | 101,8 | 102,6 | 102,5 | 106,3 | 114,1 |
| Espagne | 100 | 101,6 | 104,1 | 106,2 | 107,8 | 110,5 | 113,4 | 118,1 | 124,7 | 128,1 |
| Royaume-Uni | 100 | 101,2 | 103,2 | 104,3 | 103,7 | 106,6 | 110,8 | 112,4 | 115,4 | 128,6 |
| Zone euro | 100 | 101,4 | 102,6 | 103,1 | 101,5 | 101,0 | 100,6 | 101,3 | 105,3 | 115,9 |

Source : OCDE

(1) coût du travail par unité produite.

(a) L'évolution 2000-2009 n'est pas significative d'une tendance dans la plupart des pays dès lors que les chiffres sont impactés par une politique exceptionnelle de l'emploi. Compte tenu de la crise, la véritable tendance se trouve entre 2000 et 2008, ceci est notamment vrai en Allemagne.

Salaire minimum

Niveau du salaire minimum mensuel dans les pays qui ont un salaire minimum obligatoire (en euros)

| | 2ème semestre 2010 |
|---------------|--------------------|
| Irlande | 1462 |
| Pays-Bas | 1416 |
| Belgique | 1388 |
| France | 1344 |
| Royaume-Uni | 1169 |
| États-Unis | 1024 |
| Grèce | 863 |
| Espagne | 739 |
| Portugal | 554 |
| Pologne | 318 |
| Hongrie | 257 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail")

Proportion de personnes employées à plein temps recevant le salaire minimum (en %)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|---------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------|
| Irlande | : | 2,2 | 2,1 | 3,1 | 3,1 | 3,3 | 3,3 | : |
| Espagne | 1,4 | 0,85 | 0,78 | 0,86 | 0,77 | 0,75 | 0,96 | 0,73 |
| France | 13,6 | 13,9 | 14 | 13,4 | 15,6 | 12,2 | 10,6 | 9 |
| Pays-Bas | 2,1 | 2,2 | 2,28 | 2,24 | 2,07 | 2,17 | : | : |
| Royaume-Uni | 1,4 | 1 | 1,8 | 1,2 | 1,4 | 1,8 | 1,8 | 2 |
| États-Unis | 1,8 | 1,5 | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 1,3 | 1,1 | 1,3 |

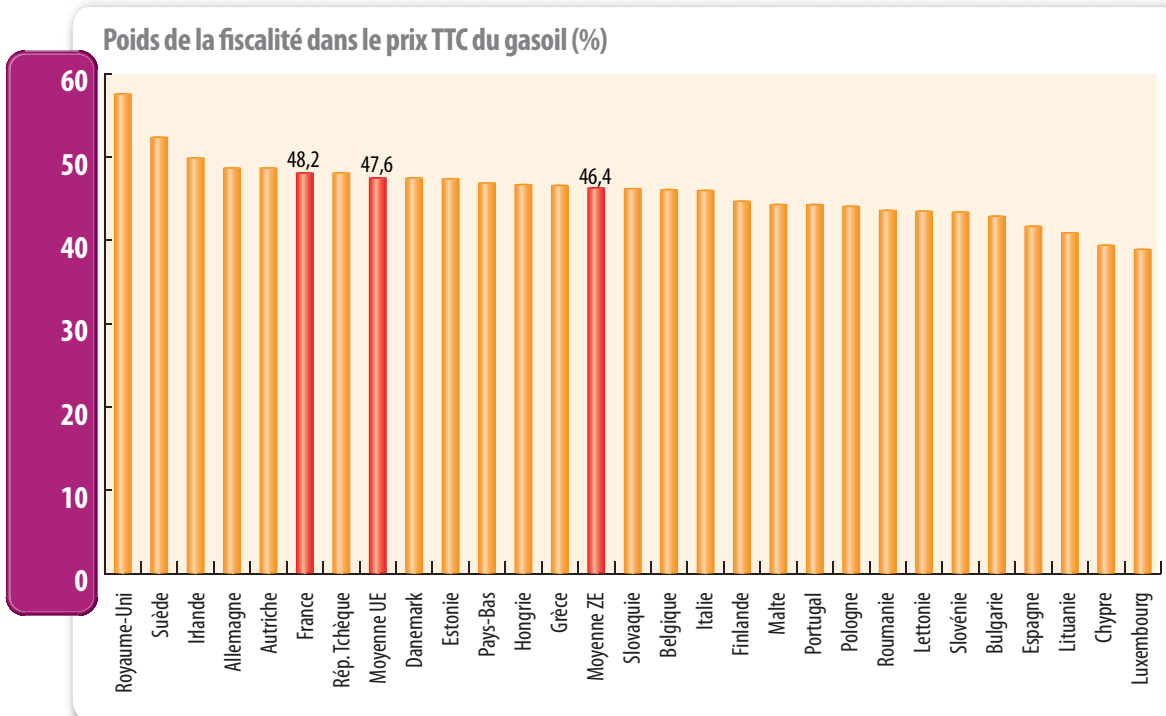
Source : Eurostat (thème "marché du travail")

Annexe 2

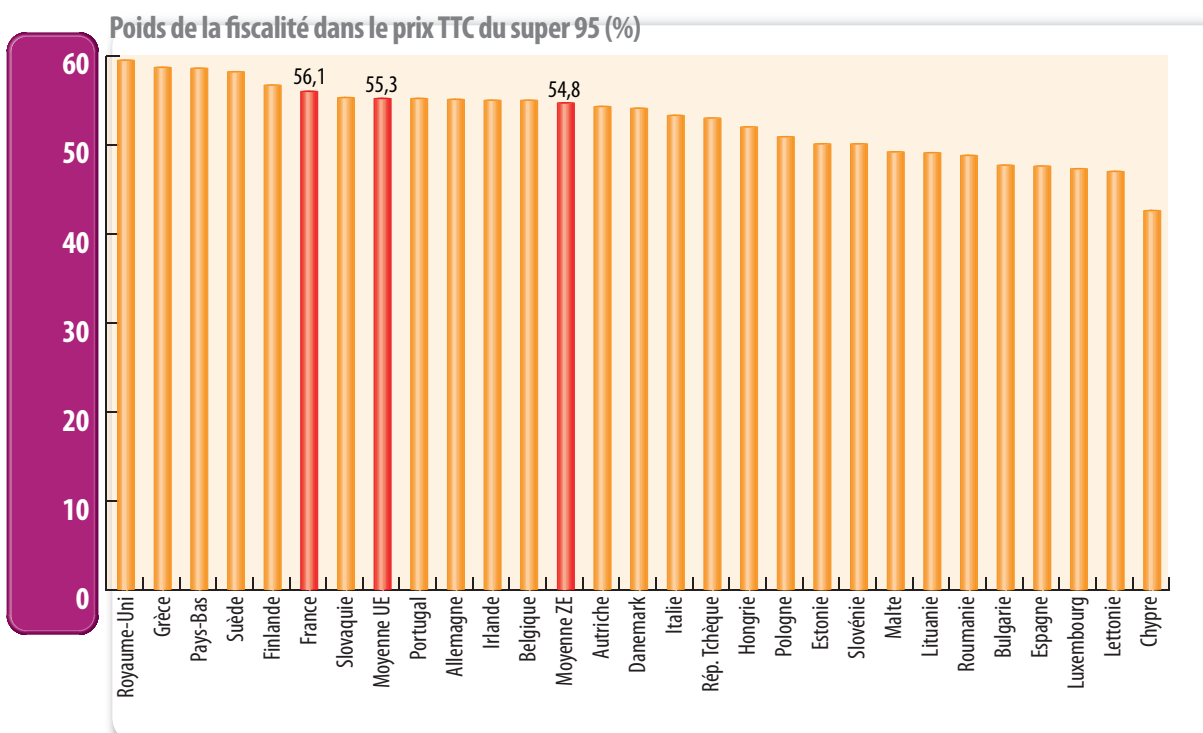
Coût des matières premières et de l'énergie

1.

Part de la fiscalité dans le prix de l'essence



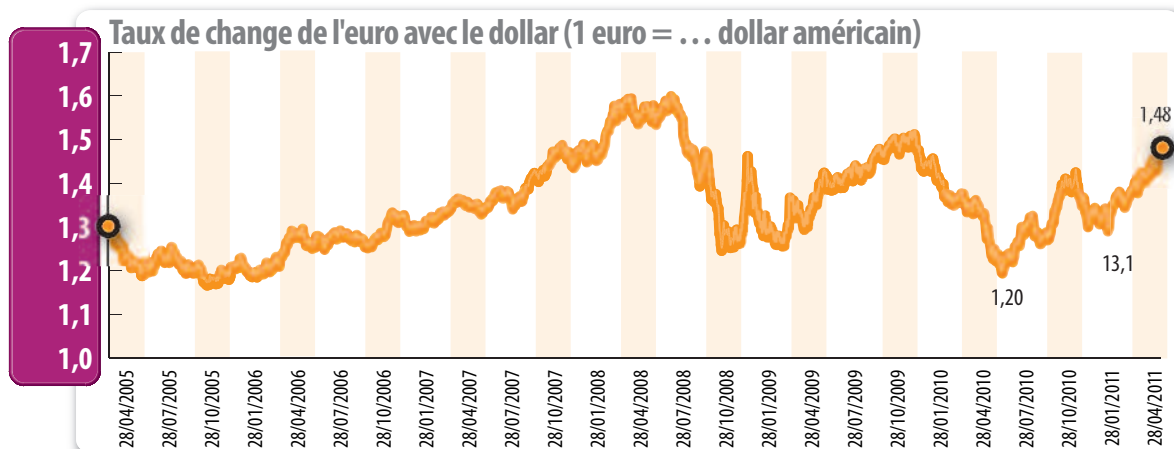
Source : Commission Européenne, prix au 18 avril 2011



Source : Commission Européenne, prix au 18 avril 2011

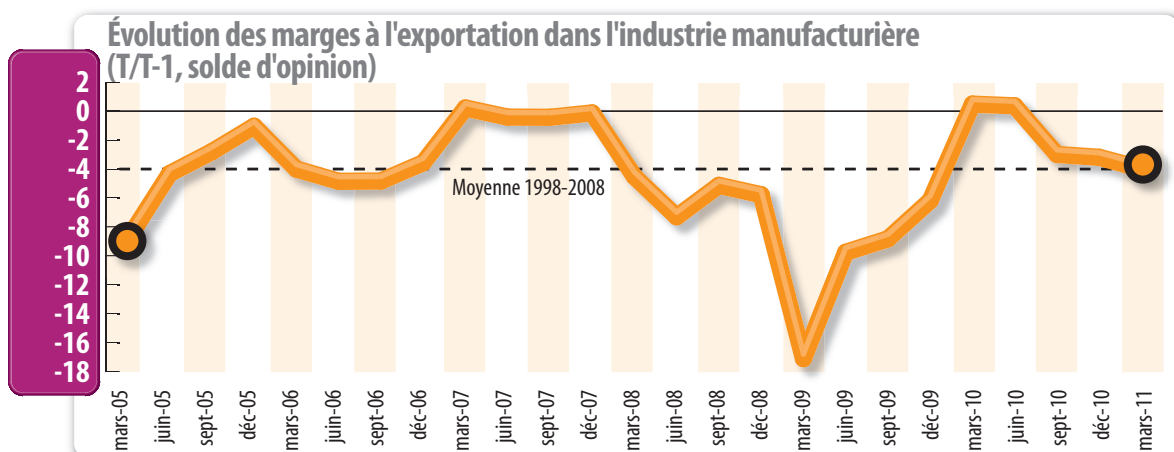
Politique de prix et de marge

Taux de change



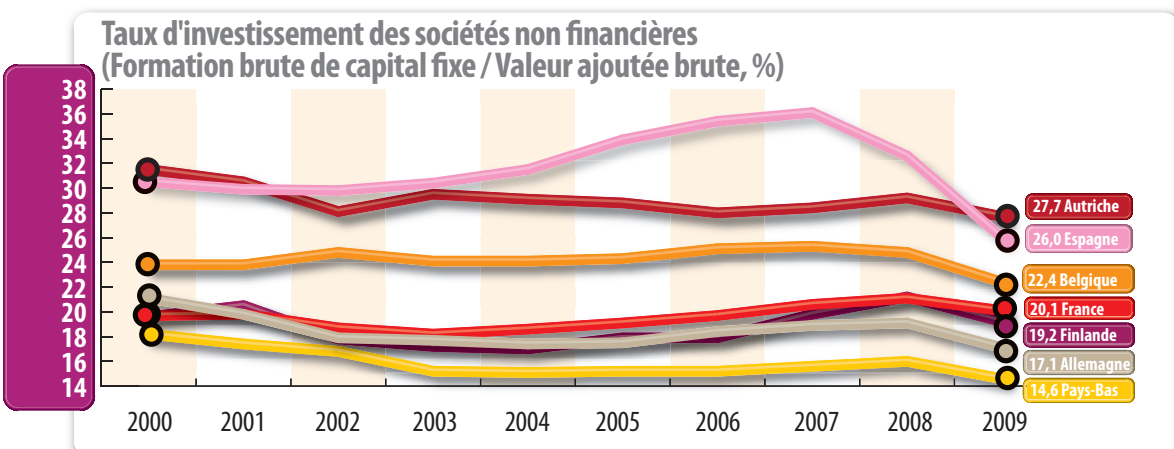
Source : Banque Centrale Européenne

Marges à l'exportation



Source : Enquête trimestrielle dans l'industrie, Banque de France

Taux d'investissement



Source : Eurostat (calculs à partir des comptes nationaux)

Annexe 2

La compétitivité hors prix

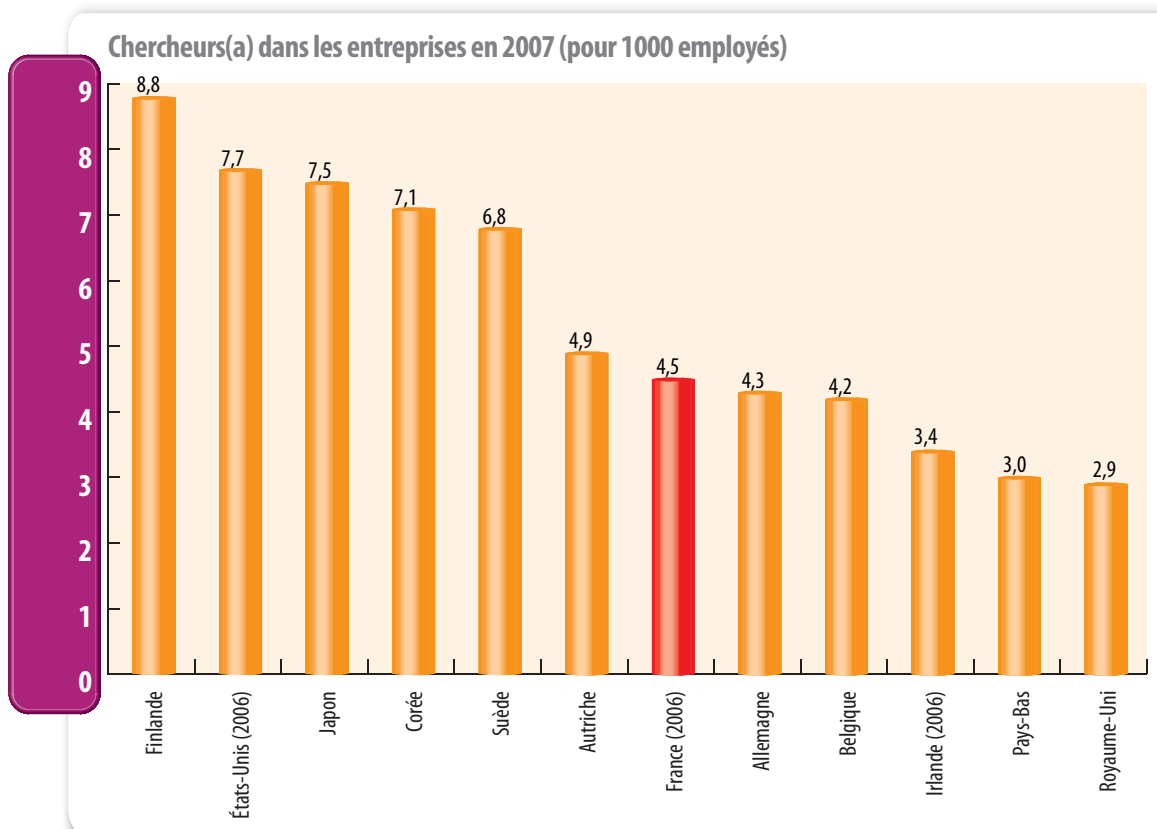
1. Services et innovation

Opinion des importateurs européens sur les produits importés (rang des produits français)

| | Biens intermédiaires (a) | Biens d'équipement (a) | | Biens de consommation (b) |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------------|
| | | mécaniques | électri. et électron. | |
| Qualité | 3 | 4 | 5 | 3 |
| Délais | 3 | 3 | 5 | 2 |
| Notoriété | 4 | 4 | 4 | 3 |
| Service | 3 | 5 | 7 | 4 |
| Innovation | 5 | 4 | 8 | 5 |
| Ergonomie-Design | 4 | 4 | 5 | 3 |
| Variété fournisseur | 9 | 7 | 9 | 6 |
| Hors prix | 5 | 4 | 5 | 4 |
| Prix | 10 | 8 | 10 | 6 |
| Rapport qualité-prix | 5 | 5 | 6 | 5 |

Source : Coe-Rexecode / (a) Enquête 2009 / (b) Enquête 2010

Chercheurs dans les entreprises

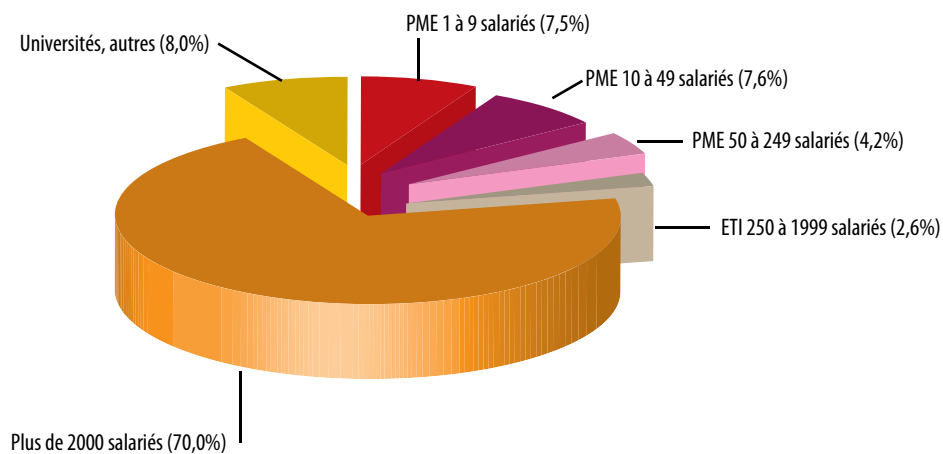


Source : OCDE

(a) : les chercheurs sont définis comme des professionnels engagés dans la conception et la création de nouveaux produits, procédés, méthodes et systèmes et qui sont directement impliqués dans la gestion de projets.

Brevets par personne morale

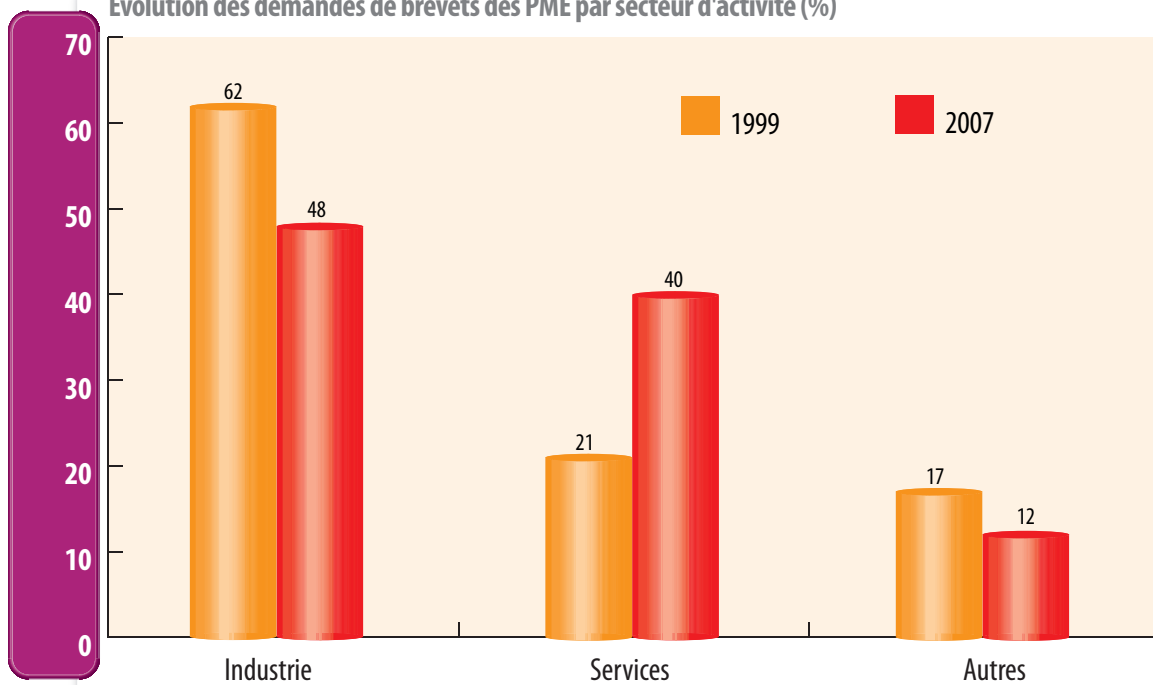
Répartition des demandes de brevets par des personnes morales françaises (publication en 2007, %)



Source : Institut National de la Propriété Industrielle

Brevets par secteur d'activité

Évolution des demandes de brevets des PME par secteur d'activité (%)



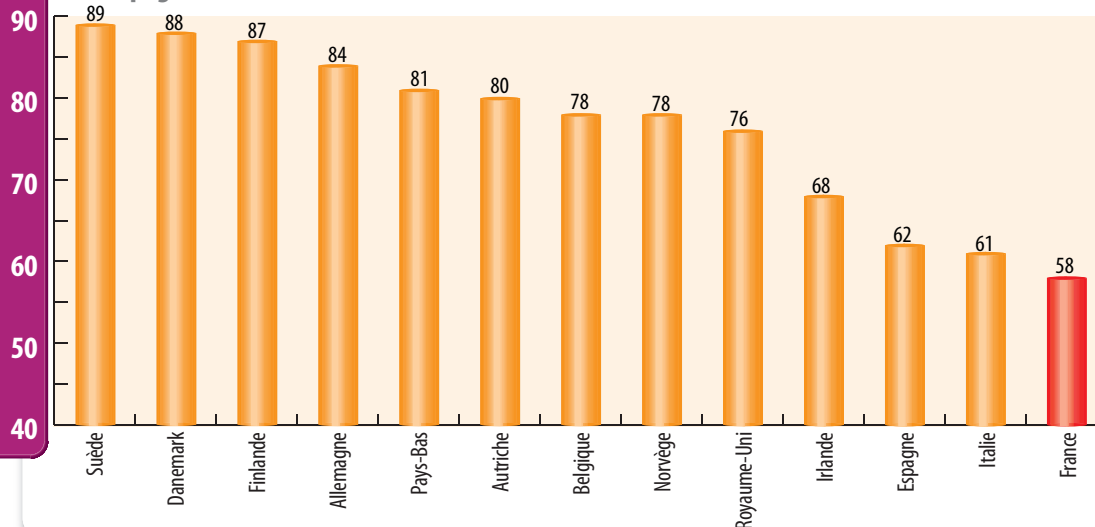
Source : Institut National de la Propriété Industrielle

Annexe 2

Usage opérationnel des TIC

2.

% entreprises de + 10 salariés (hors secteur financier) ayant un site web ou une page d'accueil sur internet en 2010



Source : Eurostat, Enquête TIC 2010

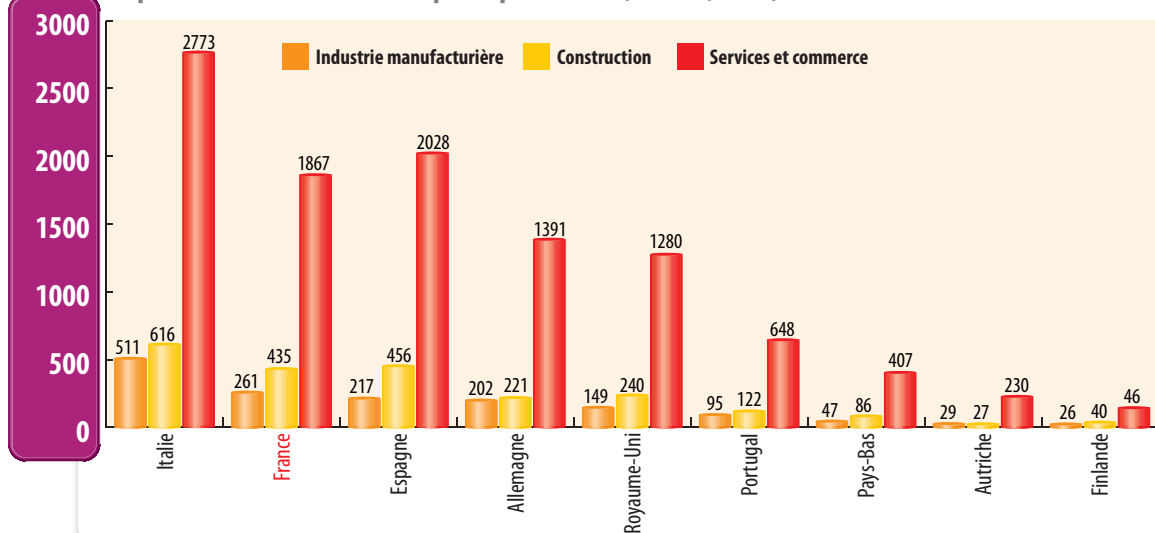
2.

La compétitivité de « l'écosystème » français en Europe

Le tissu productif

Nombre d'entreprises par secteur

Répartition du nombre d'entreprises par secteur (milliers, 2007)



Source : Eurostat (thème "statistiques structurelles des entreprises")

Créations d'entreprises selon la taille (%)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 0 salarié (ou non déterminé) | 81,9 | 81,9 | 82,5 | 84,2 | 86,5 | 86,7 | 86,6 | 86,7 | 87,5 | 94,0 |
| 1 à 2 salariés | 13,4 | 13,5 | 13,0 | 11,8 | 10,2 | 10,0 | 9,9 | 9,8 | 9,2 | 4,3 |
| 3 à 9 salariés | 3,7 | 3,5 | 3,4 | 3,0 | 2,4 | 2,5 | 2,6 | 2,6 | 2,4 | 1,2 |
| 10 salariés ou plus | 1,0 | 1,1 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,5 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : INSEE

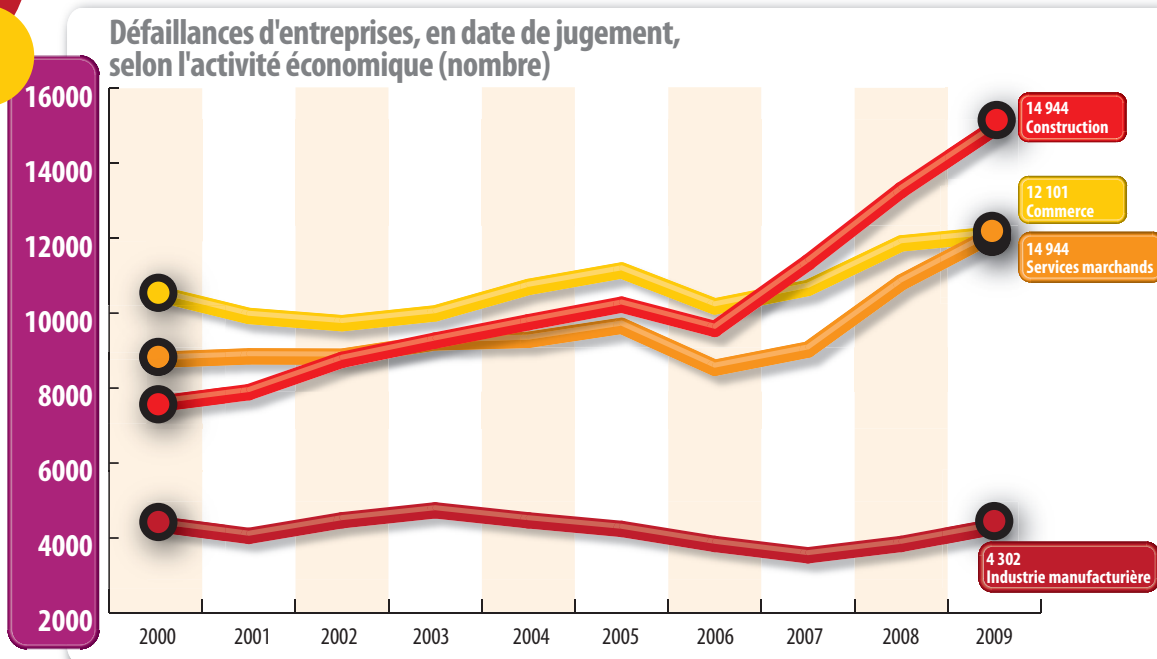
Créations d'entreprises selon le secteur d'activité (%)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|----------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Commerce | 25,2 | 24,9 | 25,3 | 26,1 | 25,9 | 24,8 | 24,0 | 24,4 | 23,8 |
| Services aux entreprises | 21,5 | 21,6 | 20,9 | 20,8 | 21,2 | 21,5 | 21,8 | 21,1 | 21,9 |
| Construction | 16,5 | 16,4 | 15,7 | 15,8 | 16,8 | 17,1 | 17,4 | 17,3 | 16,6 |
| Services aux particuliers | 13,2 | 13,5 | 14,0 | 13,7 | 13,0 | 12,9 | 13,1 | 13,4 | 13,0 |
| Éducation, santé, action sociale | 7,8 | 8,1 | 8,5 | 8,2 | 7,3 | 7,5 | 7,6 | 7,8 | 8,6 |
| Activités immobilières | 4,7 | 4,8 | 5,1 | 5,4 | 6,1 | 6,8 | 6,7 | 6,2 | 5,9 |
| Industrie (hors IAA) | 5,6 | 5,5 | 5,2 | 5,0 | 4,8 | 4,5 | 4,3 | 4,5 | 4,3 |
| Transports | 2,8 | 2,7 | 2,6 | 2,6 | 2,3 | 2,2 | 2,2 | 2,4 | 2,4 |
| IAA | 1,1 | 1,1 | 1,2 | 1,1 | 1,2 | 1,2 | 1,3 | 1,3 | 2,1 |
| Activités financières | 1,6 | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 1,3 | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 1,5 |
| Administration | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : INSEE

Annexe 2

Défaillances d'entreprises



Source : INSEE

Taux de survie des entreprises créées en 2002 par taille et par secteur (%)

| | Survie à 3 ans | Survie à 5 ans |
|---|----------------|----------------|
| Par taille (a) | | |
| 0 salarié | 63,8 | 50,9 |
| 1 ou 2 salariés | 71,5 | 55,3 |
| 3 à 5 salariés | 70,2 | 54,8 |
| 6 à 9 salariés | 67,5 | 53,7 |
| 10 salariés ou plus | 67,4 | 51,9 |
| Par secteur | | |
| Industrie agro-alimentaire | 63,5 | 48,5 |
| Industrie hors IAA | 67,8 | 54,3 |
| Construction | 66,3 | 50,8 |
| Commerce et réparation | 59,9 | 46,1 |
| Transport | 77,3 | 62,3 |
| Services aux entreprises, immobilier, locations | 67,6 | 54,3 |
| Hôtels-café-restaurants | 57,8 | 42,3 |
| Autres services | 72,4 | 62,5 |
| Ensemble | 65,5 | 51,9 |

Source : INSEE

(a) effectifs au démarrage, y compris dirigeant / activités marchandes hors agriculture et secteur financier

Lecture : 65,5% des entreprises créées en 2002 survivaient en 2005 et 51,9% en 2007

Le capital humain

Taux de fécondité

| % | 2000 | 2009 |
|---------------|------------|------------|
| Irlande | 1,9 | 2,1 |
| France | 1,9 | 2,0 |
| Finlande | 1,7 | 1,9 |
| Pays-Bas | 1,7 | 1,8 |
| Belgique | 1,7 | - |
| Luxembourg | 1,8 | 1,6 |
| Slovénie | 1,3 | 1,5 |
| Grèce | 1,3 | 1,5 |
| Chypre | 1,6 | 1,5 |
| Malte | 1,7 | 1,4 |
| Slovaquie | 1,3 | 1,4 |
| Espagne | 1,2 | 1,4 |
| Autriche | 1,4 | 1,4 |
| Allemagne | 1,4 | 1,4 |
| Portugal | 1,6 | 1,3 |
| Italie | 1,3 | - |

Source : Eurostat (thème "population")

Taux d'emploi des 20-24 ans (ensemble de l'économie, %)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Zone euro (17 pays) | 53,0 | 53,7 | 53,5 | 53,3 | 53,1 | 53,7 | 54,6 | 55,4 | 55,4 | 52,0 | 50,3 |
| Belgique | 52,6 | 48,7 | 47,7 | 46,5 | 49,2 | 47,7 | 48,5 | 48,7 | 47,9 | 43,8 | 44,0 |
| Allemagne | 64,8 | 65,2 | 63,2 | 61,5 | 57,8 | 59,3 | 61,0 | 62,9 | 64,5 | 63,2 | 63,2 |
| Irlande | 70,0 | 68,2 | 65,9 | 65,9 | 66,2 | 69,2 | 71,0 | 71,1 | 66,6 | 55,3 | 49,8 |
| Espagne | 47,1 | 49,0 | 49,2 | 50,4 | 51,3 | 55,6 | 57,8 | 57,2 | 54,2 | 44,3 | 40,7 |
| France | 47,9 | 49,0 | 49,4 | 51,1 | 49,4 | 50,0 | 49,5 | 50,9 | 51,5 | 50,4 | 49,2 |
| Italie | 39,4 | 39,9 | 40,0 | 39,8 | 43,8 | 41,6 | 41,7 | 40,8 | 40,9 | 37,1 | 35,4 |
| Pays-Bas | 77,9 | 79,5 | 80,6 | 79,6 | 77,9 | 76,4 | 77,7 | 79,4 | 78,6 | 77,6 | 72,7 |
| Autriche | 67,4 | 66,3 | 66,3 | 65,5 | 65,9 | 68,3 | 69,0 | 70,0 | 70,5 | 69,2 | 68,1 |
| Finlande | 62,8 | 63,6 | 61,7 | 61,9 | 60,9 | 58,5 | 60,6 | 63,9 | 65,1 | 58,6 | 57,9 |
| Royaume-Uni | 69,6 | 69,5 | 70,4 | 69,2 | 70,4 | 69,3 | 70,0 | 69,4 | 68,2 | 64,0 | 64,2 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail")

Annexe 2

2.

Taux d'emploi des 25-49 ans (ensemble de l'économie, %)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Zone euro (17 pays) | 76,6 | 77,2 | 77,3 | 77,4 | 77,6 | 78,2 | 79,1 | 79,9 | 80,2 | 78,5 | 77,7 |
| Belgique | 81,0 | 78,8 | 78,8 | 78,1 | 79,6 | 80,1 | 80,2 | 81,4 | 82,3 | 81,2 | 81,2 |
| Allemagne | 80,2 | 80,3 | 79,6 | 78,8 | 77,8 | 78,7 | 79,9 | 81,3 | 82,3 | 82,0 | 81,7 |
| Irlande | 77,1 | 78,2 | 78,1 | 77,4 | 77,9 | 79,1 | 79,3 | 79,5 | 78,1 | 72,4 | 70,6 |
| Espagne | 69,9 | 70,9 | 71,8 | 72,8 | 73,8 | 75,7 | 77,2 | 78,1 | 76,4 | 71,4 | 70,2 |
| France | 79,0 | 80,2 | 80,2 | 80,9 | 80,9 | 81,2 | 81,6 | 82,5 | 83,6 | 82,3 | 82,0 |
| Italie | 69,4 | 70,6 | 71,4 | 71,9 | 73,7 | 73,2 | 74,0 | 74,0 | 73,9 | 72,2 | 71,3 |
| Pays-Bas | 83,6 | 84,6 | 84,5 | 84,1 | 83,6 | 84,0 | 85,3 | 86,5 | 87,7 | 87,2 | 85,5 |
| Autriche | 83,1 | 83,7 | 84,0 | 84,5 | 82,9 | 83,7 | 84,3 | 84,9 | 85,3 | 85,1 | 85,0 |
| Finlande | 81,4 | 82,2 | 82,5 | 81,8 | 81,2 | 82,1 | 82,8 | 83,7 | 84,5 | 82,5 | 81,6 |
| Royaume-Uni | 81,0 | 81,1 | 81,0 | 81,1 | 81,1 | 81,6 | 81,5 | 81,6 | 81,6 | 80,3 | 80,0 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail")

Taux d'emploi des 50-59 ans (ensemble de l'économie, %)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Zone euro (17 pays) | 58,9 | 60,2 | 61,3 | 62,4 | 62,5 | 63,8 | 64,8 | 66,5 | 67,7 | 68,0 | 68,8 |
| Belgique | 51,0 | 53,1 | 52,8 | 53,3 | 54,6 | 56,5 | 57,2 | 60,5 | 61,1 | 62,1 | 64,3 |
| Allemagne | 64,8 | 66,4 | 67,6 | 67,9 | 68,2 | 69,8 | 70,7 | 72,9 | 74,4 | 75,2 | 76,2 |
| Irlande | 59,5 | 60,3 | 61,4 | 62,3 | 63,7 | 65,0 | 66,5 | 67,1 | 67,0 | 64,5 | 63,8 |
| Espagne | 52,9 | 54,1 | 54,5 | 55,6 | 57,2 | 59,5 | 60,7 | 62,2 | 62,7 | 60,8 | 60,6 |
| France | 64,0 | 64,9 | 65,3 | 67,4 | 66,6 | 66,9 | 66,8 | 67,6 | 68,4 | 69,4 | 70,9 |
| Italie | 47,9 | 49,3 | 51,5 | 53,5 | 53,1 | 54,9 | 56,3 | 58,3 | 59,5 | 60,6 | 61,7 |
| Pays-Bas | 64,0 | 66,6 | 68,5 | 67,3 | 68,1 | 69,5 | 71,2 | 74,3 | 76,0 | 77,5 | 75,7 |
| Autriche | 56,8 | 58,0 | 61,0 | 62,7 | 60,5 | 63,4 | 66,1 | 67,7 | 69,9 | 69,5 | 71,5 |
| Finlande | 71,6 | 72,6 | 73,1 | 72,9 | 72,4 | 72,5 | 73,9 | 74,6 | 76,6 | 76,6 | 76,9 |
| Royaume-Uni | 70,3 | 71,5 | 71,4 | 73,0 | 73,1 | 73,7 | 74,1 | 74,6 | 75,2 | 75,1 | 75,1 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail")

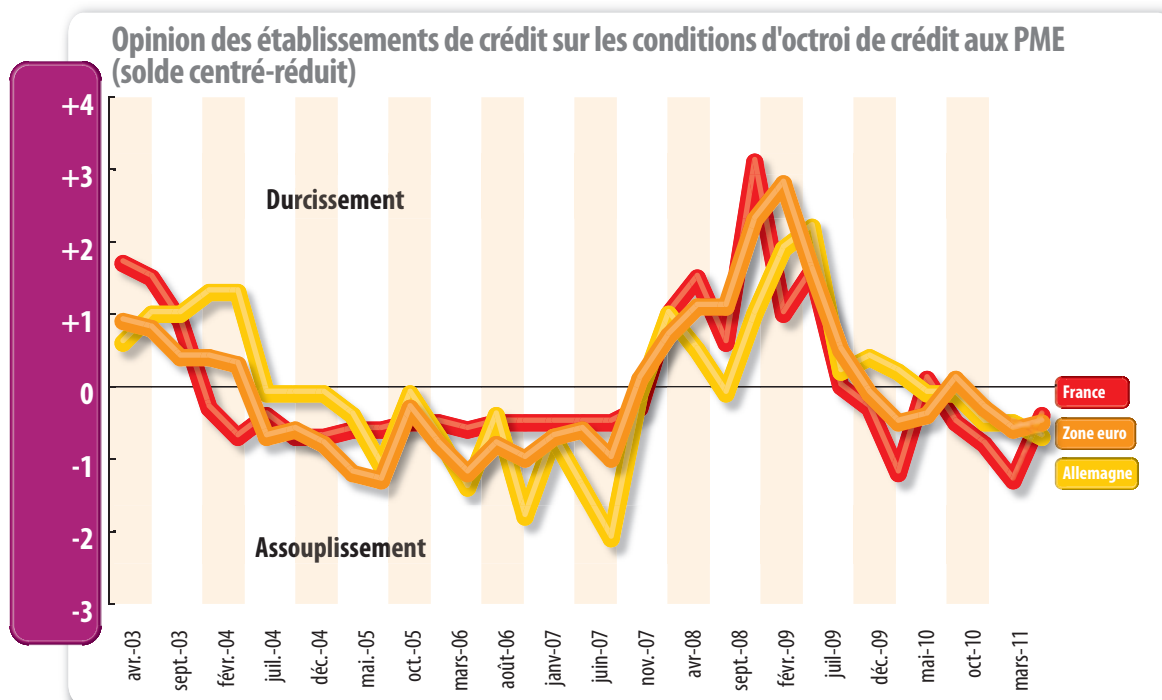
Taux d'emploi des 60-64 ans (ensemble de l'économie, %)

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Zone euro (17 pays) | 19,5 | 20,2 | 21,0 | 22,2 | 22,6 | 24,0 | 25,0 | 26,5 | 27,5 | 28,2 | 28,9 |
| Belgique | 12,4 | 12,1 | 11,3 | 13,8 | 13,3 | 16,1 | 15,7 | 17,2 | 17,0 | 18,8 | 20,2 |
| Allemagne | 19,6 | 20,8 | 22,2 | 23,5 | 25,3 | 28,1 | 30,0 | 33,2 | 35,1 | 38,7 | 41,0 |
| Irlande | 35,8 | 37,1 | 38,6 | 39,4 | 39,1 | 42,3 | 43,8 | 45,1 | 45,3 | 41,8 | 40,2 |
| Espagne | 26,7 | 29,5 | 29,2 | 31,0 | 30,6 | 32,2 | 32,9 | 33,0 | 34,0 | 32,6 | 32,0 |
| France | 10,2 | 9,9 | 11,5 | 12,5 | 12,9 | 13,8 | 14,3 | 15,7 | 16,3 | 17,0 | 17,9 |
| Italie | 18,0 | 18,0 | 18,3 | 19,8 | 18,7 | 18,0 | 18,6 | 19,4 | 20,0 | 20,3 | 20,5 |
| Pays-Bas | 18,5 | 18,5 | 21,2 | 24,2 | 23,6 | 24,9 | 27,0 | 31,1 | 35,1 | 37,3 | 37,3 |
| Autriche | 12,1 | 11,8 | 11,9 | 11,5 | 10,6 | 13,6 | 15,3 | 19,5 | 20,8 | 21,0 | 22,3 |
| Finlande | 22,8 | 25,2 | 26,5 | 27,4 | 30,2 | 33,5 | 37,2 | 39,1 | 41,2 | 39,3 | 40,8 |
| Royaume-Uni | 36,1 | 37,6 | 37,9 | 39,9 | 41,3 | 42,1 | 43,3 | 44,6 | 45,7 | 44,9 | 44,0 |

Source : Eurostat (thème "marché du travail")

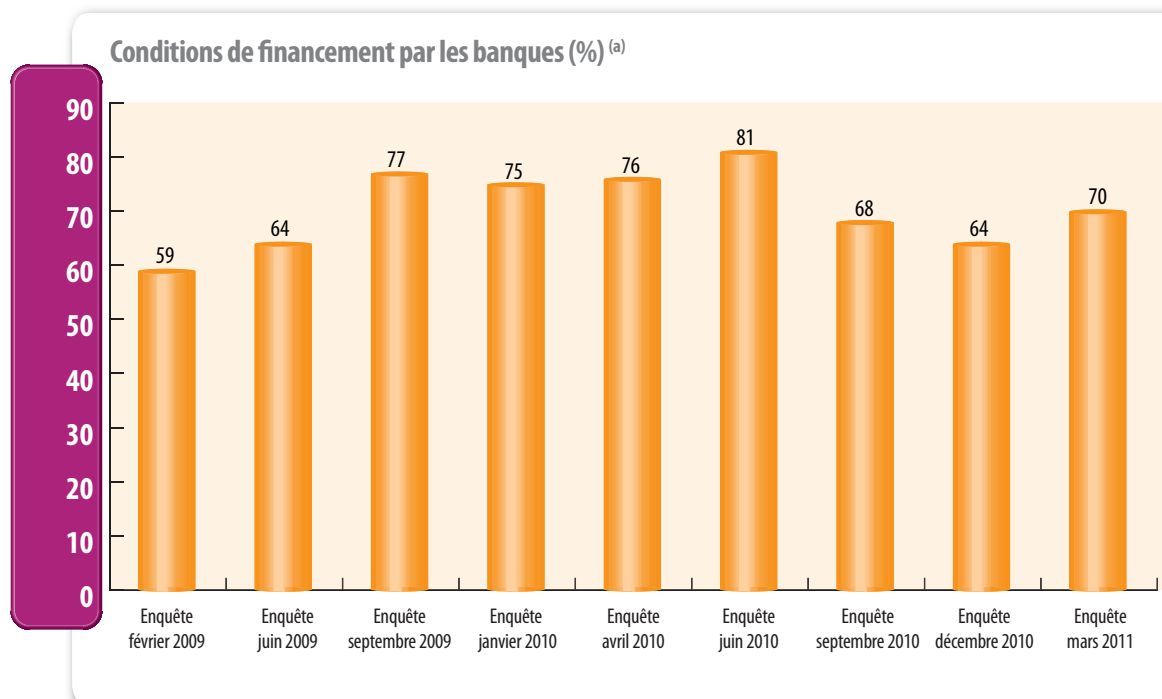
Les financements

Opinion des établissements de crédit sur les conditions d'octroi de crédit



Source : Banque Centrale Européenne

Opinion des PME sur les conditions de financement par les banques



Source : Baromètre Ifop pour KPMG-CGPME sur le financement et l'accès au crédit des PME (entreprises françaises de 10 à 500 salariés)

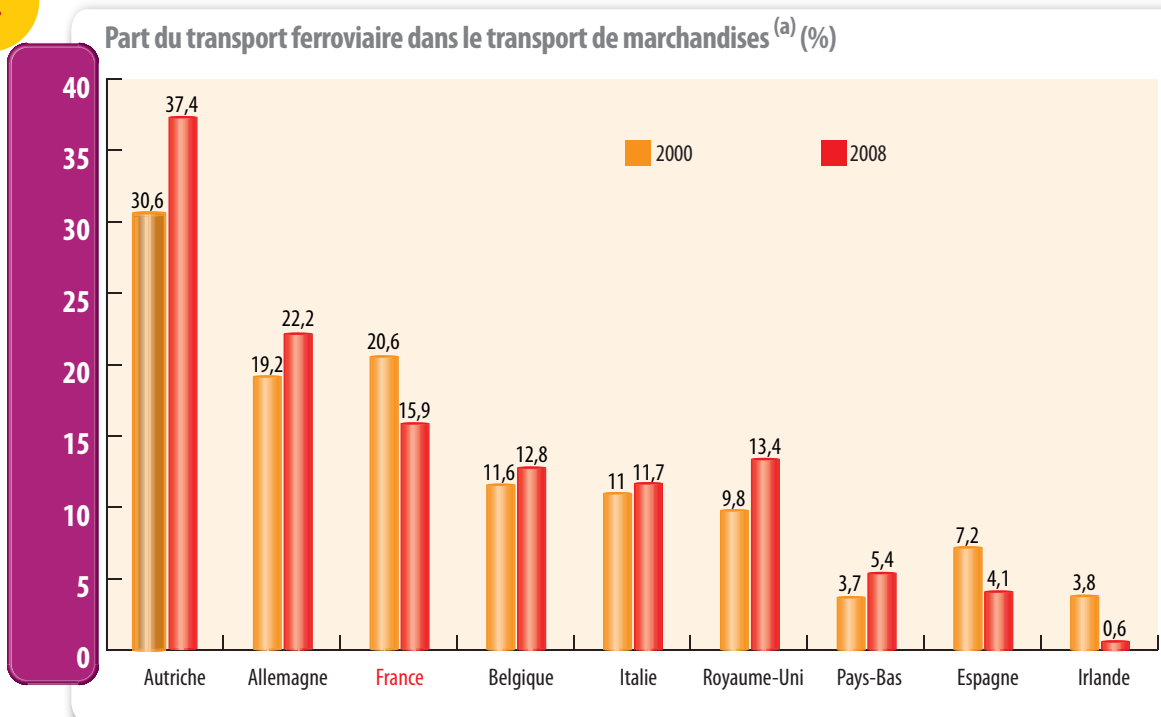
(a) il s'agit d'entreprises ayant déclaré subir au moins une mesure de durcissement dans leurs conditions de financement par les banques

Annexe 2

Le territoire, les infrastructures et les réseaux

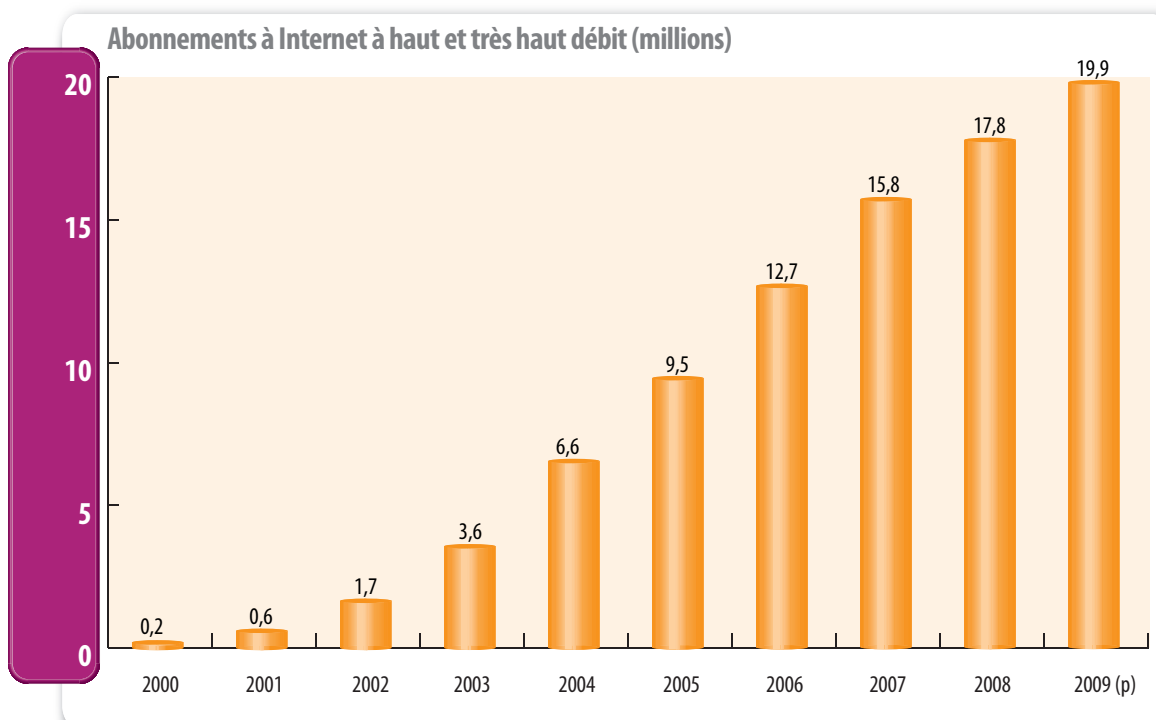
2.

Transport ferroviaire dans le transport de marchandises



Source : Eurostat (thème «transport») (a) Transport par chemin de fer, routes et voies navigables intérieures

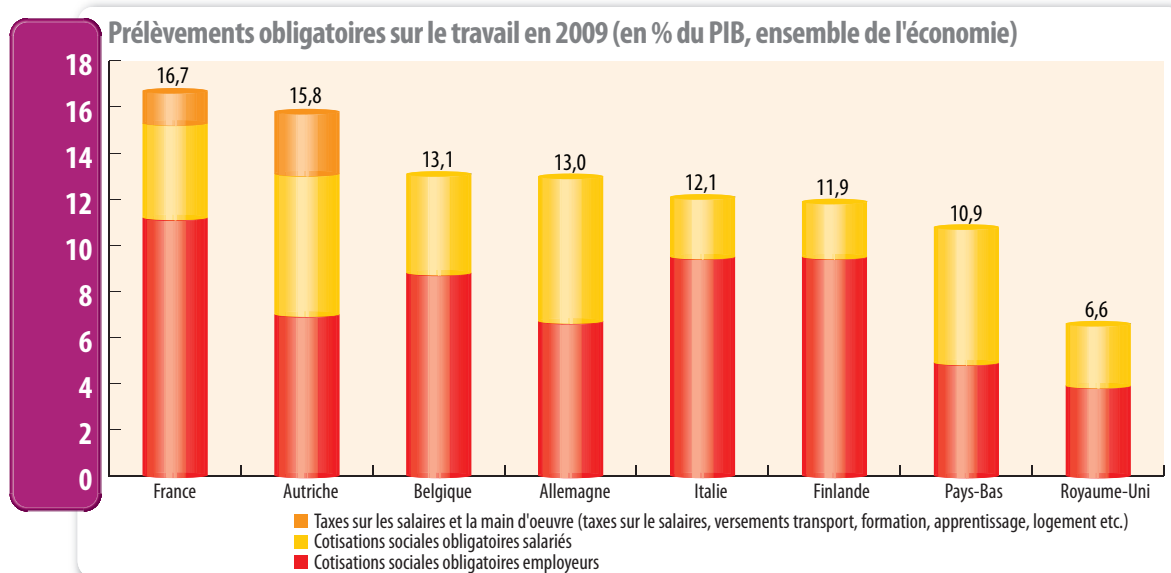
Internet haut et très haut débit



Source : ARCEP

L'environnement fiscal et social

Prélèvements obligatoires sur le travail



Source : Eurostat, calculs à partir des comptes nationaux

La recherche et développement et l'innovation

Dépenses de recherche et développement

Dépenses comparées de Recherche & Développement (en % du PIB)

| en % du PIB | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|-----------|
| Autriche | 1,91 | 2,03 | 2,12 | 2,26 | 2,26 | 2,45 | 2,47 | 2,54 | 2,68 | 2,73 |
| Belgique | 1,97 | 2,08 | 1,94 | 1,88 | 1,86 | 1,83 | 1,86 | 1,9 | 1,92 | ND |
| Canada | 1,92 | 2,09 | 2,04 | 2,03 | 2,08 | 2,05 | 1,97 | 1,9 | 1,84 | 1,99 |
| Danemark | ND | 2,39 | 2,51 | 2,58 | 2,49 | 1,46 | 2,48 | 2,55 | 2,72 | ND |
| Finlande | 3,34 | 3,3 | 3,36 | 3,43 | 3,45 | 3,48 | 3,48 | 3,48 | 3,73 | 4,01 |
| France | 2,15 | 2,2 | 2,23 | 2,17 | 2,15 | 2,1 | 2,1 | 2,04 | 2,02 | ND |
| Allemagne | 2,45 | 2,46 | 2,49 | 2,52 | 2,49 | 2,49 | 2,53 | 2,53 | 2,64 | ND |
| Irlande | 1,12 | 1,1 | 1,1 | 1,17 | 1,23 | 1,25 | 1,25 | 1,28 | 1,43 | ND |
| Italie | 1,05 | 1,09 | 1,13 | 1,11 | 1,1 | 1,09 | 1,13 | 1,18 | 1,19 | ND |
| Japon | 3,04 | 3,12 | 3,17 | 3,2 | 3,17 | 3,32 | 3,41 | 3,44 | 3,42 | ND |
| Corée | 2,39 | 2,59 | 2,53 | 2,63 | 2,68 | 2,79 | 3,01 | 3,21 | 3,37 | ND |
| Pays-Bas | 1,82 | 1,8 | 1,72 | 1,76 | 1,81 | 1,79 | 1,78 | 1,82 | 1,75 | ND |
| Norvège | ND | 1,59 | 1,66 | 1,71 | 1,59 | 1,52 | 1,52 | 1,65 | 1,62 | ND |
| Espagne | 0,91 | 0,91 | 0,99 | 1,05 | 1,06 | 1,12 | 1,2 | 1,27 | 1,35 | ND |
| Suède | ND | 4,25 | ND | 3,85 | 3,62 | 3,6 | 3,74 | 3,61 | 3,75 | ND |
| Royaume-Uni | 1,86 | 1,83 | 1,83 | 1,75 | 1,68 | 1,73 | 1,75 | 1,79 | 1,77 | ND |
| États-Unis | 2,74 | 2,76 | 2,66 | 2,66 | 2,54 | 2,57 | 2,61 | 2,66 | 2,77 | ND |
| Total UE27 | 1,73 | 1,76 | 1,76 | 1,76 | 1,73 | 1,74 | 1,76 | 1,77 | 1,81 | ND |
| Chine | 0,9 | 0,95 | 1,07 | 1,13 | 1,23 | 1,34 | 1,42 | 1,44 | 1,54 | ND |

Source : OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie (2010/1)

Annexe 2

2.

Dépenses de recherche & développement en France en % du PIB

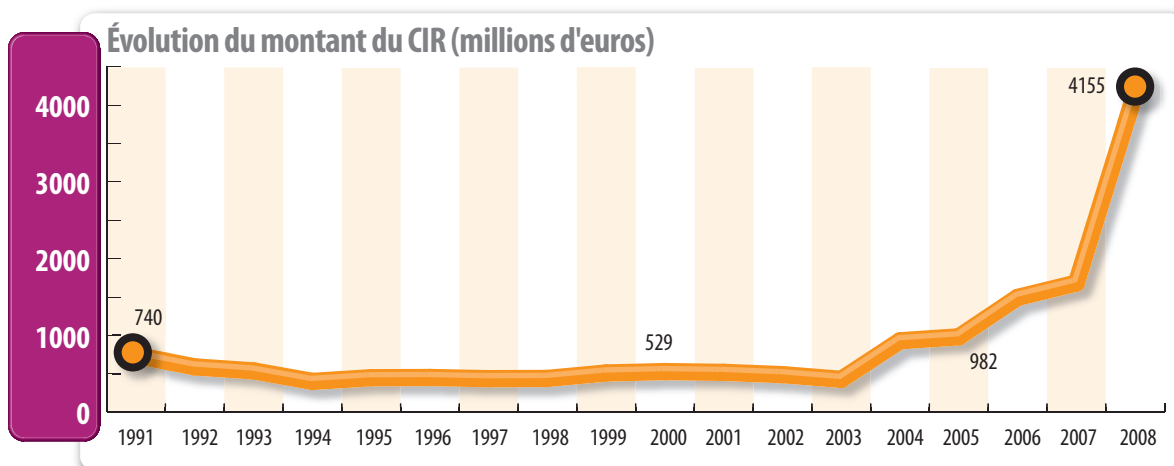
| | Entreprises | Public | Autres ^(a) | Total |
|------|-------------|--------|-----------------------|-------------|
| 2000 | 1,13 | 0,85 | 0,17 | 2,15 |
| 2001 | 1,19 | 0,83 | 0,18 | 2,20 |
| 2002 | 1,16 | 0,87 | 0,20 | 2,23 |
| 2003 | 1,10 | 0,87 | 0,20 | 2,17 |
| 2004 | 1,09 | 0,85 | 0,21 | 2,15 |
| 2005 | 1,09 | 0,83 | 0,18 | 2,10 |
| 2006 | 1,10 | 0,84 | 0,16 | 2,10 |
| 2007 | 1,06 | 0,81 | 0,17 | 2,04 |
| 2008 | 1,02 | 0,83 | 0,17 | 2,02 |

Source : Eurostat

(a) étranger et secteur privé sans but lucratif

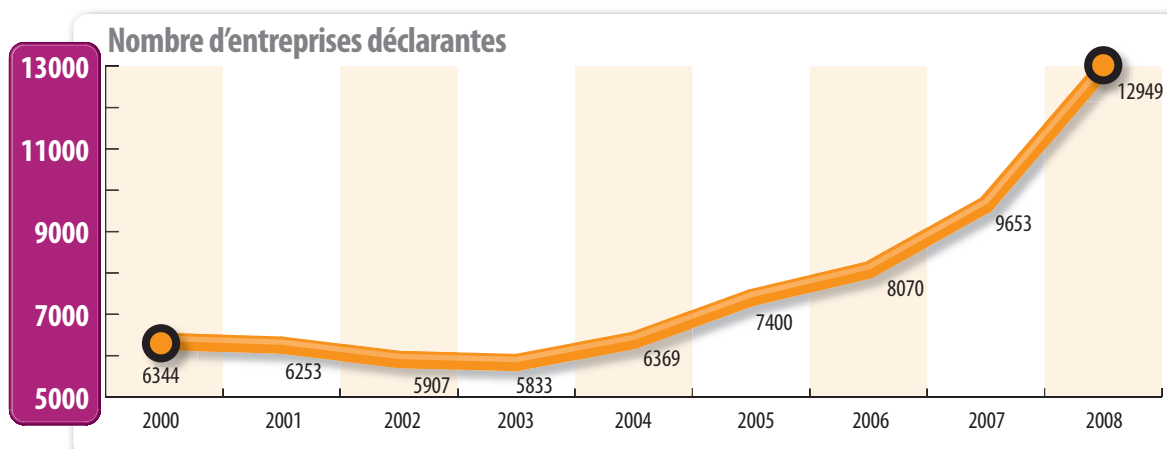
Crédit d'impôt recherche (CIR)

Montant du CIR



Source : Les chiffres du CIR 2008, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (juin 2010)

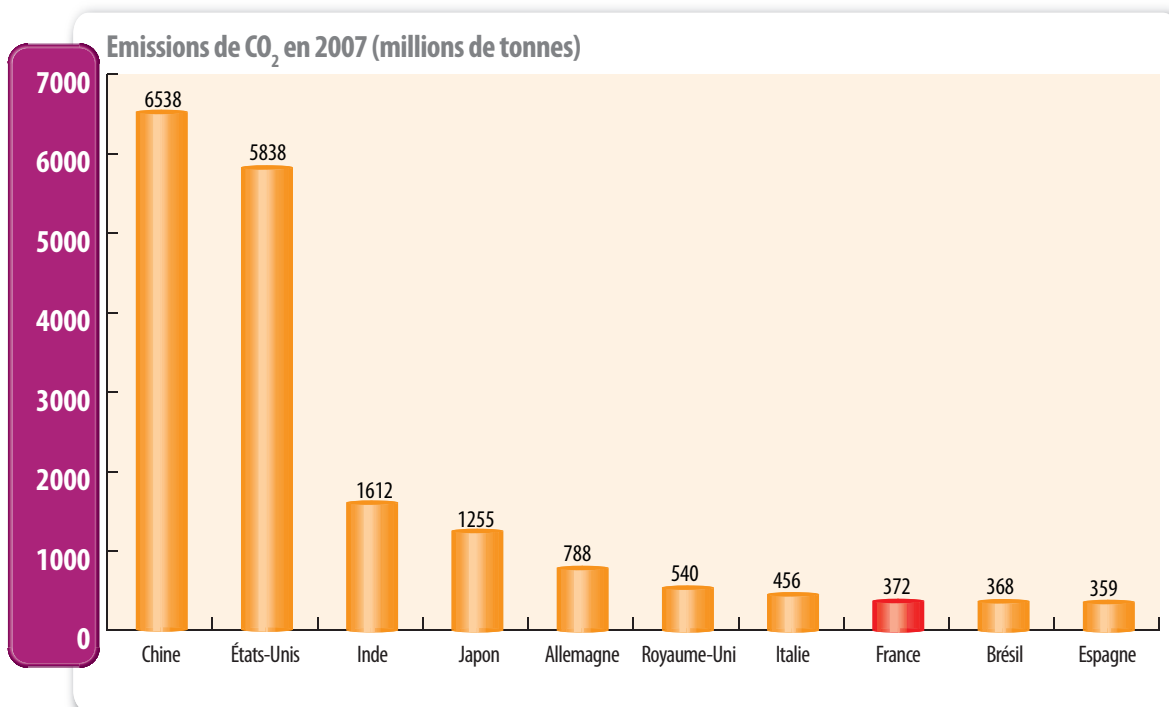
Bénéficiaire du CIR



Source : Les chiffres du CIR 2008, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (juin 2010)

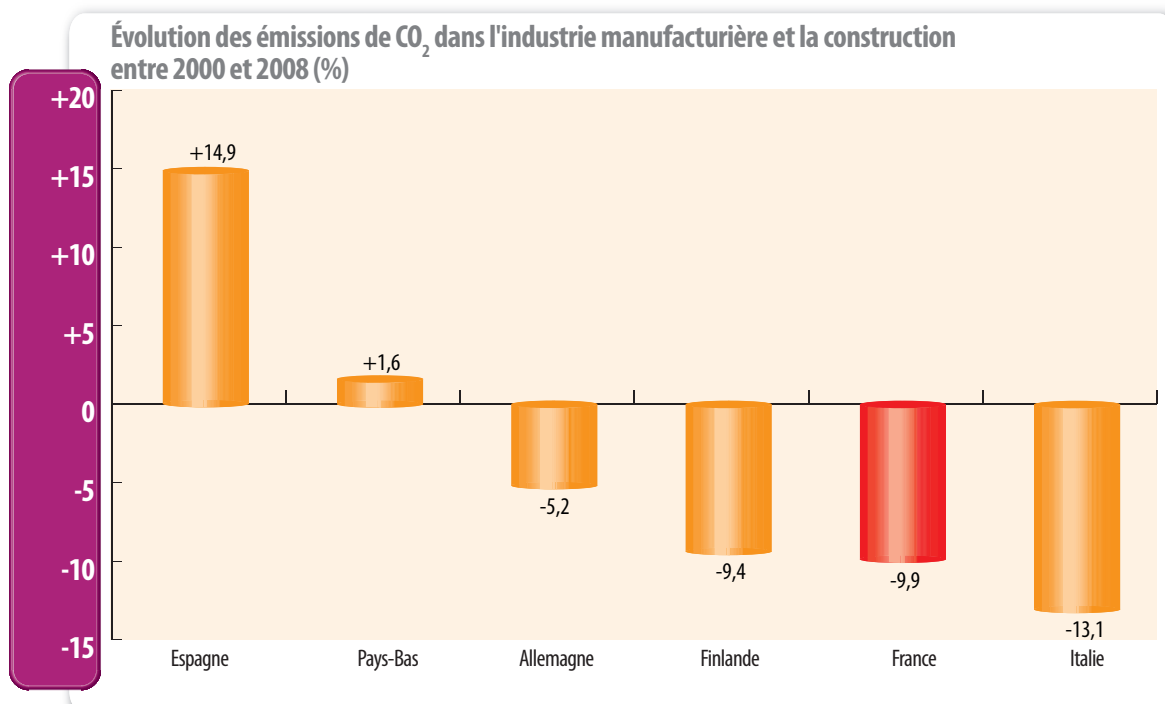
Compétitivité et croissance durable

Émissions de CO₂



Source : Nations Unies

Évolution des émissions de CO₂



Source : Agence Européenne de l'Environnement

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

NB : les tableaux ou graphiques apparaissant en couleur figurent dans le texte du rapport. Ceux apparaissant en noir figurent dans l'annexe statistique.

Introduction

| | |
|---|----|
| Évolution comparée du taux d'emploi..... | 8 |
| Taux de croissance annuel moyen en volume 2000-2009 | 8 |
| Produit intérieur brut par habitant en 2009..... | 8 |
| Taux de croissance annuel moyen 2000-2009 | 59 |

OÙ EN EST LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE FRANÇAIS ?

1. Le solde des échanges extérieurs ou la capacité de réponse de l'offre française à la demande interne et externe

Balance des biens et des services

| | |
|---|----|
| Solde de la balance commerciale..... | 12 |
| Solde commercial par secteur..... | 60 |
| Solde commercial comparé | 60 |
| Taux de couverture de l'ensemble des biens et des services..... | 61 |

Balance des échanges de services

| | |
|---------------------------------------|----|
| Solde de la balance des services..... | 13 |
|---------------------------------------|----|

Parts de marché à l'exportation

| | |
|---|----|
| Part des exportations totales de la France dans les exportations totales de la zone euro | 14 |
| Part des exportations totales de la France dans les exportations totales de la zone euro hors Allemagne | 61 |
| Exportations et demande mondiale adressée au pays | 62 |

Taux de pénétration du marché intérieur

| | |
|--|----|
| Part des produits importés dans la demande intérieure (hors stocks) en produits manufacturés | 15 |
| Taux de pénétration des importations | 62 |
| Part des produits importés dans la consommation des ménages en produits manufacturés..... | 63 |
| Part importée dans le FBCF | 63 |

2. Les investissements directs étrangers en France ou l'attractivité du site français de production

| | |
|--|----|
| Part des investissements dits « greenfield » dans les entrées d'IDE..... | 16 |
| Investissement directs sortants : comparaison européenne..... | 64 |
| Investissement directs entrants : comparaison européenne | 64 |
| Investissement directs par type : France | 65 |

QUELS SONT LES DÉTERMINANTS DE LA COMPÉTITIVITÉ ?

1. La compétitivité des entreprises

La compétitivité-coût / -prix

Coût du travail

| | |
|---|----|
| Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis 2000-2010 | 21 |
| Coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis en 2010 | 21 |

| | |
|--|----|
| Évolution comparée du coût salarial unitaire 2000-2009 | 22 |
| Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis (secteur marchand non agricole)..... | 66 |
| Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis (industrie manufacturière)..... | 66 |
| Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis (construction) | 67 |
| Évolution du coût horaire de la main d'œuvre hors apprentis (commerce et services) | 67 |
| Niveau du salaire minimum mensuel dans les pays qui ont un salaire minimum obligatoire | 68 |
| Proportion de personnes employées à plein temps recevant le salaire minimum | 68 |

Coût des matières premières et de l'énergie

| | |
|--|----|
| Prix de l'électricité pour les industriels | 23 |
| Poids de la fiscalité dans le prix TTC du gasoil | 70 |
| Poids de la fiscalité dans le prix TTC du super 95 | 70 |

Politique de prix et de marge

| | |
|---|----|
| Change effectif réel | 24 |
| Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut des sociétés non financières | 25 |
| Taux de change de l'euro avec le dollar | 71 |
| Évolution des marges à l'exportation dans l'industrie manufacturière | 71 |
| Taux d'investissement des sociétés non financières | 71 |

La compétitivité hors prix

Service liés au produit et innovation

| | |
|--|----|
| Brevets européens délivrés par l'Office Européen des Brevets selon le pays de résidence du titulaire du brevet | 27 |
| PME introduisant des produits innovants sur le marché | 27 |
| Opinion des importateurs sur les produits importés | 72 |
| Chercheurs dans les entreprises..... | 72 |
| Brevets par personne morale | 73 |
| Brevets par secteur d'activité | 73 |

Usage opérationnel des TIC dans la gestion et les relations commerciales des entreprises

| | |
|---|----|
| entreprises de + 10 salariés (hors secteur financier) ayant un site web ou une page d'accueil sur internet en 2010 | 74 |
|---|----|

Organisation du travail et management

Formation de la population active occupée

| | |
|--|----|
| Taux d'accès à la formation professionnelle en 2008 | 29 |
|--|----|

2. La compétitivité de « l'écosystème » français en Europe

Le tissu productif

| | |
|--|----|
| Répartition des entreprises par taille | 31 |
| Créations d'entreprises | 32 |
| Taux de survie après X années des entreprises créées en 2001 | 32 |
| Principales difficultés ou craintes dans la transmission d'entreprises identifiées par les repreneurs en 2007 | 33 |
| Nombre d'entreprises par secteur | 74 |
| Créations d'entreprises selon la taille..... | 75 |
| Créations d'entreprises selon le secteur d'activité..... | 75 |
| Défaillances d'entreprises | 76 |
| Taux de survie des entreprises créées en 2002 par taille et par secteur | 76 |

| | |
|--|----|
| Le capital humain | |
| Productivité du travail dans le secteur marchand non agricole en 2009 | 34 |
| Taux d'emploi par tranche d'âge en 2010 | 34 |
| Nombre d'heures travaillées par habitant en 2009 | 35 |
| Emplois dans le secteur marchand non agricole / population de 15 à 64 ans | 35 |
| Part des élèves finissant l'enseignement secondaire sans qualification | 36 |
| Proportion de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la population des 25 à 64 ans | 37 |
| Taux de fécondité | 77 |
| Taux d'emploi des 20-24 ans | 77 |
| Taux d'emploi des 25-49 an | 78 |
| Taux d'emploi des 50-59 ans | 78 |
| Taux d'emploi des 60-64 ans | 78 |
| Les financements | |
| Partage comparé de la valeur ajoutée des sociétés non financières | 38 |
| Opinion des établissements de crédit sur les conditions d'octroi de crédit | 79 |
| Opinion des PME sur les conditions de financement par les banques | 79 |
| Le territoire, les infrastructures et les réseaux | |
| Part dans l'activité et classement des 20 premiers ports européens | 40 |
| Évolution du transport ferroviaire de marchandises en tonnes - kilomètres..... | 41 |
| Transport ferroviaire dans le transport de marchandises | 80 |
| Internet haut et très haut débit | 80 |
| L'environnement fiscal et social | |
| Taux implicite comparé de prélèvements en 2008 | 42 |
| Prélèvements obligatoires sur les entreprises en 2008 | 43 |
| Prélèvement obligatoires sur le travail en 2009..... | 81 |
| La recherche et l'innovation | |
| Dépenses comparées de recherche et développement | 44 |
| Part des dépenses de recherche privée dans les dépenses totales..... | 44 |
| Répartition du CIR et de la RD privée par taille d'entreprises | 45 |
| Dépenses comparées de recherche et développement | 81 |
| Dépenses de recherche et développements en France en % du PIB | 82 |
| Montant du CIR..... | 82 |
| Bénéficiaires du CIR | 82 |
| Les relations entre acteurs économiques | |
| Compétitivité et croissance durable | |
| Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire des pays de l'Union Européenne en 2009..... | 49 |
| Intensité carbone dans l'industrie manufacturière et la construction..... | 50 |
| Émissions de CO ₂ en 2007 | 83 |
| Évolution des émissions de CO ₂ dans l'industrie manufacturière et la construction entre 2000 et 2008..... | 83 |

CFDT

4 boulevard de la Villette
75955 Paris cedex 19
Tél : 01 42 03 80 00
www.cfdt.fr
Contact : Henri Catz et Emmanuel Mermet
Courriel : economiesociete@cfdt.fr

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
Tél : 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

CFTC

128 avenue Jean Jaurès
93697 Pantin cedex
Tél : 01 73 30 49 00
www.cftc.fr

CGPME

10 terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
Tél : 01 47 62 73 73
www.cgpme.fr

MEDEF

55 avenue Bosquet
75330 Paris cedex 07
Tél : 01 53 59 19 19
www.medef.fr
Contact : Pascale Audibert
Courriel : paudibert@medef.fr

UPA

53 rue Ampère
75017 Paris
Tél : 01 47 63 31 31
www.upa.fr